



Suppléments au livre :

Le Matrimoine - ce que nous ont transmis les pionnières de l'ESS (1830-1999)

Scarlett Wilson Courvoisier

Le livre fait 502 pages... bien que nous ayons quelque peu écourté les interviews des « contemporaines ». !

Afin de ne rien perdre de la richesse de ces interviews, nous restituons ici l'intégralité des interviews des « contemporaines » (interviews réalisées, rappelons-le, entre 2020 et 2023).

Liste des témoignages complets

Françoise Laurant,	2
Chantal Bruneau,	6
Jacqueline Mengin	13
Anne David,	20
Elisabeth Bost,	32
Nicole Alix,	38
Jeannette Gros,	45
Michelle Boulègue,	49
Marie-Thérèse Haumont,	52
Christiane Bouchart	56
Eliane Genève,	61
Geneviève Bouvier,	64
Yvette Thomas,	69
Yvette Amiot Than Trong,	75
Annie Le Ny,	85
Marie-Christine Pons,	89
Laurence Ruffin,	95

Françoise Laurant, née Longeot en 1940

(Interview à Grenoble (38) le 29 septembre 2021)

« Aînée d'une famille de cinq enfants où le père est ingénieur de formation et la mère professeure de mathématiques en lycée technique, je m'associe aux engagements de mes parents dans l'action catholique ouvrière, le Mouvement populaire des Familles¹, le Parti Socialiste Unifié (PSU) dont mon père, Henri Longeot, est co-fondateur. Ma famille est de culture catholique progressiste. »

« Au Lycée, je réussis le concours de l'Ecole normale supérieure de jeunes filles de Sèvres que j'intègre en 1961, en section mathématiques. Puis, à 24 ans, je réussis l'agrégation de mathématiques et obtiens un poste à l'Institut de la statistique de l'Université de Jussieu à Paris. Côté politique, la guerre en Algérie m'incite à adhérer à l'UNEF et au PSU. En 1963, j'épouse Jean-Marie Laurant, chercheur dans un laboratoire de l'Ecole Nationale de Santé (ENS). Deux enfants naissent bientôt. En mai/juin 1968, je milite au sein du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNEsup). »

« Mon chef de service ne me donnant aucun travail à effectuer, je me retrouve bientôt en situation conflictuelle avec lui ; réfléchissant à cette situation, j'entrevois la possibilité d'avoir une "fenêtre" de deux à trois ans devant moi pour chercher du travail ailleurs et élever mes très jeunes enfants. »

« Mais il me faut quitter Paris ; l'ailleurs se nomme Grenoble. Une fois la décision prise, je contacte Jean Verlhac², responsable du PSU pour l'Isère L'actualité politique pour le PSU isérois, c'est alors LIP, et j'avoue n'avoir pas suivi très attentivement les débuts du *Planning familial*. Evidemment, je me suis rattrapée depuis ! Donc, après mai 1968, je m'installe à Grenoble pour enseigner à l'Université... Je retrouve un nouveau poste dans le département mathématiques et statistiques de l'IUT. Ma fille naît en 1970. Seule à cette époque dans cette ville pour élever mes trois enfants, je n'ai guère le temps de militer. Mais quand la petite dernière a trois ans, j'accepte de représenter le PSU au sein du *Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception (MLAC)* créé en 1973. D'où je renoue avec le *Mouvement Français pour le Planning Familial* que j'avais connu à Paris comme utilisatrice. Ce qui me préoccupe le plus alors en termes d'engagement militant, c'est le système éducatif. Comment le transformer, c'est la grande question, prioritaire pour moi. Je sais que l'égalité filles-garçons représente un enjeu important. Mais venant d'une grande famille où cette égalité est respectée, je ne me sens pas encore directement concernée. »

¹ Mouvement populaire des familles. Mouvement d'action catholique issu de la transformation de la Ligue ouvrière chrétienne Formation et promotion du monde ouvrier par lui-même., notamment par le biais de la famille. Les mères au foyer prennent en charge les intérêts de leur quartier et des familles ouvrières qui y habitent. Article sur « la Maternité sociale et le mouvement populaire des familles » in CLIO Histoire. Femmes et société N°2005/14-21 P6

² Jean Verlhac (1923-1995). Militant à la JEC. Résistant. Intellectuel et homme politique français. Adjoint à l'urbanisme dans l'équipe municipale d'Hubert Dubedout (1965-1983).

[<https://maitron.fr/spip.php?article185263>]

« Plusieurs événements précipitent les choses : le Manifeste des 343 femmes qui, en 1971, revendiquent publiquement le fait d'avoir avorté ; le procès de Bobigny en 1972 où la justice doit juger une très jeune fille, défendue avec brio et succès par l'avocate Gisèle Halimi ; l'évènement est considérable dans ces années-là ; l'arrivée de la méthode Karman (IVG avec méthode d'aspiration du fœtus) et son utilisation illégale par des médecins et des étudiants en médecine ; les lenteurs incroyables de la parution des décrets d'application de la loi Neuwirth ! Tout cela a enclenché la création du MLAC où je représente le PSU. »

« Dès lors, militer pour la cause des femmes, la santé des femmes, les droits des femmes m'apparaît comme fondamental. Cela me permet de faire le rapprochement auquel j'aspirais depuis longtemps : être à la fois dans le politique et dans l'action de terrain. Il faut dire que la bagarre des femmes en 1968, puis, avec le *Mouvement de Libération des Femmes* (MLF) fondé en 1970 et le *MLAC* en 1973, est sans limites ! Les IVG illégales sont très nombreuses, la détresse des femmes profonde. Notre énergie et notre détermination sont totales ».

« En 1974, j'adhère au Parti socialiste. En octobre 1974, on se retrouve aux Assises du Socialisme avec Renée Dufour, professeur de Philosophie, membre comme moi de la 2^{ème} Gauche mais à Lyon. Nous avons déjà eu l'occasion de travailler ensemble sur ces questions d'IVG et de contraception. A Grenoble, comme partout en France d'ailleurs, l'opposition des communistes à la contraception et à l'IVG, était grande ; pour créer le rapport de force, nous avons dû un jour les menacer de procéder à une IVG en direct et en public ! Ils nous ont vraiment pris au sérieux. Par la suite, nos camarades communistes ne sont plus intervenus pour bloquer nos actions militantes et leurs analyses de la situation faite aux femmes dans notre société ont évolué dans la bonne direction ».

« Toujours en 1974, en mai, je me retrouve en 1^{ère} ligne au sein de l'association départementale du *Mouvement Français pour le Planning Familial* de Grenoble, pour soutenir **Annie Ferrey-Martin** (cf. ci-après) lorsque cette dernière est inculpée pour avoir pratiqué un avortement. »

« Lorsque j'ai adhéré au Planning Familial, j'ai été surprise d'y trouver de très nombreux hommes. Quelques années après, ce sont des profils étudiants qui sont venus à l'association, puis des adhérentes du MLF ; notre combat leur semblait important mais en même temps, ils menaient tous d'autres combats, ils avaient d'autres revendications à faire valoir. La question de l'avortement et de la contraception concernait davantage les femmes que les hommes et c'est ainsi que de nombreux hommes militants de cette cause sont progressivement partis du MFPPF. »

« Au début des années 80, le *Planning Familial* qui a fondé son combat sur la libre contraception et le droit à l'avortement rencontre quelques difficultés à se situer dans une société qui admet la libéralisation des mœurs. Dans cette période, si le MFPPF intègre de nouveaux combats, il affronte aussi luttes de pouvoir en interne, remises en cause et "crise existentielle" qui ne se solderont qu'en 2000. »

« Le *Mouvement du Planning familial* doit d'abord faire face à l'épidémie du sida et ses conséquences sur la liberté sexuelle ; par ailleurs, il doit intégrer les progrès de la science en matière de procréation médicalement assistée (PMA). Dans les deux cas, il se rapproche à nouveau d'une approche plus médicale qu'il avait, un temps, rejetée. Cela bouscule "la pensée

Planning" et, en particulier, ses dénonciations de la manipulation du corps des femmes... sans compter les débats autour du mot féminisme ! Qui l'est ? Qui ne l'est pas ? Et par rapport à quel sujet ? En 1985, quelques affaires de viols incestueux éclatent au grand jour et font alors découvrir à de nombreuses femmes, y compris au sein du *Planning Familial*, que ces viols sont très courants au sein des familles. »

« Cela déclenche une prise de conscience au sein des militantes qui débouche sur leur volonté de peser sur les pouvoirs publics et l'opinion pour faire changer cet état de fait. "Finalement le tabou de l'inceste, c'est le tabou d'en accuser les pères. Plus, d'en accuser les auteurs, c'est accuser les hommes" disait Marie-France Casalis. »

- **Le viol est un crime** puni de 15 ans de réclusion lorsque la victime a plus de 15 ans et, de 20 ans de réclusion lorsqu'elle a moins de 15 ans. Le délai de prescription est de 10 ans à partir du jour où l'infraction est commise. Lorsque la victime a moins de 15 ans, le code de procédure pénal prévoit une règle doublement dérogatoire : le délai de prescription ne commence qu'au moment où la victime devient majeure et sa durée est de 20 ans. La Loi du 10 juillet 1989 a permis la 1^{ère} dérogation modifiant les règles de la prescription (le délai de prescription des crimes commis par ascendant- ou une personne ayant autorité à l'encontre d'un mineur est désormais compté à partir de la majorité de la victime ce qui lui permet de porter plainte jusqu'à ses 28 ans).

- La Loi du 17 juin 1998 (Loi Guigou) élargit cette règle à tous les viols commis à l'encontre d'un.e mineur.e. Le délai de prescription se calcule à partir de la majorité de la victime quel que soit l'auteur du viol.

- La 2^{ème} dérogation est prévue dans le cadre de la loi du 9 mars 2004.

« Parmi les nouveaux combats à mener vint celui contre l'excision. Difficile à aborder comme sujet. Un constat et une difficulté supplémentaire : dures pour des femmes, féministes ou pas, d'accuser des mères ! »

« Après plusieurs procès où les parents africains de très petites filles, mortes après une excision, étaient condamnés pour "non-assistance à personne en danger", on passe en 1999 à une condamnation pour "violence volontaire ayant entraîné une mutilation". Ce fut un tournant dans l'histoire de l'excision. Au cours de ce procès, Maître Linda Weil-Curiel, qui se battait contre cette coutume depuis 1982, obtint les témoignages de femmes excisées dans leur prime enfance. Cela permit, là encore, de faire prendre conscience à de très nombreuses femmes des souffrances et des drames engendrés par l'excision. »

« Autre chantier engagé prioritairement durant ces années : hisser le *MFPF* sur la scène internationale.

« Au titre des remises en cause et de la crise existentielle qui va durer jusqu'au Congrès de Figeac en 2000, on peut citer quelques exemples significatifs. Entre le sommet et la base, entre le national et le local, un fossé se creuse peu à peu. Les nouvelles actions prioritaires ci-dessus évoquées sont inégalement relayées sur le terrain par les associations départementales (AD) dont certaines sont de petites associations tandis que d'autres sont de puissantes associations qui, de ce fait, ne ressentent plus le besoin d'établir des liens avec la fédération nationale. Il

convient d'ajouter à cela une perte d'audience militante. Ces nouvelles batailles ne possèdent pas la même aura que les premières auprès de l'opinion publique. Aucun thème ne semble suffisamment rassembleur. La lutte contre les violences faites aux femmes divise plus qu'elle ne rassemble. L'investissement sur la scène internationale n'est pas vécu comme suffisamment attractif. Personne, ni à la base, ni au sommet, ne semble faire le lien entre les sujets de nature nationale et leur traduction à l'internationale. Perte de sens et de force politique. Le national se vide de ses troupes, la déroute militante s'inscrit dans le cadre d'une crise générale de la vie associative en France. En outre, le profil des femmes se modifie ; nombreuses sont celles qui ne sont plus aussi disponibles que celles de la génération précédente : elles élèvent leurs enfants, ont un emploi salarié... »

« En 1998, le Congrès du *MFPP* de Nantes se révèle incapable de fixer une ligne politique. Une motion dénonçant le fonctionnement parisien et l'embauche de salariés pour pallier l'absence des militantes élues est votée au Congrès... Après Nantes, soit on engageait une mutation profonde, aussi douloureuse fût-elle, soit on mettait la clé sous la porte ! ». On a monté un petit groupe de femmes qui s'engageaient à redresser et à sauver le *MFPP*, deux générations après les pionnières du Mouvement du Planning. On a organisé d'une part la gestion du quotidien, d'autre part, la reconstruction. Pour les affaires courantes, entre militantes, nous nous sommes réparties les domaines de compétences : la contraception, le sida, les finances, etc. »

« J'étais chargée des relations avec les ministères. Il fallait commencer à reconstruire la zone d'influence du Mouvement en lui assurant une plus grande présence au niveau institutionnel. Mais pour reconstruire, il fallait en même temps garder la priorité au terrain. Que se passait-il exactement au sein de chaque Association Départementale ? L'information ne passait plus ni dans un sens, ni dans l'autre. Il fallait renouer avec la base, répertorier, recenser, évaluer. »

« Une vingtaine d'entre nous ont pris leur bâton de pèlerin pour faire le tour de toutes les AD. Peu, à peu, la volonté d'exister, de rester une force d'interpellation dans le mouvement social et de participer aux combats féministes, est revenue. Ainsi, le *MFPP* a engagé une profonde mutation qui correspond à mes années de présidence de 2000 à 2009. Pour ne pas s'engluer dans le service, il faut toujours garder à l'esprit l'objectif politique de transformation de la société. La pratique de tous les jours, de fait, est politique. Il faut en avoir conscience. Le *MFPP* désormais s'intéresse davantage aux populations exclues ou en difficulté. J'ai fait ouvrir le dossier de la reconnaissance professionnelle des acquis et des compétences. J'ai mené combat pour que la pratique ait plus de place au sein des formations que la théorie. Il faut changer les mentalités ! D'où des réflexions sur le genre. Il faut faire comprendre que le droit à la contraception exige une bataille pour l'égalité, que l'éducation à la sexualité, c'est une éducation aux relations femmes hommes et à la mixité, qu'on ne peut pas construire l'égalité sans dire les violences et faire ce qu'il faut pour les combattre, sans lutter contre les stéréotypes... Beaucoup de choses passent par la connaissance des situations d'inégalité et de domination. Il faut que les autres acteurs considèrent comme nous qu'un des moteurs d'un projet de société nouveau, c'est l'égalité femmes hommes et la lutte contre les discriminations. »

« Il faut rester vigilantes et prévenir les retours à l'ordre moral et à la réaction. Finalement, on pourrait tout examiner à l'éclairage des "droits des femmes". Il faut donner une approche

globale à cette problématique pour que toute politique importante soit mesurée en termes d'impact sur les droits des femmes. Il s'agit pour moi d'un enjeu de société. »

« J'aurai consacré 37 ans de ma vie au service du Planning Familial et au service des femmes au niveau national et au niveau local. »

- Au niveau national, de 1979 à 1986, Françoise Laurant participe au Comité Directeur du PS et à sa Commission nationale Femmes. Elle est nommée ensuite au Cabinet de Michèle André, Secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes. En contact avec les ministres concernés, que ce soit Yvette Roudy, Martine Aubry ou Najat Vallaud-Belkacem, elle s'est toujours impliquée dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Elle est élue Présidente du Planning Familial de 2000 à 2009, puis est nommée membre du Haut Conseil à l'Egalité entre les hommes et les femmes où elle a présidé la Commission santé, droits sexuels et reproductifs.

- Au niveau local, à Grenoble, elle est maire-adjointe chargée de la santé de 1977 à 1983 (3^{ème} mandature Dubedout) ; elle est membre du conseil d'administration de l'hôpital où elle veille à l'application de la loi Veil sur l'IVG. Elle est élue responsable du Planning Familial de l'Isère de 2009 à 2011.

Par ailleurs, elle est élue au Conseil Régional de la région Rhône-Alpes de 1986 à 1995, tout en étant adjointe au Maire de Grenoble de 1995 à 2001. Elle prend alors ses distances par rapport au PS. Elle est en 2014, présidente de la Fédération régionale Rhône-Alpes du Planning familial.

Source : *Dictionnaire des féministes*. Christine Bard et Sylvie Chaperon. PUF.2017. Article de Mathilde Dubesset.

Chantal Bruneau, née en 1954 (Interview à Paris (75) le 21 septembre 2022)

Une fonctionnaire militante

« Fille unique d'une famille originaire du Pas-de-Calais et du Jura, je suis née le 26 mai 1954 à Paris. C'est au Lycée Montaigne puis à Fénelon que je poursuis mes études secondaires. En 1978, j'obtiens mon diplôme de Maîtrise d'Histoire contemporaine à l'Université de Paris IV. Puis, je prépare et obtiens un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en sciences politiques à l'Université Paris I, sous le titre "*L'extrême gauche dans quelques villes de France. Elections municipales 1971-1977*", sous la direction de Pierre Birnbaum³. J'ai ensuite préparé un doctorat de 3^{ème} cycle,

³ Pierre Birnbaum. Né en 1940 à Lourdes. Historien et sociologue. Professeur émérite de sociologie politique à Paris 1-Panthéon-Sorbonne.

sous la direction d'Alain Lancelot (CEVIPOF)⁴ intitulé "*La participation des associations aux décisions publiques au niveau local, à St Cloud*". IEP Paris. »

« En 1978, j'ai épousé Daniel Bruneau⁵ également très engagé dans le Mouvement associatif. En 1983, nous avons eu une fille puis un garçon en 1987. Aujourd'hui, nous avons trois petits-enfants. »

« En 1981, j'entre au Ministère du Temps libre et travaille avec l'équipe de conseillers du ministre André Henry⁶. De 1981 à 2001, je suis d'abord adjointe puis Chef du bureau de la promotion de la Vie associative. Ma responsabilité concerne toutes les questions générales relatives aux associations et je mets en place une équipe de quinze collaborateurs/collaboratrices. A ce titre, je participe à la création du *Conseil National à la Vie Associative (CNVA)*. De 2002 à 2006, je suis nommée Conseillère technique au *CNVA*, (instance placée alors auprès du Premier Ministre dirigée alors par Edith Arnoult-Brill)⁷. De 2006 à 2014, je serais Chargée de mission auprès du Directeur de la Vie associative, de l'emploi et des formations puis, auprès de la sous-directrice de la Vie associative. Enfin de 2014 à 2020, je serais nommée Secrétaire générale du *Haut Conseil à la Vie associative* (instance placée auprès du Premier Ministre qui a succédé au CNVA) puis vice-présidente. »

« Au-delà de l'énoncé de mes fonctions et responsabilités, j'ai eu le bonheur et la chance de traiter tout au long de ces années de nombreux dossiers délicats et/ou complexes mais essentiels du point de vue de la Vie associative et des associations. A mes yeux, il s'est agi tout simplement de la question associative en lien avec la participation citoyenne et la démocratie. Oui, c'est pour cela que je "milite". La préservation de l'essence de la vie associative m'importe tout comme la liberté de s'associer... les grandes forces du bénévolat sont, selon moi, dans le mouvement associatif... »

« Il s'agit de remettre en avant les spécificités associatives que l'on trouve dans le mode de gouvernance spécifique de l'association mais il faut aussi que les associations progressent elles-

⁴ CEVIPOF. Centre de Recherches politiques de Sciences Po. Fondé en 1960, il est associé de nos jours au CNRS et ce depuis 1968.

⁵ Daniel Bruneau. Délégué général de l'association « Rempart » (chantiers de bénévoles pour le patrimoine). Directeur du développement de « l'Association des Paralysés de France » (APF). Directeur du développement des Ressources en 1988. Co-fondateur du Comité de la Charte en 1989. Directeur du Comité de la Charte du don en confiance. 2000 à 2005. Directeur de la collecte de fonds et de la communication à « l'Associations des Petits Frères des Pauvres » de 2005 à 2015. Président fondateur de l'UNOGEP devenue l'association : « France Générosités ».

⁶ André Henry. Né en 1934 dans les Vosges. Instituteur. Syndicaliste et militant associatif. Elu au Syndicat national des Instituteurs (SNI) en 1955 ; élu au bureau national du SNI en 1965 ; élu secrétaire national du SNI de 1969 à 1974. Secrétaire général de la FEN (Fédération de l'Education nationale) de 1974 à 1981. Adhère au Parti socialiste en 1974. Ministre du Temps libre dans le gouvernement de Pierre Mauroy avec deux ministres délégués : Jeunesse et Sports : Edwige Avice et Tourisme : François Abadie. Il met en place le Chèque-vacances ; crée le CNVA ; mais ne parvient pas à faire voter sa loi sur la reconnaissance d'utilité sociale des associations.

⁷ Edith Arnoult-Brill (1949-2020). Professeur de sciences sociales. Présidente du CNVA de 2000 à 2011. Secrétaire générale de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ).

mêmes sur des sujets perdus depuis quelques années : qui s'engage dans le monde associatif ? Pourquoi s'engage-t-on ? On sait très bien qu'aujourd'hui ce sont des personnes diplômées et des cadres supérieur-es... Il faut que les associations puissent s'ouvrir davantage pour jouer pleinement leur rôle dans la société : la sensibilisation des citoyens à l'importance de la démocratie, à celle des principes de la République, de l'engagement républicain, de la création et du maintien des liens sociaux, de la mobilisation des femmes et des hommes pour être de vrais acteurs/actrices dans la société [...] »⁸

Spécificités du milieu administratif et de la pratique interministérielle

« Lorsque je suis arrivée au Ministère du Temps libre en 1981, André Henry venait d'être chargé par le Premier Ministre, Pierre Mauroy, de travailler à un projet de loi pour les associations. Il se trouve que je préparais une thèse sur les associations et avais des liens avec l'administration de ce nouveau ministère, unique en son genre quant à son objet !

Une fois recrutée, j'ai donc immédiatement évolué en terrain interministériel travaillant sur les aspects juridiques du projet. Je crois qu'il convient de souligner que dans les années 70, c'est la thématique de l'environnement qui prédominait ainsi que celle des femmes, comme en 1936, ce fut celle des loisirs. Et cela a contribué à faire progresser le rôle des associations dans la société. En effet, après la 2^{ème} guerre mondiale, le développement de l'urbanisme s'est imposé dans les années 60/70 : il fallait construire et reconstruire des logements, il y fallait aussi une nombreuse main-d'œuvre. Des barres de grands ensembles furent donc édifiées mais autour de celles-ci, rien n'avait été pensé pour la vie en société. Il y eut alors une prise de conscience : il fallait proposer autre chose que le fait de pouvoir disposer d'un logement. A l'époque, de nombreux sociologues, architectes, professionnels réfléchissaient à cette problématique tel le sociologue Robert Castel⁹ Les associations se sont alors montrées très parties prenantes dans cette approche du sujet, qu'elles soient d'Education Populaire ou du secteur sanitaire et social.

« C'est pendant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, à partir de 1974, que la prise en compte au niveau du gouvernement des associations par le biais de l'environnement, a commencé à s'installer. (L'appellation utilisée était à cette époque "cadre de vie" et il existait alors une Délégation à la Qualité de vie qui englobait la Vie associative). En 1978, une proposition de loi du Parti socialiste sur la reconnaissance et le développement de la Vie associative émergea mais n'aboutit pas. En revanche, elle constituera la base du projet de loi que nous étudierons à partir de 1981 au Ministère du Temps libre. En outre, dans le cadre du

⁸ Chroniques Philanthropiques – Chantal Bruneau par Francis Charhon publiées le 3 avril 2023.

⁹ Robert Castel (1933-2013) Philosophe puis sociologue. Une des figures majeures de la sociologie en France et à l'Internationale. Les institutions furent au centre de ses investigations. Sa démarche fut appliquée dans deux directions : le traitement social de la folie : « L'ordre psychiatrique. L'âge d'or de l'aliénisme » Editions de Minuit.1977, et, le salariat. « Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat » Editions Fayard.1995.

7^{ème} Plan (1976-1980)¹⁰ l'importance de la vie locale et le développement de la Vie associative furent mis en avant. Pour préparer ce projet de loi, six mois de consultations de tout le secteur associatif tant au niveau national que local, se révéla nécessaire. Au niveau local, les services déconcentrés du Ministère du Temps libre, Jeunesse et Sports gèrent cette consultation soit par des questionnaires, soit par des réunions, qui ont facilité rencontres et débats. Il y eu environ 5 000 réponses et près de 150 réunions menées par chaque service décentralisé. Ecrire la synthèse de tous ces matériaux me revint et ce autour de quelques grandes thématiques : fiscalité ; bénévolat ; statut des bénévoles... »

« Le projet d'André Henry n'a pas abouti pour la raison suivante : en voulant accorder certains avantages aux associations dites "d'utilité sociale" il y avait un risque aux yeux du monde associatif que ses associations deviennent de fait un prolongement du service public. L'UNIOPSS et son Président François Bloch-Lainé représentant un des poids lourds du secteur associatif (secteur social, sanitaire et social, médico-social) refusèrent de prendre le risque d'installer une dépendance trop forte des associations du secteur par rapport à l'administration. Indépendance et autonomie d'abord ! Nonobstant, deux outils précieux pour le développement de la Vie associative naquirent de tout cela : la création en 1983 du *Conseil National de la Vie Associative*, (CNVA) sorte de "Parlement" de l'ensemble des associations, tous secteurs confondus, d'une part, et, d'autre part, en 1985, le *Fonds national pour le Développement de la Vie Associative* (FNDVA).

« Je crois qu'il conviendrait de mentionner également que "c'était, me semble-t-il, la 1^{ère} fois qu'on invitait le monde associatif à réfléchir, au-delà de son action quotidienne - à son fonctionnement, ses modes d'organisation - sur elles-mêmes... Les associations ont été conduites, volontairement ou pas, dans ce cadre à parler ensemble, à parler d'une seule voix, en tous cas, à essayer d'amorcer un dialogue : d'être un interlocuteur face aux pouvoirs publics. La consécration de cet aspect des choses, c'est la naissance du CNVA."¹¹ »

« Les consultations menées en 1981 pour le Projet de loi Henry nous ont aussi permis de prendre conscience de notre faiblesse en matière de statistiques que l'on a heureusement améliorées depuis... »

« Après avoir mis "le pied à l'étrier", j'ai donc eu à gérer d'entrée de jeu, le dossier du FNDVA (aujourd'hui FDVA)¹² et celui du FONJEP¹³, les questions de financement, les

¹⁰ Le Commissariat général au Plan fut créé en 1946 par le Général de Gaulle et chargé de la planification économique du pays jusqu'en 2006. Remplacé à cette date par le Centre d'Analyse Stratégique (CAS), il devient en 2013, France Stratégie.

¹¹ Cahiers D'Histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports. Le fut du temps libre. Novembre 2004. P 104

¹² FDVA. Fonds de Développement de la vie associative comportant des priorités : les financements vont aux associations pour la formation des bénévoles d'une part et d'autre part aux associations pour leur fonctionnement ou projets innovants. Créé par décret le 30 décembre 2011, modifié par un nouveau décret du 8 juin 2018, il remplace le CDVA créé en 2004, lequel s'était substitué au FNDVA, créé en 1985. La loi précise que les parlementaires sont membres du comité consultatif du Fonds et le FDVA prend la suite des subventions octroyées par des parlementaires aux associations, dites « réserves

questions juridiques dont les fameuses instructions fiscales successives depuis celle du 15 septembre 1998¹⁴, d'abord en interne au Ministère de la Jeunesse et des Sports et/ou en interministériel.

Ce fut le cas notamment lorsque la Délégation interministérielle à l'Economie sociale s'est vue attribuer par circulaire du Premier Ministre en 1998¹⁵ la Vie associative, en plus "des associations gestionnaires" présentes depuis 1981 dans son périmètre de compétences, ainsi que l'organisation des Assises de la Vie associative de 1999, l'animation des Délégués départementaux à la Vie associative (réseau décentralisé créé sous le gouvernement d'Alain Juppé et dont les fonctionnaires relevaient à plus de 90% du Ministère de la Jeunesse et Sports).

Autre exemple plus récent : lorsque les personnels et services de Jeunesse et Sports au niveau national comme au niveau local revinrent au ministère de l'Education nationale le 1^{er} janvier 2021, après plusieurs détours dont le dernier en date, fut celui de la Cohésion sociale. Ainsi les Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la Cohésion sociale, les DRDJSCS, sont devenues ce jour-là : les DRAJES : Directions régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. »

Un soutien indéfectible au monde associatif

« J'ai ensuite travaillé au *CNVA* (créé par décret du 25 février 1983 ; composé de 70 membres représentants d'associations) puis au *HCVA* (*Haut Conseil à la Vie Associative*¹⁶ - instance d'expertise du monde associatif créée par le décret du 28 juin 2011 et introduit dans la loi du 24 au 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire).

« Quarante ans de combats pour la Vie associative et les associations au sein de l'administration ! Si en raison des résultats des élections et de l'idéologie des divers partis, le

parlementaires ». [<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/le-fonds-de-developpement-de-la-vie-associative-fdva/>]

¹³ FONJEP. Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. Système cogéré par l'Etat, les collectivités et les associations. Dispositif qui rassemble des fonds interministériels permettant de contribuer à la rémunération d'animateurs du secteur associatif. Créé en 1964, les postes FONJEP sont de 3 ans et vont de 7000 à 8000 euros. En 2021 : on comptait 7712 postes FONJEP pour 5031 associations bénéficiaires et 63 493 390 euros de subventions. [<https://www.fonjep.org/postes-fonjep/chiffres-cles>]

¹⁴ Instruction fiscale du 15 septembre 1998. 1^{er} texte d'une série de textes fiscaux afin de rendre plus précise et plus claire la doctrine de l'administration fiscale en matière associative et distinguer ce qui relève ou non du secteur marchand et légitime certains avantages fiscaux auxquels peut prétendre une association. **La Règle des 3 P** : le **P**roduit ; le **P**ublic associé au critère du **P**rix ; l'utilité sociale. A sa parution, il s'agissait de **4 P** : la **P**ublicité.

[<https://www.associatheque.fr/fr/fiscalite-des-associations/index.html>]

¹⁵ Circulaire du 1^{er} Ministre Lionel Jospin du 14 septembre 1998 relative au développement de la vie associative, notamment la réforme de la fiscalité, et l'évolution du FNDVA, et le rôle de la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIISES).

¹⁶ HCVA : instance d'expertise du monde associatif créée par le décret du 28 juin 2011 et introduit dans la loi du 24 au 31 juillet 2014 sur l'Economie sociale et solidaire ; composé de 47 membres dont 25 experts de la vie associative et 5 personnalités qualifiées.

politique change souvent de visions, d'objectifs, de programmes d'action, l'administration dans son ensemble et la fonctionnaire que je suis, travaillent, elles, dans la continuité et insufflent de la cohérence là où il y en a besoin ! Malgré la formule paradoxale qu'elle emprunte, la qualification de fonctionnaire militante me va bien. »

« Dans l'administration, nous avons été nombreux à être des fonctionnaires militants ; à la fois témoins, acteurs, garants, soutiens de l'évolution du fait associatif et de sa prise en considération. La société civile organisée, les "intermédiaires", aujourd'hui "boudés", la loi de 1901 et la liberté d'association, autant d'éléments fondamentaux pour la vie démocratique de nos concitoyens. A force de confronter nos points de vue et, en même temps, de défendre les positions de nos ministères respectifs, nous avons su créer entre nous de solides dynamiques en faveur des associations mais aussi "des liens de fidèle cordialité".

« En outre, j'ai mis en pratiques mes convictions par des engagements bénévoles et religieux, j'ai fait partie du conseil pastoral de ma paroisse (1998-2016) ; j'ai été (1987 à 1998) et depuis 2020, suis à nouveau catéchiste ; je suis Présidente de l'ACEL St Martin depuis 2016 (association locale culturelle, d'éducation et de loisirs) ; enfin, je suis membre du Comité label IDEAS¹⁷. »

« Oui, pendant toutes ces années de travail technique, administratif, et politique bien entendu, je souhaiterais souligner aussi le travail permanent de conviction que mes collègues et moi avons mené simultanément. Qui dit conviction dit aussi énergie à mobiliser, mise au point d'arguments ou de contre-arguments, écoute, modestie, et persévérance. »

« Aussi bien vis-à-vis de nos partenaires associatifs comme vis-à-vis de nos partenaires de l'administration, il faut constamment démontrer, justifier, argumenter notamment vis-à-vis du ministère des Finances. Ainsi, au moment même où l'utilité sociale des associations fut enfin reconnue, la donne changea : "Jusqu'aux années 1990, le dialogue avec les Finances était assez difficile. Les services fiscaux multipliaient les contrôles auprès des associations qui exerçaient des activités économiques, mettant en avant le traitement différencié dont bénéficieraient les associations au regard des entreprises commerciales. Les artisans comme les petites entreprises dénonçaient une concurrence déloyale de la part des associations qui ne sont pas soumises aux impôts commerciaux."¹⁸ »

« Cette accusation de concurrence déloyale à l'encontre des associations le fut également envers toutes les composantes de l'Economie Sociale et Solidaire de manière récurrente et un leitmotiv anti-ESS au niveau européen : banques coopératives ; coopératives ; mutuelles d'assurances ; lors de la crise européenne suite à la parution de la Directive Services dite Directive Bolkenstein du 12 décembre 2006 et débats européens sur les Services Economiques d'Intérêt Général (SEIG), les Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG). »

¹⁷ IDEAS. Créé en 2005, l'Institut de développement de l'éthique et de l'action pour la solidarité entend développer la capacité d'action des organismes à but non lucratif, valoriser leur qualité et leur démarches professionnelles, contribuer au développement de la philanthropie.

¹⁸ Les Cahiers d'Histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports. Le Furet du Temps libre. 1981-1983.P 100 à 104.

« Dans les deux cas évoqués ci-dessus, nous avons réussi à mobiliser nos forces et nos expertises pour contrer les dangers menaçant les associations. »

« Dans les réunions interministérielles où siégeaient 25 ministères (dès lors que le monde associatif est vaste, il requiert le travail en transversal !), nos collègues des Finances ne cessaient de poser leurs questions rituelles tandis que ceux du ministère de l'Intérieur à propos du statut de l'élu associatif faisait remarquer : "il n'y aura pas de statut de l'élu associatif tant qu'il n'y aura pas de statut de l'élu local !" »

« Au niveau de l'inter-associatif, quand la reconnaissance d'utilité sociale fut évoquée, des réactions d'un autre type fusaient : "Dans ce cadre-là, que vont devenir les agréments de chacun des ministères ? On va perdre notre interlocuteur privilégié !" Cette idée de reconnaissance d'utilité sociale faisait peur aux associatifs, c'était clair ! »

« Lorsque l'on regarde les choses de près et avec le recul de quarante années de pratique de la chose administrative, les critiques envers le service public et les fonctionnaires, tombent d'elles-mêmes. L'humour dans ces cas-là reste un allié précieux ».

« J'ai évoqué brièvement la multiplicité des dossiers et des chantiers qui peuvent durer de 10 à 20 ans pour faire aboutir une bonne idée ou une mesure nécessaire et évidente ; la multiplicité des groupes de travail ou des réunions à animer pour ce faire ; la multiplicité des acteurs en interministériel ou en inter-associatif concernés (les deux étant peu ou prou équivalents en termes de complexités à gérer, de points de vue et analyses à faire converger, de consensus à dégager et de synthèses à concocter). Ensuite, il ne vous reste plus qu'à multiplier le tout ... en espérant que d'ici là, le gouvernement ne change pas, que votre ministre reste en poste ainsi que vos collègues afin que vous puissiez avoir le temps d'agir. Il demeure un champ de difficultés qu'il ne faut pas négliger, c'est la culture, la grammaire, les codes propres à chaque ministère. Chaque ministère a la sienne ; il convient de les posséder rapidement pour éviter quelques erreurs. "Le ministère de la jeunesse et des sports est plutôt le carrefour des contradictions. Contesté par beaucoup dans son existence même, il est l'un des rares départements ministériels à avoir constamment figuré dans tous les gouvernements de la V^{ème} République... Confronté à une concurrence virulente, pour ne pas dire à une guerre de territoires, il est parvenu à préserver vaille que vaille son domaine de compétence. Certains diront qu'il n'y est parvenu qu'aux prix de concessions ou de renoncements qui le conduisent à être davantage un ministère d'accompagnement qu'une administration d'impulsion. D'autres objecteront que c'est la très forte singularité de ce ministère, précurseur de la déconcentration et doté de services extérieurs proches du terrain qui lui a permis de s'adapter aux mutations du paysage administratif et aux évolutions du mouvement associatif.¹⁹ »

« Le modèle français de ce département ministériel est d'ailleurs peu répandu dans l'Europe occidentale. La coexistence au sein d'un même département ministériel de l'administration de la jeunesse et de celle du sport, peut effectivement poser question. Elle répond à des logiques administratives différentes : le sport est une activité sectorielle et la jeunesse, une tranche d'âge.

¹⁹ Pierre Gaborit. Revue « Pouvoirs » n° 61- 1992

Le premier peut donc relever d'une administration verticale alors que la seconde requiert une approche interministérielle. »

« Pierre Gaborit cite comme exemple la mission interministérielle pour l'emploi des Jeunes confiée à Bertrand Schwartz qui figurait une vraie administration de mission et en même temps un véritable ministère de la jeunesse ; quant aux missions locales pour l'emploi des jeunes constituées dans maintes municipalités, elles apparaissaient concurrentes des services extérieurs du ministère. Pour sa démonstration, P. Gaborit souligne par ailleurs que si le ministère de la jeunesse et des sports n'est pas un ministère de l'impulsion, il n'est pas celui de la régulation non plus. Il n'a pas les moyens d'une réduction des inégalités, dimension essentielle de toute politique (le budget du ministère n'atteint pas le 1% du budget total de l'État). »

« Ainsi, si le fonctionnaire n'intègre pas dans ses analyses ces paramètres spécifiques, il se trompera forcément dans ses préconisations et trompera ses interlocuteurs.

« Je pense que la relation pouvoirs publics/associations ne va pas de soi, qu'elle n'est pas naturelle si elle veut être réelle. Nous sommes dans une relation publique/privé qui, à priori, peut paraître contre nature. Cette relation pour être vraie nécessite un respect réciproque ; elle doit se construire sur un équilibre entre le rôle de l'État et la liberté des associations... Il me semble que la relation repose sur l'écoute, sur un travail réciproque pour faire avancer un projet commun et qu'elle ne se mesure pas au montant de la subvention attribuée... Les associations attendent sans doute la confrontation constructive avec l'État et surement pas l'instrumentalisation qui laisse confondre les genres. Elles attendent surtout la reconnaissance...²⁰. »

« Faire preuve d'honnêteté intellectuelle et faciliter le dialogue me paraissent une exigence que j'ai toujours essayé de respecter. »

Jacqueline Mengin (Interview à Paris (75) le 9 février 2022)

Le goût de faire bouger les lignes

« Je suis née à Paris. Enfant, je n'ai pas eu réellement de modèle, celui incarné par ma mère, femme au foyer, totalement dépendante de son mari, était plutôt un contre-modèle. Mes grands-parents étaient fermés à trop de choses. C'est finalement, une fois adulte, que j'ai trouvé une image valorisante chez... ma belle-mère ! Elle avait été déportée avec son mari pour faits de résistance, et lui était mort là-bas. Désespérée à son retour, elle avait rencontré une autre femme, médecin de quartier, qui l'a hébergée avec ses enfants. C'était une femme de courage, épuisée, elle a repris tout de suite un travail. Ces deux femmes actives, accueillantes, totalement désintéressées, dotées de fortes personnalités, ont eu sur moi une riche influence. »

L'apprentissage de la Responsabilité

²⁰ *Ibid.* Pierre Gaborit. Revue « *Pouvoirs* » n° 61- 1992

« Dès mon enfance, l'impérieuse nécessité de m'intéresser aux autres, s'est imposée. Mon éducation l'imposait comme une évidence. Je suis donc devenue cheftaine de Guides à dix-huit ans. J'animais un groupe d'adolescentes tout au long de l'année et l'été, j'organisais un camp d'une quinzaine de jours. Meudon à l'époque, comprenait un quartier assez bourgeois et le bas-Meudon, fief des usines Renault, était plutôt défavorisé. Les guides appartenaient à ces deux milieux et j'avais le souci de trouver ce qui pouvait convenir aux unes et aux autres et non pas d'appliquer bêtement les consignes de Mouvement, ce qui me mettait un peu en marge. Je crois avoir néanmoins permis à ces filles de grandir en adaptant notre vie d'équipe. »

Les débuts du militantisme

« J'ai découvert là ce que pouvait vivre dans son milieu une fille de quatorze ans dans une situation familiale difficile. J'ai eu cependant la chance de pouvoir bénéficier de la confiance totale des parents des quartiers défavorisés bien au-delà de ce que j'aurais mérité. Plus tard, lors de mes études de droit, j'ai découvert avec des amis maghrébins les problèmes posés par la colonisation et les énormes difficultés qu'ils rencontraient en France. C'était la guerre d'Algérie (1954-1962). »

« Au Centre St Yves à Paris qui rassemblait des étudiants catholiques des facultés de droit et de sciences économiques, plutôt marqués à gauche dans les années 1956/57, nous organisions des rencontres, des conférences. L'extrême droite venait souvent y manifester une opposition active. Ces affrontements et les amitiés liées avec les étudiants du Maghreb, ont largement déterminé l'orientation de mes convictions politiques. »

« M'étant mariée, ayant eu quatre enfants en quatre ans, dont des jumeaux il fallait songer à nourrir la petite famille. Mon mari étant pendant vingt-sept mois au service militaire, j'ai d'abord occupé un poste plutôt ennuyeux pendant quelques mois au Rectorat de Paris, puis, j'ai pris un poste en maternelle pendant un an. Je me suis alors arrêtée pour ma grossesse gémellaire où j'ai commencé à rédiger ma thèse de doctorat. Pendant le temps de mes maternités je me suis mise à militer dans *le Mouvement de la paix contre la guerre au Vietnam*. Avec des camarades communistes nous faisions des quêtes en soutien aux vietnamiens. Je me suis inscrite également au PSU dont Gilbert Mathieu, un type formidable. Il y avait là de jeunes ouvriers avec qui je collais nos affiches. Puis, j'ai quitté le PSU quand celui-ci a rejoint le PS. Je resterai militante au PS jusqu'en 2020 et à la Ligue des Droits de l'Homme jusqu'à aujourd'hui. »

Sociologie, ruralité et débuts dans la vie associative

« En 1968, je trouve un travail très intéressant de recherche documentaire auprès de Louis Estrangin²¹ qui préparait un ouvrage sur l'avenir de l'agriculture, et pour lequel, j'avais la possibilité d'organiser mon emploi du temps comme je voulais. Mais il fut bientôt nommé directeur général du Journal "*Ouest-France*". Il abandonna le projet auquel j'étais associée. ! Je me suis retrouvée au 14 rue St Benoît. Là, j'ai eu la chance de rencontrer un sociologue d'origine

²¹ Louis Estrangin, mort en 2019. Homme de presse français. Directeur et Président d'Ouest-France. Fils d'agriculteur. Diplômé en histoire et géographie. Secrétaire général de la Jeunesse Etudiante Chrétienne.

haïtienne qui me forma sur le tas à la sociologie. C'est ainsi que je me suis lancée dans le développement rural commençant à fréquenter à la fois les équipes universitaires de recherche en sociologie rurale (notamment celle d'Henri Mendras²² à l'Université de Nanterre) et les acteurs de terrain. Cette expérience a duré une bonne dizaine d'années. »

Le 14 de la rue St Benoît était un ensemble d'associations dirigé par Henri Théry²³ qui allait présider l'UNIOPSS et la principale de ces associations était l'*Union nationale des Centres d'étude et d'action sociale (UNCEAS)* dont les équipes départementales (les CEAS) avaient pour objectif de réunir des acteurs engagés dans des secteurs d'activités divers pour analyser ensemble les situations locales et aider à la mise en place de solutions adaptées.

Parmi ces associations, il y avait *Culture et promotion* créée dans le cadre de la loi de 1972 relative à la formation permanente. Lorsque Bernard Porte²⁴ succède à Henri Théry, il m'est demandé de lui succéder à "Culture et promotion". J'accepte à la condition de pouvoir poursuivre mes travaux de sociologie rurale. »

La création du CELAVAR (Comité d'Etude et de Liaison des Associations à vocation Agricole et Rurale) et mes fonctions de Secrétaire générale durant 15 ans à ce poste.

« A la demande d'Henri Nallet, alors au Cabinet du Président de la République, j'avais hébergé des syndicats de paysans contestataires - des ancêtres de la Confédération paysanne. Parmi ces derniers que je croisais, un ancien permanent de la FNSEA, Serge Cordelier, me fit comprendre que les subventions que, nous, les associations recevions du ministère de l'agriculture risquaient fort de se raréfier si nous ne bougions pas²⁵. »

« Nous avons alors réuni quelques associations concernées et au bout de plusieurs mois nous avons réussi à mettre sur pied une structure commune inter-associative face à l'administration. Mais il fallait recruter d'autres associations pour que ce regroupement soit de taille à faire face à l'administration. Ce fut le CELAVAR créé en 1985. L'idée était de réunir le plus d'associations possibles des milieux agricole, rural, environnemental, culturel et de services. Le Celavar regroupait une quinzaine d'associations. Parmi elles : *La Ligue de l'Enseignement*, les *Foyers ruraux*, *Culture et Liberté*, *Les Centres sociaux*, *Culture et promotion*, *Peuple et culture* etc. »

²² Henri Mendras (1927-2003) Sociologue. A enseigné à Sciences Po. Ouvrage paru en 1967 : « *La fin des paysans* ».

²³ Henri Théry (1923- 2009) et Uniopss. Il fut secrétaire général de la JEC et membre de l'équipe clandestine de Témoignage Chrétien durant la guerre de 39-40. En 1961, il est administrateur de la Fédération des Centres sociaux et socio-culturels de France et son influence est grande sur le monde catholique social. Il est Délégué général de l'association « Culture et promotion ». En 1969, il est directeur général adjoint de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss) puis Directeur général de 1976 à 1984. Site de la FCSF « *Mémoires Vives* »

²⁴ Bernard Porte. Président de la fédération nationale de la Presse. Ancien Pt du directoire de Bayard-presse.

²⁵ Revue Projet CERAS. 2002/1 n° 269 P 6 à 15. Itinéraire : Jacqueline Mengin CAIRN INFO/Matières à réflexion

« Nous signions des conventions annuelles de travail avec toute une série de partenaires comme *l'Aide à domicile en milieu rural*, les *Parcs régionaux*, *l'ARF* (*association des ruralistes français*), *l'ADELS* (*association pour la démocratie locale et sociale créée à la suite des municipales de 1959 et qui a cessé d'exister en 2011*). »

Au Celavar, tout est entrepris et organisé de manière collective. Si rendez-vous est pris avec un ministre par exemple, toutes les associations peuvent s'inscrire pour y prendre part. Son originalité, c'est vraiment d'être un Collectif. A mon époque, il n'y avait que deux permanents payés par une association de gestion créée à cet effet et pas de présidence.

On y a réalisé un important travail d'information d'une part et d'autre part on y a organisé des groupes de travail. Les statuts précisent qu'il faut n'avoir aucun lien avec un parti politique ou un syndicat pour être agréé par le Collectif. Cette règle fut mise en place de manière à limiter les possibilités d'entrisme.

Un certain nombre de grands réseaux ont alors mis sur pied des collectifs inter-associatifs régionaux et locaux. Le *Celavar* envoyait l'information aux têtes de réseaux décentralisées, à charge pour elles de diffuser largement les informations transmises.

C'était une époque extraordinaire. D'avoir réussi au sein du *Celavar* à faire travailler ensemble toutes ces associations, si différentes les unes des autres, me remplit encore d'un grand enthousiasme. Les faire exister dans le paysage administratif et politique, c'était là l'objectif que je m'étais fixé et ce n'était pas facile comme on peut s'en douter. Ce fut une des réussites dont je suis fière. Nous avons organisé un premier Colloque à Angers auquel participait Robert Lion, Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations, par ailleurs militant associatif, et cela a été un grand succès notamment pour tous ceux qui se sentaient concernés par le milieu rural. »

« Quelles méthodes avons-nous choisi d'utiliser ? D'abord, savoir créer la confiance entre nous, l'élargir et la fortifier en allant les uns chez les autres, en réfléchissant ensemble. La sociologue que j'étais facilitait ces relations dont les gens étaient demandeurs. Ensuite, l'élargissement concernait également des échanges avec des partenaires à l'étranger au sein de l'Europe. On a créé de vrais échanges avec l'Italie, l'Allemagne... Enfin, ce qui me frappait alors c'était que l'Economie sociale avait l'avantage de savoir pratiquer la promotion sociale, c'était très intéressant et très positif. »

Autour de l'histoire du CELAVAR

« Durant les Trente Glorieuses, le milieu rural a connu une transformation radicale dans les modes de production, la composition socio-économique de la population, la répartition spatiale démographique, mais également dans les attitudes et les comportements des ruraux, profondément influencés par la société nouvelle marquée par la consommation et l'urbanisation. Le désir de parité, d'intégration, exprimé par les franges les plus dynamiques de la population trouvait peu de réponses en matière d'équipements ou de services. Ce sont alors les ruraux eux-mêmes qui, faisant preuve d'une créativité remarquable, ont eu recours à l'auto-organisation pour trouver des réponses adaptées. Entre 1975 et 1986 par exemple, 29,1% des créations d'associations ont été le fait du milieu rural alors, qu'à l'époque, la population rurale ne représentait que 26,6 % de la population totale (Canto.1990-1991) [...] »

[...] Le mouvement associatif ayant ainsi accompagné, favorisé, l'évolution du monde rural dans toutes ses composantes, s'est trouvé dans les années 1980, confronté à deux défis qui ont profondément modifié ses conditions d'intervention : la crise économique et la décentralisation...D'autres associations se sont développées : celles concernées par le développement, la formation ainsi que les associations à caractère social (groupements d'employeurs, associations intermédiaires, , associations d'aide à domicile créant des emplois adaptés à une population féminine en difficulté...). L'enjeu majeur pour les associations rurales aujourd'hui est de réussir à faire du milieu rural un espace d'accueil...Cette dynamique associative lorsqu'elle est efficace menace souvent les équilibres anciens et place les élus devant une situation nouvelle à gérer. Les associations locales apparaissent souvent comme la mise en place d'un contre-pouvoir [...] De nouvelles règles du jeu sont à inventer entre élus et associations afin que les uns et les autres puissent complémentarément développer leur dynamisme et leurs responsabilités sans se neutraliser [...] Elus locaux et associations ont besoin les uns des autres [...] La décentralisation a eu aussi pour effet d'autonomiser les associations locales par rapport aux réseaux associatifs nationaux qui ont dû modifier leur rôle. »

Source : « Vers une organisation des associations en milieu rural : un exemple : le Celavar » Article de Jacqueline Mengin in *Economie rurale* n°238. 1997 4849

Site : [https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1997_num_238_1_4849]

Une vie et des responsabilités consacrées à la Vie Associative et à sa structuration

« De 1990 à 1996, j'ai été élue vice-présidente du *Conseil National de la Vie Associative* ; en 1993, j'ai été élue membre du Conseil Economique, Social et Environnemental ; en 1997, je fus élue Présidente de la *Fonda* et puis membre de la *Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA)*²⁶ au titre de la *Fonda*²⁷ ».

« L'*ADAP* avait été créée par François Bloch-Lainé et quelques-uns d'entre nous avions l'idée d'étudier les conditions à réunir pour que la Vie associative se renouvelle et que l'innovation sociale soit au cœur de l'action. Trois congrès furent consacrés à cela entre 1975 et 1980. »

Interview de Jean-Pierre Worms

« La société civile, l'Etat, les associations, les réseaux... »

La Fonda a été créée en 1981 à la suite d'une autre association, la DAP, créée cinq ans plus tôt

²⁶ CPCA : Conférence Permanente des Coordinations Associatives. Association faitière de plusieurs coordinations associatives créée en 1992. Depuis 2014, elle est appelée « Le Mouvement associatif : choisir l'intérêt général ». Elle représente 500 000 associations et 700 fédérations, unions départementales et régionales. Objet : Renforcer le lien social ; Humaniser l'Economie ; Réveiller la Démocratie.

²⁷ FONDA Association RUP créée en 1981. Association de personnes Laboratoire d'idées et d'expertises associatives ; Centre de Ressources et de Prospective. Fondateurs : François Bloch-Lainé, Frédéric Pascal, Philippe Viannay, Guy Raffi

par des personnalités très engagées dans la vie associative. Deux idées présidaient à cette création : d'une part affirmer dans une période où il apparaissait nécessaire de s'engager dans une grande transformation sociale (...) en affirmant l'importance de la société civile, à la fois comme partenaire et comme contre-pouvoir de l'Etat, tout en dépassant les cloisonnements sectoriels construits par l'histoire [...]. Il s'agissait d'autre part, de créer de la coopération, de la compréhension entre les deux grands courants historiques à l'origine du mouvement associatif français : le courant catholique et le courant laïque [...]. La Fonda est désormais recentrée sur l'autre dimension de son projet initial qui est d'être le laboratoire d'idées, le think tank, la tête chercheuse du monde associatif. On recherche les forces et les faiblesses du monde associatif, ce qui bouge dans les formes d'organisations associatives, les nouveaux terrains de lutte associative, les nouveaux terrains d'engagement, les nouvelles problématiques [...] on est reconnu au sein du monde associatif dans cette fonction un peu dérangement.

Jean-Pierre Worms (1934-2019). Sociologue, homme politique, responsable associatif. Fondateur en 1980 de France-Initiative. Ex secrétaire général de la Fonda puis Président de la Fonda à partir de 2005.

« Lorsqu'est intervenue la dissolution de l'*ADAP*, il n'était pas question de laisser tomber tout ce que nous avions entrepris. L'idée de créer la *Fonda* pour poursuivre **P'action** est venue de là. Au départ, il y avait 3 coordinations associatives : le *CCOMCEN*, coordination transversale en lien avec le monde de l'Education nationale, le *CNAJEP* et la *CGTL*. La 1^{ère} était proche de la *Ligue de l'enseignement*, très militante sur le plan de la laïcité. La *CGTL* était la coordination autour de *Léo Lagrange*, proche des socialistes. Après 1981, ces 3 réseaux ont créé des liens entre eux sinon les relations étaient alors bilatérales. Puis, les choses se sont un peu institutionnalisées.

D'autres sont venus pour représenter d'autres coordinations : l'*UNIOPSS*, le *CNOS*, l'*UNAT*, et l'*UNAF*...Ce rassemblement est intervenu au moment où le Ministre du Temps libre, André Henry, proposait de faire une loi à destination des associations mais qui en réalité en faisait des auxiliaires de l'Etat²⁸. Nous avons écrit au Premier Ministre Pierre Mauroy pour lui faire part de notre position et donner les raisons pour lesquelles nous nous opposions à cette future loi. Cela a permis une action collective du monde associatif. Il en est sorti le *CNVA* et le *FNDVA*²⁹.

Plus tard en 1989, les coordinations ont souhaité s'organiser sous la forme d'une association de fait. Ce fut la création de la *Conférence Permanente des Coordinations associatives (CPCA)*. Avec Henry

²⁸ Les coordinations :

CCOMCEN : Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Education nationale. Aujourd'hui, cette coordination s'intitule l'ESPER.

CGTL : Confédération générale du Temps libre. (Aujourd'hui dissoute)

CNAJEP : Comité national des associations de Jeunesse et d'Education populaire

CNOS : Comité national Olympique et Sportif

UNAT : Union nationale des associations de Tourisme (RUP)

UNAF : Union nationale des associations Familiales (RIG)

²⁹ Cf interview de Mme Chantal Bruneau - Chapitre « *Les Institutionnelles* »

Théry, Marie-Thérèse Cheroutre, Frédéric Pascal, et moi avons été à l'initiative. Le Secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement, Georges Davezac, en a été le premier président. *La Fonda* en assurait alors le secrétariat³⁰.

Evidemment, lorsqu'une alternance politique se présentait, il fallait remonter au créneau, informer, expliquer, défendre les intérêts des associations, leur fonction et missions dans la société. »

Les femmes, la vie associative et la preuve par la compétence

« Si je refais brièvement mon parcours de vie militante et professionnelle uniquement à l'aune des rapports femmes/hommes, voilà ce que je pourrais en dire :

- Du temps de mon militantisme au sein du *Mouvement de la Paix*, j'ai côtoyé de nombreux militants communistes, dont l'attitude parfois bourru, était ouverte vis-à-vis des femmes.
- Lorsque j'ai quitté le PSU pour le PS, c'était la 1^{ère} fois où j'ai croisé la route d'hommes voulant tout de suite se situer dans un rapport de domination par rapport aux femmes. Grandes gueules et machos, c'est sans doute pour cela, qu'il y avait et qu'il y a encore beaucoup plus d'hommes que de femmes dans les partis politiques.
- Intervenante en sociologie rurale, les contacts avec les paysans ont été facilités par le fait d'être une femme. Epatés, ils se confiaient plus facilement.
- Après la période du « 14 rue St Benoît » et le départ de Bernard Porte, j'avais accepté, de prendre la relève, sans être candidate. Rapidement, j'ai été en but à certaines oppositions de la part de l'une de ces associations dont les formes furent parfois très machistes et les réactions très vulgaires... Même soutenue par les autres associations, je ne voulais pas me laisser insulter notamment du fait d'être une femme.
- Durant ma présidence au *Celavar*, je n'ai eu aucun problème de ce côté-là.

« Rétrospectivement, je crois sincèrement que je n'ai jamais cherché le pouvoir pour l'image qu'il confère à ceux qui en ont. Ce qui m'a toujours motivé et a guidé mon parcours, c'est mon intérêt pour des sujets précis, mon goût de faire bouger les choses. C'est sans doute pour cela que j'ai ressenti parfois dans certains espaces institutionnels une certaine forme d'animosité à mon égard. J'avais le sentiment que des interlocuteurs considéraient que je leur faisais de l'ombre. Cela s'exprimait parfois avec agressivité. Tout au long de mon parcours, je dois reconnaître que j'ai souvent été la seule femme à des postes de responsabilité comme aux débuts de la *CPCA*. »

« Quittant les remarques plus ou moins anecdotiques faites dans le paragraphe précédent, je voudrais donner quelques éléments de réflexion sur le sujet. Il est attendu d'une femme qu'elle soit plus compétente qu'un homme. Il ne faut pas pouvoir être contestée en aucune manière sur le fond. Il ne faut ni constituer une menace ni donner l'impression qu'une place, un poste, ou un honneur vous intéresse ! Ce qui implique pour une femme la nécessité d'apporter la plus grande attention à la construction de rapports équilibrés avec les différentes parties prenantes

³⁰ Chroniques philanthropiques par Francis Charhon. Publié le 3 mai 2023. Jacqueline Mengin et Jean Bastide.

d'une dynamique collective. Une femme qui utiliserait les mêmes moyens que les hommes (rapports de force ; conflit ; brutalité) pour faire progresser sa carrière ou ses idées serait rapidement qualifiée de caractérielle ou de difficile. D'où le filet de sécurité indispensable pour toute femme qui prend des responsabilités, c'est l'extrême compétence. »

« Ces mécanismes que l'on retrouve partout et pas seulement dans la vie associative, font que de nombreuses femmes sont réticentes à prendre des responsabilités ne voulant pas s'inscrire dans des jeux de pouvoir. Elles préfèrent rester en retrait préoccupés de faire avancer les choses. Cela me frappe d'autant plus que souvent les dirigeants hommes savent instrumentaliser ces attitudes à leur propre profit personnel. Je me suis toujours demandée pourquoi les hommes aiment autant la compétition, l'affrontement ? »

« Mais, il est vrai qu'en milieu associatif, il existe une réelle difficulté dans l'accès aux responsabilités des femmes. Alors comment procéder ? A plusieurs reprises cette question a été abordée (notamment lors des Assises de la Vie Associative en 1999, lors de la signature de la Charte des engagements réciproques signée en 2001, ou encore au moment de la parution des textes sur la diversité, signés par la *CPCA*), **nous n'avancerons pas sans une politique volontariste pour ouvrir des espaces permettant la prise de responsabilités par les femmes**. Il faut que les associations se saisissent vraiment de la question et aillent "chercher des femmes" !

« Si nous n'engageons pas un effort collectif, rien ne pourra être fait. En outre, l'évolution récente des modalités de travail, la charge mentale et la pression qui s'exercent sur les femmes, sont devenues plus importantes. Je plaide pour une attitude proactive de nos mouvements, de nos dirigeants, de nos structures.

Nous avons su réussir des dossiers techniques, politiques, humanistes, il suffirait de si peu pour continuer nos avancées et progrès mais de manière équilibrée et plus juste ! il manque juste une volonté politique et partagée dans le domaine de l'égalité femmes/hommes ! »

Anne David, née Gross en 1941 (Interview à Paris (75) du 15 juin 2022)
--

Mes racines

« Je suis née le 14 avril 1941 à Pamiers dans l'Ariège au sein d'une famille protestante pratiquante, aux origines alsacienne et lorraine. La famille quitta Strasbourg lors de la déclaration de guerre de 1939. Mon père fut mobilisé et ma mère connut alors les tribulations de l'exode. Mes parents après l'armistice, firent le choix de ne pas revenir à Strasbourg, l'Alsace étant annexée par les Allemands. Mon père décéda accidentellement en 1944 et je fus élevée par un second père, ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, après le remariage de ma mère en 1948. Nous étions six frères et sœurs issus des deux mariages. Après avoir passé un baccalauréat C et Sciences expérimentales en 1959, j'entrai à l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux (ESC) dont je sortis diplômée en 1963. Je m'inscrivis en même temps en licence de sciences économiques à la Faculté de Droit ainsi qu'en licence de sociologie à la Faculté des Lettres de Bordeaux et devins titulaire des certificats de sociologie générale et de démographie. J'obtins ma licence de Sciences éco en 1964 et commença à travailler dans le privé comme rédactrice juridique. Durant mes études, je fus élue au bureau de l'Association des élèves de

l'ESC. De 1961 à 1964, j'ai aussi été engagée à l'Association des Etudiants Protestants de Bordeaux. Calviniste je suis née et j'en ai été profondément marquée. Être présente au monde est pour moi ma façon d'être présente à Dieu, d'essayer de ne pas me laisser atteindre par la tentation de l'indifférence et d'investir ma propre responsabilité. »

A l'époque, je n'avais encore pas pris conscience du modèle que représentait pour moi la figure de mon second père, homme très engagé : il fut notamment président de l'Association des parents d'élèves qu'il avait créée. Il fonda aussi la première antenne à Bordeaux de "S.O.S. Amitiés".

« J'ai eu la chance de rencontrer plusieurs personnes qui furent je crois des modèles pour moi. Jacques Ellul, sociologue, professeur de droit, protestant, inventeur de l'écologie politique et militant du développement durable. Le Pasteur René Rognon³¹ de l'Eglise Réformée de France, qui transforma son poste d'évangélisation sur la Butte aux Cailles en une association de solidarité de quartier. J'y suis toujours engagée et nous allons préparer une journée d'animation sur le quartier pour fêter ses cinquante années d'existence »

Dans les années 80, j'ai rencontré à la Fonda Anne Lichtenberger³², d'origine protestante elle aussi, qui m'a beaucoup marquée pour son engagement avec les plus démunis. Je l'ai accompagnée sur la question de l'insertion au moment de la mise en place du RMI. Et je ne saurais citer toutes les personnalités remarquables avec lesquelles j'ai travaillé à la Fonda, tant la liste en est longue. Je rendrai néanmoins hommage à François Bloch Lainé, Philippe Viannay, Frédéric Pascal, Jacqueline Mengin, Jean- Pierre Worms, Jean-Pierre Duport, André Jeanson, Antoine Lazarus, Marie-Thérèse Cheroutre, Georges Davezac, François Soulage, Henri Théry, Hugues Sibille, Michelle Boulègue, Roger Beaunez, Saïd Bouziri, Calixte Parpais, Elisabeth Bourel, Robert Baguet, Léon Dujardin, Marcel Hipszman, Thierry Guillois, Jacques Rémond, Arlette Heymann-Doat, Michel Gevrey, Jean Baptiste de Foucauld, Bernard Levasseur, Jean Bastide, Marc Olivier Baruch...

En 1965, je fus recrutée par la Caisse Nationale de Retraite des Ouvriers du bâtiment (CNRO) située à Floirac (33) au sein de laquelle j'ai successivement occupé plusieurs fonctions : assistante de direction, chargée de mission puis, à Paris, cadre au service d'action réglementaire.

1965 fut l'année de mon mariage. Mon mari m'a toujours soutenue dans mes engagements même si parfois cela le bousculait un peu. Nous avons eu quatre filles : les deux premières nées en 1966 et en 1967, la troisième née en 1970 et la quatrième en 1977. C'est en 1968 que nous nous sommes installés, à Paris. Je m'inscrivis alors à la Sorbonne pour terminer ma licence de sociologie. Afin d'élever mes petites filles, je me suis momentanément arrêtée de travailler. Mais cet état me convenait peu ! En 1972, une copine du quartier me fit connaître le Mouvement d'origine protestante Jeunes Femmes, mouvement d'éducation permanente et m'incita à m'y engager. »

³¹ [<https://maitron.fr/spip.php?article174714>] notice Tangi Cavalin, Nathalie Viet-Depaule

³² Anne Lichtenberger (1923 -2004) « *Des enseignements de sa pensée et de son action* » in *La Tribune Fonda* n°177 02/2006 p.17 à 43

Mon engagement à Jeunes Femmes³³

Le Mouvement Jeunes Femmes

• En 1946, le Congrès des Unions chrétiennes de Jeunes Filles souhaite la création d'une instance pour les jeunes femmes mariées notamment pour qu'elles se sentent solidaires entre elles lors de réflexions et débats sur leurs problèmes spécifiques.

• Elles s'autonomisent par rapport aux Unions Chrétiennes et aussi par rapport à l'Alliance féminine qui les réunit (UCJF ; UCJG ; Fédération nationale des Eclaireurs). Elles organisent leur 1^{er} Congrès **en 1955** qui consacre leur indépendance.

• Les années d'après-guerre voient le monde changer et en particulier la transformation du mode de vie des femmes par rapport à la situation dégradée de l'économie. Babyboom certes, mais multiplication de ses effets sur la vie quotidienne des femmes : tâches ménagères et éducatives ; besoin d'épanouissement familial et meilleure gestion du travail familial. En outre, les femmes sont confrontées à de nouvelles réalités : le droit de vote est accordé aux femmes en 1945 ; l'égalité des sexes est reconnue dans la Constitution de 1946, puis dans celle de 1968 ; l'apparition des moyens anticonceptionnels ; la question des responsabilités des femmes (souvent femmes de pasteurs et formées aux études théologiques) au sein de l'Eglise est posée.

• Quelques femmes illustrèrent cette qualité intellectuelle et la création même du Mouvement :

- Jeanne Lebrun (1903-1996) à l'origine de la création du Mouvement
- Suzette Duflo (1910-1983) qui en fut la Présidente de 1949 à 1966.
- Francine Dumas, (1917-1980) qui en fut la Vice-Présidente.
- Christiane Rigal, journaliste à : « *Réforme* » et qui a assuré la rédaction du Bulletin.

• Les questions que se posent les femmes deviennent primordiales dans « *Le Bulletin* » :

- Le contrôle des naissances
- L'épanouissement du couple
- Le travail de la femme
- Les responsabilités offertes au sein de l'Eglise.

• Dans les années 60, la méthode « Jeunes Femmes » d'échange et de co-éducation, se présente comme un exercice conscient et collectif du déconditionnement et du rejet des préjugés. Cette méthode servira à d'autres mouvements : mouvements catholiques ; autres initiatives d'éducation permanente.

• Le Mouvement s'engage alors dans les luttes sociales : il soutient la création de la « *Maternité heureuse* » qui devient « *Le Mouvement français pour le Planning Familial* » ; l'égalité des rémunérations femmes/hommes ; la promotion professionnelle des femmes ; la transformation des régimes matrimoniaux.

³³ Voir également l'encadré sur le Mouvement Jeunes Femmes dans le chapitre IV « Des combattantes »

- **En 1968**, le Bureau national du Mouvement participe aux travaux du Groupe d'Etudes et de Recherche pour l'Education des Adultes (GEREA). **En 1969**, le *Mouvement Jeunes Femmes* bénéficie de l'agrément du ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de l'Education Permanente.

- **En 1972**, sous l'égide de Janine Grière, Secrétaire générale de 1963 à 1972, de nouveaux statuts sont votés qui suppriment les titres de présidente et secrétaire générale et crée un collège de permanentes.

- **En 1981**, Le Mouvement se scinde en deux entités : « *Le Groupe Orsay* » à vocation théologique d'un côté et « *le Mouvement Jeunes Femmes* » de l'autre qui se déclare féministe et laïque et sera tourné vers la formation.

Pour aller plus loin :

- Sylvie Chaperon : « *Le Mouvement Jeunes Femmes. De l'Evangile au féminisme* » Bulletin de la SHPF Paris. Janvier-Mars 2000. Tome 127.

- Simone de Beauvoir : « *Le Deuxième sexe* ». Editions Gallimard.1949.

- Charlotte Von Kirchbaum, théologienne protestante (1899-1975), « La découverte de la Femme, les bases bibliques et théologiques d'une éthique réformée de la Femme » Genève 1951. Editions du Centre Protestant. Secrétaire de Karl Barth et co-autrice avec lui de « *Dogmatique de l'Eglise* ».

Au titre du « Mouvement Jeunes Femmes », le présent ouvrage cite Suzanne Duflo, Suzanne de Dietrich et Madeleine Barot.

« Assez rapidement, je suis devenue membre du service formation et de l'équipe rédactionnelle de la revue du Mouvement qui paraissait six fois par an et dont la qualité intellectuelle était largement reconnue. Je devins animatrice de groupes de travail nationaux et responsable des relations extérieures auprès d'autres mouvements de femmes. Je représentai le Mouvement au Comité du travail féminin. »

« Nous avons abordé les problématiques de l'égalité professionnelle des femmes et des hommes ; le partage des rôles femmes/hommes notamment par rapport aux tâches éducatives et au travail domestique ; la reconnaissance du droit à l'IVG, choix qui doit relever du libre arbitre de chaque femme ; la déculpabilisation des femmes victimes de viol. Nous avons également réfléchi et travaillé sur l'engagement des femmes dans la vie de la cité. La fin des années 70 arrivait. Mais nous allions trop vite en besogne et en réflexions, trop loin par rapport à la base. »

« Comme pour toutes les associations, il existait un bureau et un conseil d'administration au niveau national mais de nouveaux statuts, votés en 1972, ont supprimé les postes de présidente et secrétaire générale et un collège des permanentes sans présidente fut alors institué. »

« Je suis devenue responsable nationale du *Mouvement Jeunes-Femmes* au niveau du Collège des permanente (bureau) de 1974 à 1977, puis au niveau de l'Equipe centrale (conseil d'administration) de 1978 à 1981. »

« J'adhère à d'autres associations durant ces années-là, pour soutenir des initiatives au niveau du XIII^{ème} arrondissement, auxquelles je suis restée fidèle. J'adhère aussi au Parti socialiste, de 1974 à 1984 dans la Section du 13^{ème} ouest animée par Paul QUILES. Si j'ai collé beaucoup d'affiches je n'ai pas trouvé d'espace pour que les instances reprennent les réflexions de la base sur les thèmes en débat. La parole était confisquée par les leaders de courants, même lorsqu'elles étaient des femmes. »

« A cette époque, les femmes protestantes au foyer, il y en avait beaucoup. Parmi elles, de nombreuses femmes cherchaient à travailler ou le plus souvent à retravailler, d'autant que leur évolution personnelle conduisait parfois à des divorces ! La sociologue, Evelyne Sullerot, a alors imaginé et fondé l'Association "**Retravailler**" pour accompagner les femmes dans leur réinsertion. C'était en 1974. »

« **Retravailler** », association créée en 1974, existe toujours et ses actions, conçues au départ pour les femmes, concernent aujourd'hui tous les publics. L'objectif était de faciliter l'accès et l'intégration professionnelle des femmes au travail, celles qui souhaitaient reprendre une activité. Grâce à « **Retravailler** », la première méthode d'orientation pour adultes fut trouvée lui permettant d'être associée à la création et à l'expérimentation du Bilan de Compétences salariées tel qu'il existe aujourd'hui.

« **Retravailler** » est un réseau national qui pratique formations et accompagnements, prestations financées par les OPCO, Pôle Emploi, l'AGEFIPH, les Conseils régionaux et départementaux pour l'ensemble des actifs.

« En 1981, la base étant éloignée du projet "être acteur / actrice du changement", nous prônons la dissolution du mouvement. La majorité des trois quarts n'ayant pas été acquise, le Mouvement a perduré mais sur des bases différentes essentiellement comme association de formation. Nous avons donc été nombreuses à le quitter et à rechercher une insertion professionnelle. »

Mes responsabilités à la Fonda

« C'est en 1978 que j'ai eu la chance de me voir proposée au poste de déléguée générale de l'association que venait de créer François Bloch-Lainé : *la DAP*. Pour faire court, il s'agissait de procéder à une analyse de la situation des associations dans notre pays de manière à pouvoir en faire la promotion et aborder les conditions de leur développement.

Une grande chance, tant les personnes rencontrées dans ce cadre reflétaient la diversité des ancrages dans la société à un niveau très engagé. *La DAP*, fin janvier 1981 a organisé à Grenoble un colloque ayant pour thématique : "Pour une nouvelle règle du jeu social : le rôle des associations"³⁴. Une des propositions prônait la création d'une fondation pour la vie associative qui deviendra *la Fonda*. Frédéric Pascal en fut élu premier président en 1981 et exerça son mandat jusqu'en 1996. Ce long compagnonnage nous a rendu complices pour faire

³⁴ Geneviève Poujol, Dan Ferrand Bechman et Jacqueline Couste, par ailleurs citées dans cet ouvrage y participèrent

de *la Fonda* un lieu de débat reconnu et une force de propositions écoutée, valorisant le rôle des associations dans la construction de la citoyenneté et de la démocratie. Je me suis toujours sentie co-auteur avec chacun des destinées de *la Fonda* et chacun l'a considéré comme tel aussi, je crois. C'est un grand privilège. »

« Jacqueline Mengin, infatigable arpenteuse des territoires, chantre du développement local, succéda à Frédéric Pascal en 1997. »

La Fonda accompagne la vie associative depuis plus de 40 ans

Réunissant des personnes et des organisations, *la Fonda* défend la liberté et le développement de la vie associative comme essentiels à la vitalité de la démocratie et à la construction d'une société solidaire, juste et durable. Pour qu'ils jouent pleinement leur rôle, la Fonda éclaire les responsables associatifs et leurs partenaires dans leurs réflexions prospectives et stratégiques et outille leurs coopérations d'intérêt général.

Le projet politique de la Fonda

La vision politique de la Fonda est marquée par une permanence : il ne peut y avoir de vitalité démocratique sans vitalité associative.

Avec des modalités différentes selon les périodes, *la Fonda* n'a eu de cesse de contribuer à faire reconnaître la contribution essentielle de la vie associative, pour favoriser :

- Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs ;
- La vitalité de la démocratie, par la participation citoyenne, la paix, la justice et l'accès aux services de base ;
- La création de valeur sociale, considérée comme ressource pour régénérer les communs ;
- La cohésion sociale et territoriale, afin de ne laisser personne de côté
- La protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique ;
- La mise en commun, la coproduction et la transmission de connaissances.

Les missions de la Fonda

Reconnue d'utilité publique, *la Fonda* s'est donnée pour mission de :

- Valoriser la contribution essentielle de la vie associative au progrès de la société ;
- Eclairer les enjeux structurants pour son avenir pour nourrir les réflexions stratégiques ;
- Outiller et accompagner les coopérations entre acteurs au service de l'intérêt général.

« Le travail à *la Fonda* s'organisait autour de comités d'études sur des sujets particuliers, lesquels étaient présidés par une personnalité ayant autorité sur le sujet choisi. » Une fonction, confiée à un membre du Conseil, était de veiller à "garder la ligne" de *la Fonda* tout au long des séances et débats de ces comités d'études. Enfin, un rapporteur était désigné - qui fut par exemple : Nicole Alix sur les sujets concernant le financement et la fiscalité des associations.

Après passage et validation du rapport par le Conseil d'administration, les travaux pouvaient être publiés.

Je n'ai pu donner le meilleur de moi-même que parce qu'il y a eu le plaisir de réaliser avec chacun d'entre eux les projets dont ils ont été les fers de lance à un moment ou à un autre de l'histoire de *la Fonda* et qui ont été de belles œuvres. Elles ont tissé entre nous des liens d'amitié et d'estime réciproques nés de la complicité dans le projet à accomplir.

A ma retraite, je fus élue Vice-Présidente de la Fonda de 2004 à 2008, membre du son Conseil d'administration de 2008 à 2012, enfin Invitée permanente au Conseil de 2012 à 2022. »

Mon militantisme pour l'Europe.

« Les "Premiers Rendez-vous européens de l'Economie sociale : Construisons l'avenir" sont organisés à l'initiative de Tony Dreyfus, Secrétaire d'Etat à l'Economie sociale auprès de Michel Rocard, Premier Ministre. Cet événement réunit à Paris du 15 au 17 novembre 1989, les représentants et responsables politiques, économiques et d'économie sociale des pays européens. *La Fonda* s'engagea à la suite de cette rencontre pour concrétiser un engagement d'associations des pays membres à participer à la création d'une Europe des associations et pour promouvoir l'économie sociale en regard des enjeux et objectifs de l'Europe. Epaulée par Marie Thérèse Cheroutre et Georges Davezac, la tâche était immense mais *la Fonda* m'a fait confiance. Le **CEDAG**, *Comité Européen des associations d'intérêt général*, était né. Je fus donc élue au bureau en 1989 et ce, jusqu'en 2008 : d'abord, Vice-présidente, puis Secrétaire générale puis Présidente.

Le CEDAG fut conçu comme un réseau d'associations des Etats membres (issues de 12 Etats membres à l'origine) pour promouvoir la reconnaissance des associations par les instances européennes comme acteurs à la fois économiques, sociaux et civiques.

Encore une fois, les chantiers à ouvrir et étudier étaient denses et exigeants.

- Il fallait en premier lieu motiver les associations, leur expliquer enjeux et objectifs pour qu'elles s'impliquent en connaissance de cause et surtout construire un « Background » commun. Tâche difficile, chronophage et qui ne peut se construire que sur un temps long.

En effet, chaque pays membre a son histoire, sa géographie, sa culture, ses us et coutumes, ses traditions, ses pratiques propres. Les enjeux ne peuvent pas de ce fait être identiques. Ce qui est coopératif dans tel pays ne l'est pas dans un autre. Ce qui relève de telle organisation ou entreprise dans un pays ne l'est pas dans un autre. Nous avons mis des mois à comprendre qu'il existait des associations à but lucratif dans certains pays, ce qui n'est pas le cas en France !

Parmi les thèmes discutés, notons :

- La question d'un statut d'association au niveau européen pour permettre la reconnaissance des associations, pour faciliter les échanges et exercer des activités transnationales est un serpent de mer. Aujourd'hui, nous ne disposons toujours pas d'un tel statut.
- La première Directive européenne sur les services, baptisée du nom du Commissaire chargé de ces questions : Directive Bolkenstein, illustra toutes les divergences entre pays

européens sur la question, suscita contestations, vives polémiques et combats, France et la Belgique souvent en tête, mais pas seulement.

Il s'agissait de fournir aux Etats-membres un cadre juridique unique pour le commerce des services dans le marché intérieur européen en supprimant les barrières existantes à la liberté d'établissement des prestataires de services et à la liberté de circulation des services dans l'Union européenne. Le principe du pays d'origine cristallisa beaucoup d'oppositions en ce qu'il présentait un risque de dumping social pour l'application du droit du travail très inégal d'un pays à l'autre. De nombreuses modifications furent apportées à cette Directive avec une série de dérogations et la définition de services d'intérêt général (SIG), de services d'intérêt économique général (SIEG), de services sociaux d'Intérêt général (SSIG), etc... Une clarification était en effet nécessaire concernant l'application aux associations de la réglementation relative à la liberté de prestation et d'établissement, aux aides d'Etat et aux marchés publics. Ce dossier a largement mobilisé *la CEDAG* depuis 2003. Même si des avancées ont été obtenues, les associations restent toujours vigilantes sur ce dossier.

Ce fut un chantier "titanesque" à proprement parler et les associations et l'économie sociale étaient particulièrement concernées.

« Une instance de concertation entre les différentes familles européennes de l'Economie sociale sur les politiques européennes d'intérêt commun fut créée en 2000 : la Conférence Européenne Permanente des Coopératives, des Mutuelles, Associations et Fondations : *la CEP CMAF* qui deviendra "**Social Economy Europe**" et qui existe toujours J'en fus l'initiatrice au titre *du CEDAG*, soutenue par les responsables au plus haut niveau du secteur coopératif, Etienne Pflimlin et mutualiste, Ivano Barberini. J'en fus la première Présidente, puis vice-présidente en soutien à la présidence de Maurice Duranton³⁵, représentant du secteur mutualiste ».

De 1997 à 2009, au sein du Carrefour pour une Europe civique et sociale, le **CAFECS**, porté par *la Fonda*, je fus coordonnatrice de débats et travaux autour de l'idée générale de "Refondons l'Europe". Une véritable bibliothèque de propositions et de positions fut élaborée. Cette association informelle pro-européenne, animée par Frédéric Pascal et Jean Baptiste de Foucauld réunissait des acteurs eux-mêmes engagés dans des associations ayant la construction d'une Europe civique et sociale chevillée au corps. Mais l'élan du **CAFECS** s'est tari ! »

Autres engagements

« Pour terminer sur mon parcours militant dans le secteur associatif, en 2006, à l'initiative d'Elisabeth Bourel, j'adhère et deviens membre du Conseil d'administration de *l'Association pour la formation en développement humain*, **ASFODEVH**, composée de "cellules" dans huit pays d'Afrique de l'Ouest. Je deviendrai, en 2009 et jusqu'en 2012, coordinatrice d'un projet financé par le Fonds de Solidarité prioritaire (FSP) du Ministère des Affaires étrangères, baptisé : "Des tomates en toutes saisons" dans cinq de ces pays. Le projet visait à la promotion des femmes

³⁵ Maurice Duranton, Pt des Mutuelles de fonctionnaires, puis Pt de la Mutualité de la Fonction publique, Vice-Pt de la FNMF, Pt de l'Association internationale de la Mutualité (AIM), puis Pt de la Commission des Affaires européennes de l'AIM

dans le cadre du développement de la filière agro-alimentaire et à la prise en compte de la question du genre dans ce contexte de développement économique. Un projet difficile. »

« En 2001 et jusqu'en 2021, à l'initiative de Jean Bastide, je fus élue membre du Conseil d'administration de l'Ecole pratique de service social, l'**EPSS**. Cette Ecole de formation des travailleurs sociaux se veut un outil au service d'une conception de l'intervention sociale, qui vise la transformation, par la société elle-même et dans un cadre démocratique, des conditions de vie et des rapports sociaux. Peu compétente sur les questions du travail social, j'y ai néanmoins trouvé ma place sur les questions touchant au management et à la vie associative de cette école."

« Enfin je fus de 1994 à 2004, un des quinze membres de l'Association Hubert Beuve Méry, détentrice d'une part des actions du Journal *Le Monde* dans une période où l'avenir du journal était entièrement à construire et où les débats furent vifs. »

En conclusion

« Faire évoluer les choses et "bouger les lignes" supposent des combats politiques certes mais aussi au sein même des familles, des couples et au niveau de l'éducation des enfants. Je me souviens de mon petit-fils qui à trois ans promenait à travers la ville une poussette où était assise une poupée. Les passants regardaient ce "tableau vivant" d'un drôle d'air. Les freins sont culturels (éducation-formation) d'une part et d'autre part renvoient aux questions de pouvoir. Les femmes, elles-mêmes, sont-elles aussi disponibles et disposées que les hommes pour prendre et assumer de plus hautes responsabilités ? Pour chaque femme, créer un équilibre entre vie personnelle, vie familiale, vie militante et vie professionnelle relève de la quadrature du cercle. Rien ne me semble acquis sur ces questions aujourd'hui. Tout reste à consolider ou à reconquérir.

Je considère que c'est le militantisme vécu au sein du "*Mouvement Jeunes Femmes*" qui m'a éduquée et formée, plus que mon éducation et mes études universitaires, à la fois sur les questions de méthode et de gouvernance, mais aussi sur ma vision et mon engagement pour une société plus solidaire, un monde de plus de justice et de moins de violence.

Enfin le combat pour que l'Europe soit avant tout une Europe des citoyens et pas seulement une Europe des marchands devient de plus en plus d'actualité, face aux nombreux "désordres du temps" auxquels nous sommes confrontés. L'Europe doit évoluer vers un sentiment d'appartenance de ses peuples et une adhésion politique à un projet collectif. Telle est ma conviction. »

Patricia Andriot, née en 1970 (Interview à Paris (75) le 17 juin 2021)

« Je revendique d'être une femme engagée qui, sans être une féministe à proprement parler, est profondément militante. Accompagner un bassin de vie en territoire rural dans son développement à la fois économique, social et politique, avec une vision globale et cohérente,

reste ma conviction première et ma priorité d'action. Depuis déjà quelques années, j'additionne responsabilités locales, nationales et européennes en fonction des complémentarités qu'elles sous-tendent et induisent. Aussi, suis-je à la fois élue locale (Commune d'Esnoms-au-Val et Communauté de communes - Auberive Vingeanne Montseaugeonnais), Vice-Présidente du *Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES)* et Vice-Présidente de Région entre 2010 et 2015, déléguée à l'ESS.

Quelques exemples d'actions concrètes à mon actif : la rénovation et la transformation d'un bâtiment communal en projet intergénérationnel (gîte de groupes, chambres d'hôtes et logements pour personnes âgées) ; l'animation du Projet alimentaire territorial du Pays de Langres et la présidence de l'association qui apporte son soutien au Parc national de Forêts, créé début novembre 2019, sur le Plateau de Langres (Forêts de Champagne et Bourgogne) afin de sauvegarder un patrimoine naturel et culturel exceptionnel. Le choix initial de se lancer dans l'accompagnement d'un bassin de vie implique de faire réseau sur le territoire. Le territoire que je connais le mieux est évidemment celui où je suis née et où je vis encore de nos jours. Ainsi, l'objectif fondamental que je m'étais fixé était de réunir sur ce territoire un maximum d'acteurs de terrain et d'habitants concernés ; de susciter des prises de conscience et la convergence des intérêts ; de faciliter les échanges et le dialogue ; de faire de la pédagogie active ; de mobiliser des formations adéquates afin de construire des projets réellement adaptés et utiles à ce territoire et à ses habitants. Et, bien entendu, de rechercher et trouver les moyens financiers pour les réaliser.

L'étape suivante fut de créer de nouveaux réseaux à intégrer dans les réseaux préexistants. Pour démultiplier acteurs associatifs, institutions publiques et parapubliques, collectivités, responsables économiques, idées, savoirs, compétences et moyens. J'ai toujours assumé les choix conscients que j'ai faits au cours de ma vie, même si, tout ce que je fais est très prenant, parfois trop ! J'ajouterais que je n'ai jamais eu l'impression de sacrifier ma vie pour mener à bien mes engagements professionnels ou de sacrifier mes engagements professionnels pour mener à bien ma vie. Je ne culpabilise pas. Je n'ai jamais ressenti d'obstacle ou la moindre "oppression" dans mon parcours de femme engagée et responsable ».

L'Égalité femmes-hommes : un axe stratégique

« Par contre, je défends la cause des femmes même si je ne l'affiche pas toujours comme sujet spécifique. Oui, l'égalité femmes-hommes est une question importante et je ne la perds jamais de vue. Pour moi, elle est un axe stratégique au même titre que les autres axes stratégiques que je poursuis et pour la gouvernance territoriale que je mets en œuvre ; c'est au moyen d'actions concrètes sur le terrain que des progrès ont déjà pu être réalisés, que de nouvelles avancées se font et se feront de plus en plus car davantage de femmes s'investissent au niveau local et font "bouger les lignes". »

Des actes pour faire évoluer la prise de conscience et les mentalités

« Faire évoluer les choses ? Comment ? Au niveau de l'équipe des élus municipaux, nous avons d'abord recherché activement des candidatures féminines. Ensuite, je citerai une action concrète, certes modeste, mais qui a généré la substitution d'une logique à une autre pour aboutir à quelque chose d'essentiel : apprendre, se distraire et savoir : chaque 14 juillet, la commune organisait une loterie au cours de laquelle on donnait un cadeau aux femmes, un

apéritif aux hommes et des bonbons aux enfants ! Aujourd'hui, la Commune donne des livres. Six ans pour changer de logique. Autre exemple, au niveau de la Communauté de communes, on a opéré un changement d'horaires afin que les femmes puissent assister et participer aux réunions. Pour ce qui est des structures d'insertion sur le territoire, j'y ai défendu des activités plus proches des femmes. Etant en charge des questions européennes *au RTEs*, il m'a été relativement plus facile de choisir des sujets qui touchent particulièrement les femmes. Nous avons organisé un atelier inter-régional sur "*La place des femmes en milieu rural*" le 5 avril 2018 à Paris afin de mettre en lumière les initiatives pionnières au niveau local ainsi que la lutte contre les stéréotypes sexistes et les discriminations. A cette occasion, Eric Lenoir et Orane Baudy du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) ont présenté l'étude référente du CGET réalisée avec le Service des Droits des femmes et de l'égalité : "*Améliorer l'accès à l'emploi des femmes dans les territoires fragiles et notamment ruraux*". Cette étude a servi à la préparation des orientations du CGET portées par le Ministère de la Cohésion des Territoires pour le Comité interministériel à l'Égalité du 8 mars 2018. Depuis 2020, je suis cheffe de projet "Ruralités" à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, notamment en charge du pilotage de l'Agenda rural français.

A cet égard, j'ai eu des rencontres de travail avec d'autres ministères et ça s'est traduit concrètement par quelques 181 mesures ; la question de l'égalité femmes-hommes y a été introduite ainsi que la création d'indicateurs de la question genrée et la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt³⁶ pour le soutien de la lutte contre les violences faites aux femmes en milieu rural dont la première vague a permis de soutenir des actions à compter de décembre 2021 et une seconde vague devrait suivre début 2022.

Comment ? Exemple d'une autre opportunité que j'ai saisie. Pour la programmation 2014-2020 des fonds européens, les règlements européens ont posé trois principes dits "horizontaux" à intégrer dans les projets émanant des territoires : le développement durable, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances et la non-discrimination. Ainsi, j'ai, depuis des années, suivi de très près les programmes européens (FSE et FEADER) et j'interviens concrètement pour le montage, le pilotage, et le suivi des projets faits dans ce cadre.

L'enjeu de l'égalité femmes-hommes est d'abord de faire prendre conscience aux femmes de l'importance que représente leur propre émancipation, leur propre autonomie pour avoir la place qui devrait être la leur partout y compris dans les instances de gouvernance de l'ESS. Oser intervenir, prendre la parole, faire respecter le temps de parole et sa parole elle-même. Être sensibilisée et sensibiliser. Se former au copilotage. Dans la vie en général et sur le plan professionnel en particulier. 2^{ème} piste d'amélioration : il faut progresser dans la culture de la gestion des temps. Les femmes doivent pouvoir être maîtres de leurs temps. Je fais partie de celles qui revendiquent l'autonomie de leur temps ; à chacune de s'organiser pour y faire face. Enfin, quelques mots sur mon parcours professionnel et les formations acquises qui éclaireront mes choix de vie et de travail.

³⁶ AMI (appel à manifestation d'intérêt)

Je suis née en juillet 1970 à Esnoms-au-Val, petite commune rurale de Haute-Marne dans la région Grand-Est. Nous étions trois enfants à la maison et formions une famille "peu conservatrice" avec un papa très à gauche (il n'a jamais été encarté politiquement) qui a participé à la fondation des « *Travailleurs paysans* »³⁷ dans le département. Nos deux parents avaient des engagements forts.

Avec mon mari, nous avons deux enfants. Diplômée en tant qu'ingénieur en agronomie (1999), j'ai obtenu un Master en "Politique publique et Economie rurale et environnementale" (1999) ; j'ai suivi le cycle Hautes Etudes en développement économique (IGPDE)³⁸ sur les politiques économiques (2018-2019) ; j'ai suivi également le MOOC sur la gouvernance territoriale sous l'égide de Pierre Calame (2016)³⁹.

Je crois devoir préciser ici que les Préfets commencent à s'intéresser à l'égalité femmes-hommes dans les territoires ; les collectivités territoriales ont bien évidemment un rôle à jouer dans ce domaine. C'est en 1993 que j'ai commencé mon parcours professionnel comme professeur certifié d'économie dans des lycées agricoles à Auxerre, Nancy et Chaumont. Puis, j'ai été coordinatrice du réseau national des formateurs des CFPPA⁴⁰ sur les politiques de formation, animation d'équipes et de réseaux et travaux d'expertise en économie rurale et agricole. De 2004 à 2011, je fus responsable de service (60 personnes) - Unité d'ingénierie de formation dans un établissement de l'Enseignement Supérieur Agricole, AGRO SUP, à Dijon. Puis, de 2011 à 2015, j'ai été nommée experte "Environnement et agroécologie" auprès du sous-directeur des politiques de formation à la Direction Générale de l'Enseignement Agricole (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) ; à ce titre, j'ai participé à la prise en compte de l'agroécologie dans les politiques de formation. Enfin, de 2016 à 2020, je fus chargée de mission en tant qu'autorité de gestion du Programme Européen du Réseau Rural National (FEADER) pour le Ministère en charge de l'Agriculture. Depuis 2020, je suis responsable du projet "Ruralités" à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. »

En 2017, on recense dans le secteur agricole :

- Plus de 110 000 cheffes d'exploitation

³⁷ Les Travailleurs-Paysans : en 1986, se tiennent les Assises Paysannes (15 000 paysans rassemblés) organisées par la FNSP (Fédération nationale des syndicats paysans) et la CNSTP (Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans) avec pour objectif de s'opposer à la politique agricole productiviste de la FNSEA et le CNJA (Centre national des Jeunes Agriculteurs) et pour la promotion d'une agriculture paysanne.

³⁸ IGPDE : Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique, créé en 2001 et rattaché au ministère de l'Economie et des Finances.

³⁹ Pierre Calame. Polytechnicien, corps des Ponts et Chaussées. Pendant 20 ans, haut fonctionnaire dans divers postes du secteur de l'urbanisme, de la planification urbaine, du logement, et de la coopération internationale. Secrétaire général d'Usinor en 1985. En 1988, il devient directeur exécutif de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme puis président du conseil de cette Fondation. Il est l'un des principaux animateurs de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire.

⁴⁰ CFPPA : centre de formation professionnelle et de promotion agricole ; organisme public acteur de formations nationales du ministère de l'agriculture.

- 25 000 collaboratrices
- ¼ des chefs d'exploitations ou co-exploitants
- 95 000 salariées agricoles

Source : [<https://www.reseau-national-agricultures-ruralites.fr/centre-de-ressources/actualites/une-journee-pour-echanger-autour-de-legalite-femmes-hommes>]

Elisabeth Bost, née en 1942 (Interview à Paris (75) le 25/10/2021)

Femme déterminée et tenace, à l'origine de la création de la 1^{ère} Coopérative d'Activité et d'Emploi

Des débuts difficiles

« Je suis née en 1942 à St Etienne où j'ai passé les quarante premières années de ma vie. Issue d'une famille catholique très pratiquante, de milieu modeste, mes parents m'ont inculqué des valeurs de droiture et d'honnêteté que j'ai faites miennes. Mon frère aîné est venu au monde en 1921. Moi en 1942. Nous étions cinq enfants dont trois frères et une sœur, avec des différences d'âge importantes, (je suis l'avant dernière), ce qui explique un contexte familial dispersé et peu communicatif. A la maison, ma mère avait une vision très précise de la place et du rôle respectif des garçons et des filles, de l'éducation qu'il convenait de leur donner à chacun. Animée des meilleures intentions du monde, elle m'inscrivit dans une institution religieuse privée : les sœurs maristes, plutôt fréquentée par des enfants de familles bourgeoises de la ville. ».

« Je me souviens encore du jour de ma communion solennelle quand j'ai eu douze ans. Vêtue d'une robe blanche comme celle des mariées je me suis entendue dire par la sœur supérieure : "J'espère que vous ne nous ferez pas honte aujourd'hui !" Que pouvais-je faire sinon me tenir à carreau, avoir l'air recueillie comme il se doit en ces circonstances et, jouer le jeu social ? Lorsque j'ai échoué à l'examen d'entrée en 6^{ème}, ma mère en fut très déçue et m'a fait faire du ménage toute la journée en guise de représailles : "Tu ne seras bonne qu'à ça plus tard !" Il est vrai que j'ai été une élève dont le niveau était jugé "moyen" pour ne pas dire plus. Ma sœur aînée, inscrite dans la même institution que moi, était dyslexique et donc considérée comme anormale ; elle est cependant devenue infirmière tout en ayant, je pense, les capacités de poursuivre des études de médecine. Quant à mon frère aîné, élève brillant, il a suivi un enseignement et une formation ecclésiastiques au petit puis au grand séminaire, parti de la maison, il n'y a donné aucune suite. En ce qui me concerne, j'ai dû faire mes études secondaires dans un collège technique échappant de justesse à la section couture ! Je fis des études en comptabilité. Adolescente, j'ai eu l'occasion d'encadrer un groupe "*d'Ames Vaillantes*"⁴¹,

⁴¹ « Cœurs vaillants/Ames vaillantes » : mouvement catholique de jeunes, développé dans les milieux populaires de 1929 à 1960. Lié aux patronages et aux colonies de vacances plus que le scoutisme.

occupation qui, plus tard, m'inspirera l'envie de me diriger vers le métier d'éducatrice en milieu ouvert. »

« A 19 ans, j'ai pensé que je pourrais devenir éducatrice en milieu urbain. Mon idée faisant son chemin, je suis embauchée pour un an par un centre médico-social qui s'occupait de jeunes enfants dits "débiles légers", en internat. Mal préparée, sans formation professionnelle spécifique, n'étant pas institutrice, je n'ai pu terminer cette année, trop difficile pour moi moralement. Les méthodes d'éducation en vigueur dans l'établissement me paraissaient terriblement ennuyeuses pour des gamins de cet âge. En outre, il y avait là un garçon de 11 ans qui, la nuit venue dans les dortoirs, expliquait "la vie" à ses copains ! N'ayant pas la formation voulue et n'ayant trouvé aucune aide auprès de la direction, j'ai dû abandonner pour raison de santé. J'ai alors trouvé une petite entreprise de métallurgie de 50 salariés qui m'a recrutée pour tout ce qui était "écritures" (gestion administrative et comptable). J'étais d'ailleurs la seule employée à effectuer ce travail. »

Une rencontre structurante et déterminante : La JOC

« Ma vie a commencé à faire sens lorsque je me suis inscrite à la JOC. "J'aurais pu m'inscrire à la JEC mais la JOC m'allait mieux : je m'y sentais bien. C'est là que j'ai commencé à développer mes premières analyses sur la société. C'était l'époque des prêtres ouvriers. J'ai gardé ces valeurs-là.⁴² Et c'est au sein de la JOC que je me suis vraiment politisée, sensibilisée par la réflexion sur le devenir des ouvriers. C'est là où j'ai appris à écouter les autres, à réfléchir sur la solidarité envers les autres. La JOC, l'expérience de la politique et l'entreprise collective furent les prémices de mon parcours professionnel et militant. »

Un parcours professionnel atypique et placé sous le signe de l'engagement

- De la comptabilité à l'économie puis à la politique

« La comptabilité me conduit à entreprendre une formation économique qui me permet d'obtenir un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) en gestion puis un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) afin d'acquérir les compétences nécessaires à une activité de conseil en développement. »

« A côté de la JOC, en adhérant au Parti Socialiste Unifié (PSU), j'acquiers d'autres connaissances et d'autres méthodes d'analyse. Ce fut ma deuxième école de pensée et d'action. On y parlait à l'époque d'autogestion, de Société Coopérative Ouvrière de Production (Scop), ces entreprises où les salariés sont en même temps dirigeants de l'entreprise : ces perspectives, même lointaines réchauffaient le cœur, donnaient l'espoir de construire un autre monde dans lequel tout un chacun avait une chance de s'intégrer et de participer. En octobre 1974, comme nombre de militants du PSU et de syndicalistes au moment des Assises du Socialisme, je rejoins le Parti Socialiste. De 1981 jusqu'en 1986, je suis assistante parlementaire du Député Bruno Vennin, chercheur en économie au CNRS, élu PS lors de "la vague rose" de 1981, face à Lucien Neuwirth, RPR, dans la 2^{ème} circonscription de la Loire. Dans ce cadre, j'ai à traiter des dossiers

⁴² « *Les prêtres ouvriers, des militants de la CGT (1948-1962)* ». Texte de Nathalie Viet-Depaule, extrait de l'ouvrage : « La CGT dans les années 50 » Presses Universitaires de Rennes.2005

appartenant à divers champs, notamment celui de l'économie : aide à la création d'entreprises et reprise d'entreprises par les salariés, sous forme de Scop. Je pris alors un chemin qui allait jalonner mon activité professionnelle et militante sans en avoir pleinement conscience. »

- De la politique à l'entrepreneuriat collectif

« En 1986, sollicitée pour me présenter aux élections - en ordre utile - je fus élue à la fois aux niveaux municipal et régional, dans la région Rhône-Alpes. Je m'étais retrouvée en position éligible parce qu'il fallait respecter à la fois la proportion des tendances au sein du PS et le quota Femmes. Mon mandat à la région (formation et éducation) a duré jusqu'en 1992... "Au bout de ce mandat, j'ai eu la très mauvaise idée de vouloir faire un compte-rendu de ce que j'avais accompli comme élue régionale. Il me semblait que c'était la moindre des choses que d'expliquer ce que j'avais fait. Mais ça n'intéressait personne dans ma fédération : la priorité était de renouveler la liste des candidats pour les élections suivantes, toujours en respectant les tendances et le quota Femmes. Ils m'ont dit que de toutes façons, je serais en position éligible étant dans une position prioritaire pour remplir ce quota ! Ce que j'avais pu faire d'un mandat qui m'avait été confiée pendant 6 ans n'intéressait personne. Sidérée, j'ai alors rendu ma carte et suis partie, convaincue qu'il devait y avoir d'autres manières de faire de la politique."⁴³

« Je suis, du moins je le crois, ouverte au monde et aux idées nouvelles, mais les concessions ou compromis concernant les valeurs auxquelles je crois et les principes qui y sont rattachés, ne font pas partie de mon ADN ! De plus, je n'ai pas l'ambition de faire carrière en politique. Dans ces cas-là, soit on part, soit on est virée ! C'est ce qui est arrivé plusieurs fois au cours de ma vie. Après cette expérience, à la recherche d'un travail dans la région lyonnaise, je trouve un mi-temps dans une pépinière d'entreprises à St Fons financée par la Région qui s'intitulait « *Maison de l'Innovation, de la Formation et de l'Industrie (MIFIN)* ». Raymond Barre, Premier Ministre de Valéry Giscard d'Estaing à l'époque avait lancé le slogan : "*Si vous ne trouvez pas d'emploi, créez-le*" et des structures d'accompagnement de projets individuels avaient été proposées par le gouvernement. Cette solution, cette tendance comme modèle entrepreneurial est prônée depuis par de nombreux gouvernements en France comme la seule alternative au salariat. Il est quand même difficile de croire que le problème du chômage va être résolu par la multiplication d'entreprises individuelles. Pour ma part, je n'y ai jamais cru et mon expérience dans cette pépinière m'a permis d'en déceler tous les obstacles. »

« Dans cette pépinière (vocabulaire de l'époque avec un objectif identique aux start-ups d'aujourd'hui), je suis chargée de la formation et de l'accompagnement de projets de mars 1987 à décembre 1989. C'est dans cette période que je prends réellement conscience de ce qu'était la création de petites entreprises en France par des chômeurs, ses difficultés, ses risques, ses drames humains. Comment apprendre et maîtriser la gestion d'entreprise en trois jours de formation payée par la Chambre de Commerce ? Comment passer en quelques jours d'une activité professionnelle choisie et pratiquée depuis des années à une activité nouvelle plus ou moins imposée ? Comment intégrer les métiers de la vente et de la gestion en si peu de temps ?

⁴³ Interview d'E.Bost : « *Les valeurs de l'Economie solidaire* » publiée sous licence Creative Commons et le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. SMART.

Les dispositifs mis alors en place permettent certes de recevoir l'intégralité des indemnités de chômage (soit l'équivalent de 6 000 euros) et les banques prêtent ...mais à partir de garanties personnelles (hypothèques sur la maison familiale ; garantie par un membre de la famille, etc.). Tout se passe comme si, en dehors de l'emploi salarié, il n'y a comme échappatoire que la piste du travail indépendant ! Sans compter comme l'écrit Jean-François Draperi que "c'est en effet moins d'entreprises dont notre société a besoin que de coopération entre les personnes et entre les entreprises".⁴⁴

« Pour moi, il existe d'autres façons d'envisager sa vie professionnelle que le salariat dans une entreprise ou la création d'une activité individuelle ; mon expérience d'accompagnement à la reprise d'entreprise par ses salarié-es sous forme coopérative (encouragée par le gouvernement socialiste des années 80) m'a fait découvrir une autre façon d'entreprendre et l'importance du collectif. Cette vérité devient mon credo. Encore me faudra-t-il combattre sans cesse, pendant des années, les paresse et conservatismes de la pensée, opérer des ruptures avec les idées reçues en matière de conception comme celle de l'accompagnement (je ne prenais en considération que le projet économique et ne tissais des liens de confiance avec les personnes que sur la base de leur projet économique), donc à contre-courant des politiques publiques, convaincre les ministères (services et cabinets) et chefferies diverses en matière d'emploi et d'insertion tout en inventant un nouveau statut d'entreprise et une autre démarche créatrice ! J'y suis arrivée grâce à la force que me donnaient mes convictions et les réserves inépuisables de patience et de ténacité que la nature m'avait données sans oublier quelques appuis ici et là. Comme très souvent, après un succès, tout le monde en revendique la paternité ou la maternité ; il me faudra également défendre cette autre façon d'entreprendre et, pour être cohérent avec soi-même, sa propre vie professionnelle et personnelle. »

1995 : La 1^{ère} Coopérative d'Activités et d'Emploi⁴⁵ : « Travailler pour soi et réussir ensemble » - une démarche novatrice dans la tradition de l'histoire coopérative.

« Femme de terrain et d'action, je rentre dans le vif du sujet comme créatrice et directrice d'une entreprise d'insertion, plus précisément d'intérim d'insertion, dont l'objectif était précisément le développement d'un nouvel outil d'insertion de septembre 1992 à mai 1994. "Je découvre la richesse des personnes éloignées de l'emploi et l'importance de la qualité du lien que l'on peut créer avec eux garantissant une relation de confiance ; économiquement, c'est un succès. Socialement, c'est différent. J'ai à cœur de perfectionner la structure afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement. Le directeur ne l'entend pas de la même manière, prônant l'efficacité économique plutôt que le suivi adapté des personnes. Je me retrouve au chômage."⁴⁶

⁴⁴ Postface de Jean-François Draperi à l'ouvrage d'Elisabeth Bost : « *Aux entrepreneurs associés, la Coopérative d'activités et d'emploi* ». Editions REPAS. Valence. 2011

⁴⁵ La loi du 31 juillet 2014 supprime le « s » de la coopérative d'« activité » et d'emploi

⁴⁶ Elisabeth Bost : « *Aux entrepreneurs associés, la CAE* ». Éditions Repas. Valence. 2011

« Puis de 1995 à octobre 2005, je mets en œuvre le concept de CAE. Je rencontre tout d'abord *l'Union régionale des Scop Rhône-Alpes* en discussion sur un nouveau dispositif d'accompagnement à la création d'activités. Une commission est créée réunissant différents acteurs dont *l'Union régionale des Scop*, la Direction du travail du Rhône et le service de la Caisse des Dépôts et Consignations concerné par la réinsertion par l'économique. La commission fait appel à un Cabinet d'études, ARGOS, pour imaginer un dispositif afin que des porteurs de projets puissent se lancer dans la création d'activités sans perdre leurs acquis sociaux et sans risques excessifs ou inutiles. Je mets en œuvre cette étude en 1994 dans le cadre d'une association municipale d'insertion (CREONS) dont l'accompagnement est financé par la région. »

« C'est ainsi qu'est née une couveuse d'activités sous forme associative, ébauche de la future CAE, sous forme coopérative. J'ai eu beaucoup de mal ensuite, notamment dans les ministères, à expliquer qu'il convenait de distinguer une couveuse (tremplin vers la création d'une entreprise individuelle classique) d'une CAE (nouvelle façon d'entreprendre). La nouveauté du projet CAE était celle-ci : outre le prêt d'identité juridique pour le futur entrepreneur, proposé par le cadre de "couveuse" qui rendait son activité commerciale légale et sécurisait l'acte d'entreprendre, elle permettait d'aborder la notion de pérennité d'une entreprise nouvelle dont les caractéristiques sont celles de la multi-activité et du statut de salarié. Les échanges avec les futurs entrepreneurs ont donc donné lieu à la création et à la co-construction de la 1^{ère} coopérative d'activités et d'emploi sous forme juridique Scop, baptisée "*CAP Services*" en 1995 et dont j'étais fondatrice et gérante. »

« Les porteurs de projets financent sur le développement de leurs activités leurs salaires et la couverture sociale patronale et salariale qui y est attachée au service de la Scop. L'innovation réside dans la reconnaissance du statut de demandeurs d'emploi pour les entrepreneurs ouvrant la voie au statut d'entrepreneur salarié. Je tiens à préciser que la CAE est d'abord une démarche qui repose sur des valeurs coopératives telles la mutualisation et la solidarité et implique plusieurs acteurs (institutionnels, privés, publics) et plusieurs activités en son sein (un principe fondamental, à l'origine, de la CAE étant celui de multi-activités). »

« Il faut s'approprier la démarche en l'adaptant à son environnement économique, social et culturel ; en aucun cas, une CAE n'est un modèle achevé à parachuter n'importe où. Tout comme on ne naît pas entrepreneur, on ne naît pas coopérateur. On le devient ! L'apprentissage de la culture coopérative c'est aussi l'apprentissage du fonctionnement en collectif. Le collectif ne nie pas l'individu, ils se nourrissent l'un l'autre. »

« En 2004, alors Déléguée générale du réseau "*Coopérer pour entreprendre*", je deviendrai fondatrice et première gérante de *COOPANAME*, qui est, en France, la CAE la plus importante et la plus emblématique. Aujourd'hui, elle compte 694 membres dans des activités diverses et variées, sa gouvernance reste démocratique tout comme sa réflexion collective autour de la mutualisation. Ainsi, il a fallu attendre les années 2000 pour que l'on rapproche le modèle CAE du secteur de la culture et des métiers artistiques intrinsèquement individualistes, encore une démarche novatrice ! Plus que jamais, l'ambition est de participer à la construction

d'une alternative au système économique libéral mondial. A partir de 2014, en tant que membre de "la Manufacture coopérative"⁴⁷ que j'ai représentée jusqu'en 2022 au sein du PCPA (Programme Concerté Pluri Acteurs Tunisien "Soyons Actives-Actifs"⁴⁸, j'ai contribué à introduire cette manière d'entreprendre au Maroc, en Tunisie, et en Algérie, adaptées aux territoires de la rive sud de la Méditerranée aux rives de la Méditerranée. »

Une définition des CAE a été adoptée il y a 10 ans, dans la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS. Et un rapport de l'IGAS sera publié en septembre 2021 pour favoriser le développement des SCIC et des CAE.

A la demande de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et de la secrétaire d'État chargée de l'économie sociale et solidaire, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et l'Inspection Générale des Finances (IGF) ont rédigé un rapport d'évaluation de la situation des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) et des Coopératives d'activité et d'emploi (CAE). Ce rapport, publié en septembre 2021, formule des propositions pour faciliter et développer ces formes de coopération qui relèvent entièrement de l'ESS. Notamment, améliorer la visibilité des CAE dans le cadre de la politique publique de l'emploi et de soutien à l'entrepreneuriat via une convention avec Pôle emploi et poursuivre le maillage du territoire national.

La Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) est une association d'éducation populaire catholique de jeunes du milieu ouvrier, considérée comme située à gauche politiquement, créée en Belgique en 1925 par le Père Joseph Cardijn. Aujourd'hui, on la retrouve dans la majorité des pays francophones et 50 pays dans le monde. Les mouvements nationaux JOC partagent trois caractéristiques de base, communes :

- 1) La JOC est une association fondée par les jeunes, pour les jeunes et entre jeunes. Elle est dirigée par les jeunes eux-mêmes. La JOC leur propose un projet éducatif fondé sur l'action et la responsabilisation.
- 2) La JOC est un mouvement apostolique de l'Eglise catholique. Elle permet aux jeunes de se questionner sur leur foi.
- 3) La JOC fait partie du monde ouvrier et s'adresse en priorité aux jeunes issus des milieux ouvriers et populaires.

En France, la JOC réunit 10 000 jeunes, de 13 à 30 ans, au travers de 120 fédérations locales. Elle entretient des liens avec les syndicats ouvriers. Elle est agréée par le ministère de la jeunesse « Association Jeunesse et Education populaire » ; membre du CNAJEP ; elle a un représentant au CESE. La JOC est introduite en France en 1927 à Lille puis à Clichy. En 1928, la JOC Femmes est fondée par **Jeanne Aubert-Picard, Secrétaire générale de la JOCF de 1928 à 1940.** <https://maitron.fr/spip?article 10355>.

⁴⁷ *Coopérative* de recherche-action dédiée à la coopération.

⁴⁸ PCPA : instrument financier de la coopération entre les sociétés civiles françaises et tunisiennes de l'AFD et porté par Solidarité Laïque.

En 1891, le Pape Léon XIII publie une encyclique : « *Rerum novarum* » qui condamne les excès du capitalisme et admet la nécessité des organisations ouvrières.

Des catholiques sociaux (un des courants de pensée qui a fertilisé l'Economie sociale) tels Albert de Mun, Frédéric Ozanam, l'Abbé Lemire ou Marc Sangnier, prennent des initiatives dans ce sens.

La pédagogie centrale de la JOC est la révision de vie. C'est une méthode de relecture en 3 étapes et qui se vit généralement en équipe de 3 à 10 jeunes : VOIR. JUGER. AGIR.

- **VOIR** : Les Jocistes partagent ce qu'ils vivent dans leur vie quotidienne (travail ; études ; vie affective ; famille). Ils sont invités à être attentifs aux autres.

- **JUGER** : Les Jocistes portent un regard critique sur les situations de vie partagées lors de la 1^{ère} étape. Ils recherchent les causes des situations difficiles afin de pouvoir agir dessus. Ils confrontent ces situations à leurs convictions et à leur foi souvent à l'aide d'un texte biblique.

- **AGIR** : Les Jocistes construisent un projet collectif ou personnel pour répondre aux situations problématiques vécues par les jeunes.

La JOC a développé différentes méthodes de formation et d'action qui lui sont propres : la démarche d'enquête et la carte de relation où le/la jeune note les noms de ceux/celles avec qui il/elle est en lien et ce qu'ils/elles vivent. Cela aide à ce qu'ils/elles soient attentifs à ceux/celles qui les entourent.

Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeunesse_ouvriere_chretienne]

Nicole Alix, née en 1953 (Interview à Paris (75) le 15 octobre 2022)

La Coop des Communs

« Je suis née en 1953 dans le Finistère Nord, à Brest. J'étais l'aînée de trois enfants, mes deux frères et moi. Orphelin de son père à 12 ans, mon père était ouvrier, militant syndicaliste CGT à l'Arsenal de Brest ; via le syndicalisme, il était devenu "administrateur délégué" de la Mutuelle de la Marine à Brest, responsable d'une centaine de salariés ainsi qu'engagé au niveau national. Par les cours du soir, il accéda à la qualification de dessinateur. Lorsqu'il fut élu à la Mutuelle, je me souviens qu'un jour il est rentré à la maison après avoir acheté le Larousse en 10 volumes et qu'ensuite, il le lisait attentivement chaque soir. C'était un événement dans la mesure où jusque-là, il n'y avait jamais eu le moindre livre à la maison. Ses nouvelles responsabilités l'obligeaient à se déplacer dans toute la France et, évidemment à Paris. Il y est décédé à 48 ans d'une crise cardiaque. Ma mère, née comme lui dans la presqu'île de Crozon, avait toujours souhaité travailler. Cela lui fut facilité par le fait que sa propre mère vivait sous notre toit. Au départ, ma

mère fut vendeuse dans l'épicerie de mes arrières-grands-tantes puis elle devint la responsable du magasin Singer à Brest. L'une de ces arrières-grands-tantes avait eu un fils qui avait "fait Polytechnique" et était devenu à ce titre "la gloire de toute la famille"⁴⁹. Mon père et ce "Polytechnicien" furent incontestablement des modèles pour moi. En tous cas, ils m'aidèrent à forger ma volonté de faire des études poussées. Mon père d'ailleurs m'encourageait vivement à entreprendre des études et réussir à l'École. Je me souviens d'avoir été abonnée à "Tout l'Univers" et la lecture que j'en faisais le soir au lit me valait un échange avec lui, avant le rituel des "bonnes nuits et à demain"⁵⁰.

« Pour suivre mes études secondaires, j'intégrai un lycée mixte de quartier, quartier excentré, ouvrier et populaire de Brest certes, mais un très bon lycée. Par ailleurs, j'étais une très bonne élève, toujours en tête de classe ou dans le peloton de tête. J'avais choisi le cursus scientifique C aux dépens des matières littéraires dans lesquelles pourtant je me distinguais. »

« Le choix du Haut Enseignement Commercial (HEC) résulte à la fois d'un renoncement et d'une décision de ma part. En Terminale, j'avais pensé devenir architecte-urbaniste et donc je m'étais inscrite en Prépa Maths Sup. Ma position a ensuite évolué, d'une part parce que j'étais inquiète quant à ma propre capacité à suivre cette Prépa et d'autre part parce que mon père ne m'encourageait guère à m'engager dans un métier de "margoulin" comme il le traduisait, inquiet de voir sa fille diriger un chantier d'hommes en tant que femme. Il faut dire que, pour lui, être architecte consistait essentiellement à construire des ponts. A défaut de pouvoir changer "le vivre ensemble" dans les villes, au sein d'immeubles et de maisons, je me suis décidée à agir résolument par la transformation des rapports sociaux au sein de l'entreprise ! Cette Prépa était mixte et se fit à Brest. Avant l'année de mon arrivée dans cette classe préparatoire, personne n'avait jamais intégré d'écoles parisiennes ! Ce fut pourtant ce qu'il m'arriva. En 1971, je suis donc rentrée en Prépa HEC en attendant que les deux écoles d'architecture, de Rennes et de Nantes, répondent favorablement à ma demande d'admission. En début d'année de Prépa HEC, j'ai découvert l'existence des grandes écoles parisiennes et aussi qu'il était possible de se présenter à leur concours d'entrée. L'horizon s'ouvrait, s'élargissait. Il me fallait rejoindre Paris, mieux que Rennes ou Nantes ! Sans doute me sentais-je à l'étroit à Brest car je n'étais ni à l'aise dans mon milieu familial élargi, ni dans celui de la bourgeoisie de province que j'avais découvert aux alentours de 15 ans en faisant de la voile. C'était là une difficulté plus complexe à laquelle il me faudrait réfléchir et travailler ! Dans le même ordre d'idées, à Paris, je me retrouverai face à des codes sociaux que je chercherai à la fois à décrypter et à contrer. Autre difficulté à vaincre sur mon parcours. Je résolus de ne présenter que le concours d'HEC/Jeunes Filles (Haut Enseignement Commercial pour jeunes filles). Nous étions quatre à intégrer HEC/JF et l'un de nos collègues garçons réussit l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris. J'étais fière de réussir ce concours et éprouvai le sentiment très fort de découvrir la vie, en tous cas de commencer à la construire. »

⁴⁹ Entretien avec Nicole Alix, par Edith Archambault. RECMA n° 353 juillet 2019. « *Le "nouvel esprit" des associations, ou l'entreprise associative en question* ».

⁵⁰ « *Tout l'Univers* ». Hebdomadaire publié à partir de 1961 chez Hachette. Conception d'Armand Beressi. Encyclopédie de culture générale en plusieurs volumes qui s'adresse en particulier aux adolescents.

« Mes parents ont continué de me soutenir y compris financièrement même si cela représentait une contrainte pour eux et si, de mon côté, j'avais obtenu une bourse pour m'acquitter des frais onéreux de ces études. »

« Il m'est arrivé plus d'une fois de contester les contenus de certaines matières ; en revanche, le droit, l'analyse financière et l'organisation m'ont fortement intéressées. J'avais choisi "secrétariat général" en option de 3^{ème} année. »

« Je dois souligner que je vivais mal le caractère exclusivement féminin de l'Ecole et trouvais les filles infantiles, posant leurs questions en levant la main, sans recul historique et/ou politique, moi qui avais été jusqu'ici habituée à être dans des établissements mixtes et vécu activement mai 68 à 15 ans ! Quant à l'enseignement, il me paraissait infantilisant, méprisant pour les femmes et aligné sur ce que l'on appelait alors des positions de classe. Le choix des exemples et références proposés par les professeurs me mettaient littéralement hors de moi car ils étaient pour la plupart choisis dans des milieux qui étaient loin du mien et, en même temps, l'ignorait, voire le méprisait. Ma critique fondamentale était que l'Ecole assurait en quelque sorte une fonction de reproduction de la classe dominante. »

« Les années 70 venaient de débiter : c'était un moment très fort pour les luttes menées par les femmes : leur émancipation passait alors, à travers cette "vague féministe", par la liberté revendiquée pour son propre corps et sa sexualité, par la liberté d'accès à la contraception et le droit à l'IVG. D'autres luttes coexistaient alors comme celle pour la liberté et l'égalité d'accès aux formations supérieures pour les jeunes filles. En 1972, la prestigieuse école militaire d'ingénieurs, Polytechnique, accueille huit étudiantes parmi les 300 jeunes admis au concours. L'initiative d'ouvrir cette grande Ecole aux jeunes filles revient à Michel Debré et à une loi votée en juillet 1970. L'une de ces étudiantes, Anne Chopinet (19 ans) est même première du classement ! Elles défilent le 14 juillet 1973 sur les Champs-Élysées. A partir de 1972, les grandes écoles de commerce parisiennes deviennent mixtes. **En** premier lieu, l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) en 1972, grâce à l'impulsion donnée par L'Institut Catholique qui la gère ; en 1973, HEC et l'ESCP (Ecole Supérieure du Commerce de Paris) gérées par la Chambre de Commerce de Paris... Nous étions 120 filles pour trois fois 240 garçons... ! HEC et Sup de Co Paris se sont quand même mis en grève pour lutter contre la "dévalorisation" de leur diplôme, avec le soutien des associations d'Anciens ! Chez moi, se réunissait le Comité de lutte Grandes Écoles où nous étions une dizaine (Mines ; HEC/JF ; Centrale...). Dans ces Écoles, on nous expliquait que futurs ingénieur-es ou **directeurs-trices** commerciaux, nous étions l'élite de la nation et nous réfléchissions au rôle de cadre "allié objectif de la bourgeoisie, posture que nous avions la ferme intention de refuser..." »

Louli Sanua (1886-1967) Pionnière et fondatrice en 1916 de l'Enseignement Supérieur commercial

Le 4 octobre 1916, le grand amphithéâtre du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) accueille la cérémonie d'ouverture d'une nouvelle Ecole, l'Ecole pratique de Haut Enseignement Commercial...Plusieurs membres *du Conseil National des Femmes Françaises (CNFF)* sont présentes, Edouard Herriot, sénateur radical du Rhône et maire de Lyon est là, etc. l'assistance est brillante et deux cents dames et jeunes filles sont réunies pour

l'évènement...car l'accès des femmes à l'enseignement secondaire est encore contraint de multiples façons et la nouvelle école a des particularités remarquables : elle est dirigée par une très jeune femme ; elle est destinée seulement à des jeunes filles et est vouée à l'enseignement supérieure... Pendant près de 60 ans, ayant acquis une grande réputation sous le nom d'HEC/JF, elle formera plusieurs milliers de jeunes femmes grâce à la personnalité hors du commun de celle qui l'a conçue, Louli Sanua, institutrice au profil d'entrepreneuse... C'est Léon Bourgeois, président du Conseil d'administration du CNAM qui lui « prête » un amphithéâtre... C'est l'histoire de la conception même de cette école, de son organisation, de ses programmes par une institutrice, fille d'émigré égyptien d'origine juive, qui nous est racontée. L'objectif était d'ouvrir la carrière du commerce aux femmes instruites autrement que dans des emplois subalternes et peu qualifiés. Elle créera aussi une *Association d'institutrices diplômées* et dès 1916, *l'Association des Élèves de l'École*. Outre les connaissances de base requises pour entrer dans cette École (niveau baccalauréat, diplôme de fin d'années secondaires, ou brevet supérieur) ; outre les cours de gymnastique, il y avait le cours de secrétariat donné par Louli Sanua, cours ambitieux et très novateur : « *Méthode et expression* » qui fut l'un des succès de l'Institution... A la sortie de l'École, les jeunes filles ont acquis non seulement des connaissances mais aussi une assurance, une indépendance et une autonomie qui les a transformées. « Nous acquérions de l'initiative, de l'énergie, de la confiance en nous, c'était l'esprit de l'École qui nous pénétrait... ».

Pour aller plus loin : Article de Marielle Delorme-Hoechstetter. In « *Travail, Genre et Sociétés* n°4. » Octobre 2000/2. P 77 à 91. Éditions La Découverte. Cairn Info.

« Dès ma sortie de l'École en octobre 1974, je me suis mise à travailler. En mon for intérieur, comme tout un chacun, je souhaitais trouver un emploi qui ne fut pas trop décalé par rapport à mes attentes et ce fut la banque du Crédit Coopératif. Celle-ci était en train de créer un nouveau service intitulé "Équipements sociaux" afin de s'organiser pour apporter des réponses aux besoins financiers spécifiques des associations ; ce secteur représenta par la suite un tiers de son activité ! Nous étions quatre dans ce service, j'avais 21 ans et étais désormais Inspectrice au Service des équipements sociaux. Mon bureau était situé du côté du couloir où se situaient ceux des cadres de la banque, tous masculins, et de l'autre côté du même couloir, il y avait les bureaux des secrétaires, toutes des femmes. La chaîne hiérarchique étant courte, j'avais des rapports directs avec le directeur des engagements et le président de la banque. Dans le nouveau service, j'ai créé une méthode d'analyse financière transposée aux associations. Voilà comment a débuté ma "carrière" : l'étude et la conception de cadres socio-économiques et juridiques adaptés aux organisations non lucratives et à gouvernance collective, souvent gestionnaires de services d'intérêt général.

Au Crédit Coopératif, j'ai par ailleurs participé à la création de la section CFDT et fus représentante syndicale auprès du Comité d'Entreprise. Au bout de quatre ans, mi-1978, j'ai décidé de m'arrêter de travailler à la banque coopérative, non pas pour partir faire le tour du monde, mais pour réfléchir à la suite.

J'ai d'abord rejoint une modeste association créée par François Bloch-Lainé⁵¹ : *l'Union pour le financement des Associations de Progrès (UFAP)* qui regroupait les organisations bancaires et financières s'intéressant aux associations. J'y ai fait beaucoup de formations sur les associations à destination de ces banques. Au fil du temps, de mes rencontres et apprentissages divers et successifs, je suis devenue une spécialiste de ces organisations différentes, à la fois comme experte des cadres juridiques, fiscaux, sociaux et financiers qui les régissent et de leur gouvernance et, comme dirigeante moi-même.

En 1980, je fus recrutée en qualité de Directrice générale adjointe par l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) et, pendant une vingtaine d'années, ce fut passionnant de défendre et promouvoir ces associations⁵².

Ensuite, pendant quatre ans, j'ai géré, en tant que Directrice générale, un Groupe d'une vingtaine de Maisons de retraites, Isatis⁵³.

Je retrouve le Crédit Coopératif, à sa demande, un quart de siècle après l'avoir quitté et j'y suis restée douze ans jusqu'en 2011 en tant que Directrice du développement (2009-2011).

Avant d'être nommée à ce poste, j'y pilotais notamment la vie coopérative et la communication de cet établissement bancaire coopératif, ce qui m'a permis de créer de nombreux outils et services pour développer la banque et ces secteurs professionnels. C'est aussi, je crois, l'origine de mon vif intérêt pour les communs. Nous y reviendrons.

L'arrivée d'un nouveau directeur général venant des Caisses d'Epargne m'a écartée du Crédit Coopératif. Gardant mon salaire, j'ai ensuite œuvré grâce à un mécénat de compétence en

⁵¹ François Bloch-Lainé (1912-2002). Grand Commis de l'Etat et grand militant associatif. Docteur en droit et diplômé de l'Ecole libre de Sciences Politiques. Sa thèse de doctorat concernait : « *L'emploi des loisirs ouvriers et l'Education populaire* ». Membre des Scouts de France dans les années 30. Directeur de la Caisse des Dépôts et de la Banque européenne d'Investissement. Au sein de la Caisse, il aide à la fondation du Mouvement de Tourisme social en créant le 1^{er} VVF. En 1967, il est Directeur du Crédit Lyonnais et auteur d'un Rapport sur « l'Inadaptation des personnes handicapées à l'insertion dans la vie professionnelle ; quelles mesures prendre pour y remédier ». En 1974, il fonde l'Association pour le Développement des Associations de progrès (ADAP). Association qui disparaîtra au profit de la FONDA. En 1989, il est pour 10 ans, Président de l'UNIOPSS et crée le Comité de la Charte de déontologie à respecter par et pour les associations.

⁵² Uniopss : créée en 1947, association reconnue d'utilité publique qui regroupe à la fois des unions régionales et une centaine de fédérations, d'unions, et d'associations nationales. Ce qui représente 25 000 établissements des secteurs sanitaire, social et médico-social ; 750 000 salariés ; 1 million de bénévoles. Actrice majeure et spécialiste du secteur associatif et de l'ESS. Observatrice des besoins sociaux et partenaire des politiques publiques.

⁵³ ISATIS. Association créée en 1989 rassemblant une vingtaine d'établissements et services pour personnes âgées dépendantes tels « *La Pirandelle* » (75013), premier EHPAD du Groupe. Lequel a donc fêté ses 30 ans d'existence en 2019.

direction de l'ESS à "*Confrontations Europe*"⁵⁴, think tank européen, puis aux "*Rencontres du Mont-Blanc*", aujourd'hui « *Forum international des Entrepreneur-es de l'ESS* », en qualité de secrétaire du Conseil⁵⁵. Co-fondatrice du Comité de la Charte de déontologie des associations, j'ai poursuivi mes réflexions et mes écrits sur ces organisations particulières. En 2011, j'ai rejoint le Collectif FemmESS sur l'égalité et la parité femmes/hommes dans l'ESS. Puis, en 2013, je me suis particulièrement impliquée sur les problématiques de nouveaux mouvements financiers de "l'impact investing" et la mesure d'impact.

Mais revenons un peu en arrière : en 2011, je découvre Elinor Ostrom, Prix Nobel d'Economie en 2009, et son travail sur les communs⁵⁶ entendus comme des modes d'organisation auto-gouvernées pour régir l'accès aux ressources, naturelles ou immatérielles.

Je lis "Les modèles (qui) illustrent les stratégies que les individus appliquent lorsqu'ils se trouvent dans une situation qu'ils ne peuvent modifier [...] ne nous disent pas ce que font les individus lorsqu'ils possèdent l'autonomie nécessaire pour élaborer leurs propres institutions et sont en mesure d'influencer les normes et bénéfices perçus."⁵⁷ C'est précisément ce que je cherche à expliquer depuis que je travaille. Je comprends que son Prix Nobel participe à reconnaître la légitimité des collectifs autogérés à exister... Ostrom contribue à défendre l'importance de la diversité des modes d'organisation et de la cohabitation de modes de gestion différents, et c'est une chose qui me tient à cœur. Enfin, elle me donne des billes pour promouvoir des spécificités de l'ESS dans laquelle j'évolue et poursuivre sa critique. Je suis persuadée que seules les organisations qui font preuve d'auto-critique savent s'ajuster pour tendre vers les principes qu'elle se sont données et se donnent ainsi une chance de perdurer... J'ai poursuivi cet exercice d'auto-critique en m'engageant dans le Mouvement des communs... et j'ai la conviction que des alliances restent à faire entre praticiens et chercheurs, entre Communs et Économie sociale et solidaire et notamment les associations.

Pour construire des communs, toutes les formes de l'ESS sont mobilisables et on pense d'abord aux coopératives mais les associations ont, selon moi, des spécificités que les coopératives n'ont pas. Comme les communs de proximité, beaucoup d'associations sont des initiatives citoyennes et autogérées. Ensuite, le mouvement associatif (articulation entre principe et pratique organisationnelle) que je distingue des associations elles-mêmes (forme juridique associative) permet d'affiner la définition de l'intérêt général ou de l'intérêt collectif. On retrouve les caractéristiques bien connues de l'association et en particulier celles de l'association d'intérêt général : principe de non-lucrativité ; principe de patrimoine inaliénable ; garantie d'inappropriation (dispositions statutaires relatives à la dévolution) ; organisation en cercle ouvert et

⁵⁴ « Confrontations Europe ». Think Tank européen créé en 1992 par Philippe Herzog, Michel Rocard, Jean Peyrelevade et quelques autres pour faire dialoguer des femmes et des hommes d'horizons divers ; relancer le débat public ; être une interface entre société civile, entreprises et Europe.

⁵⁵ « Les Rencontres du Mont-Blanc » / Forum International des Entrepreneurs de l'ESS.

⁵⁶ E. Ostrom. « Gouvernance des biens communs pour une nouvelle approche des ressources naturelles » Bruxelles. Éditions De Boeck. Paru en 1990 et traduit en français en 2010. Article dans la RECMA 2011/2. N° 320. P 116 à 118 de Luc Bonet.

⁵⁷ Interview de Nicole Alix par Justine Loizeau et Benjamin Coriat. Partie 2/ Chapitre 2. « *Communs de service de proximité et intérêt collectif* »

qui permet de surmonter distances spatiales et distances sociales. En outre, la longue expérience du Mouvement associatif est mobilisable au profit des communs de proximité.

Il y avait là des réflexions à approfondir, des débats et des regards croisés à organiser, des expérimentations à mener. Tout un champ de possibles et de liens à inventer. Ce fut précisément l'objet du Colloque de Cerisy en septembre 2016. Depuis, il y a un véritable engouement et un vrai succès pour ces réflexions et ces possibles autour des biens communs. »

Elinor Ostrom (1933-2012) : Politologue et économiste américaine

Première femme lauréate du Prix Nobel d'Economie

Théoricienne des « Biens communs »

Ce Prix Nobel lui a été décerné pour avoir démontré combien les « Biens Communs » peuvent être efficacement gérés par des associations d'usagers. Il faut entendre les biens communs comme les ressources naturelles. On peut gérer des ressources naturelles sans les détruire et notamment par une surexploitation (pâturages ; zones de pêche ; nappes phréatiques ...). Son analyse sur la gestion des ressources naturelles par des collectifs utilisant des formes de propriété collective insiste également sur des rapports de confiance et de réciprocité existant dans le cadre de ces collectifs. Elle écarte les modes de gestion comme la privatisation ou la gestion par l'Etat ; la privatisation car en général elle est au profit d'un groupe restreint, est source de rentes et est donc source d'inefficacité économique et d'injustice sociale. La gestion étatique a elle aussi ses erreurs et ses excès. Elinor Ostrom a aussi travaillé sur les communs de connaissance, avant d'être emportée par la maladie. Elle ne s'en est pas revendiqué, mais nous pouvons la situer dans une 3^{ème} voie (L'Economie sociale fut nommée tiers secteur en 1981) : c'est-à-dire l'action collective, l'auto-organisation de sociétés humaines entre privatisation et étatisation, leurs capacités à construire leurs propres règles de fonctionnement.

« La question des communs m'est apparue, comme à beaucoup d'autres depuis, extrêmement importante. Dans notre livre "*Vers une République des biens communs*" avec ceux qui partagent avec moi cette aventure intellectuelle, nous réfléchissons et démontrons sur la base d'exemples concrets qu'il y a bien développement et extension des communs à de nouveaux domaines de la vie sociale.

Et, nous sommes persuadés de la proximité entre ESS (l'ESS instituant du moins) et communs. Nous nous interrogeons sur comment le monde des communs peut "redonner sens et vie à de nombreuses entités de l'ESS engoncées dans des routines ou contrariées par des régulations inadaptées" et sur comment l'ESS peut alimenter les réflexions en cours sur les communs. C'est important parce qu'avec le chômage structurel et de masse, et l'effritement de la relation salariale traditionnelle qui prend de plus en plus d'ampleur en lien avec la crise de la COVID, il faut innover dans le secteur du travail et de l'entreprise quant aux formes alternatives d'entreprendre pour des solidarités actives. Par ailleurs, il ne peut y avoir de communs sans communautés pour les porter. Enfin, la question des communs est liée à celles de la démocratie, de l'écologie et de l'action publique. Mais comment l'initiative citoyenne peut participer à la création des communs ? Comment les communs peuvent-ils proposer des formes économiques renouvelées ? »

Pour aller plus loin : Nicole Alix ; Jean-Louis Bancel ; Benjamin Coriat ; Frédéric Sultan
« *Vers une République des biens communs ?* » Éditions « *Les Liens qui libèrent* ». 2018

Actes du Colloque du Centre culturel international de Cerisy sur « Vers une République des communs ».

« Biens publics et communs pour une ESS durable et transformatrice » Septembre 2022.
[<https://www.essforuminternational.com/biens-publis>]

Jeannette Gros, née à en 1943, (Interview à Boujailles (25) le 6/10/ 2021)

Responsable nationale, femme et agricultrice

« Je suis née à Boujailles dans le Haut Doubs en 1943, petit village que je ne quitterai qu'en 2025. Cette région aux magnifiques paysages dont celui de la forêt de la Joux, est aussi réputée pour la rudesse de ses hivers aux températures qui peuvent descendre jusqu'à moins 20°. Elle est surtout le berceau d'un système coopératif inédit, les fruitières, coopératives laitières qui, depuis le XIII^{ème} siècle, fabriquent le fromage de comté avec le lait mis en commun par les éleveurs du village ».

« Je suis la dernière de quatre filles. Mes parents étaient agriculteurs et menaient la vie dure des familles agricoles de cette époque. Les femmes n'avaient aucun répit entre leur famille et le lourd travail de la ferme qu'elles partageaient totalement du **matin au soir...** l'arrêt de certaines corvées comme les grandes lessives (à l'arrivée des premières machines à laver) ou la fabrication hebdomadaire du pain n'a laissé aucune nostalgie à ma mère en matière du soi-disant bon vieux temps⁵⁸. Mes parents, ma mère surtout, se sont battus pour que nous fassions, toutes, des études. Quelle chance ! A l'époque, ce n'était pas courant, surtout dans nos milieux⁵⁹. Je fus pensionnaire de la sixième au bac : baccalauréat série Lettres classiques et Philosophie ; puis études supérieures de Lettres à la Faculté de Dijon tout en enseignant à mi-temps comme professeur de Français dans un lycée de Besançon, enfin professeur à temps plein. Je me suis mariée et nous avons eu quatre enfants ».

« J'ai fait partie de la JEC (*Jeunesse Etudiante Chrétienne*) tandis que deux de mes sœurs ont été militantes à la JAC (*Jeunesse Agricole Chrétienne*). En 1968, la ferme familiale n'ayant pas de successeur, nous l'avons reprise avec mon mari et l'avons transformé en GAEC en 1974⁶⁰. Nous avons suivi le parcours commun à beaucoup de militants syndicaux ou mutualistes : CDJA (*Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs*), puis FDSEA (*Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles*) ; nous avons fait partie d'un groupe de réflexion CMR (*Chrétiens en Milieu Rural*).

⁵⁸ Extrait du texte de Jeannette Gros « *Responsable nationale, femme et agricultrice* » Texte rédigé en 2010 pour un témoignage sur sa responsabilité nationale en tant qu'agricultrice.

⁵⁹ Extrait du texte de Jeannette Gros « *Responsable nationale, femme et agricultrice* » Texte rédigé en 2010 pour un témoignage sur sa responsabilité nationale en tant qu'agricultrice.

⁶⁰ GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun : société civile agricole de personnes.

« Pour pouvoir exercer des responsabilités, il faut se former et donc dégager du temps. La première évolution que j'ai connue fut celle-là : gagner les quelques heures nécessaires aux formations professionnelles sans laisser seuls les enfants : la bataille avec d'autres femmes du syndicat pour la création d'écoles maternelles se révéla décisive. On avait droit à 200 heures de formations étalées sur deux hivers⁶¹. Dans les années 70, les agricultrices, sous la pression des commissions féminines syndicales naissantes, (les femmes créèrent des groupes de commissions féminines rattachés aux syndicats agricoles pour exprimer leurs besoins spécifiques) se lancèrent avec courage et détermination dans ces stages de formation. Ces groupes motivés s'avèrèrent par la suite une pépinière de futures responsables que l'on retrouvera dans les conseils de la MSA (*Mutualité Sociale Agricole*), dans les *Chambres d'Agriculture* (Anne-Marie Farey fut Présidente de celle du Doubs à mon époque), dans le syndicalisme, au sein d'associations rurales, dans les conseils municipaux, etc.⁶² En 1980, la commission féminine me demande de me présenter comme administratrice au conseil de la MSA du Doubs. En 1989, le syndicalisme me sollicite pour être candidate à la présidence départementale de la MSA. En 1994, je suis élue Vice-Présidente de la *Fédération des Caisses de MSA de Haute-Saône, Territoire de Belfort et Doubs*⁶³.

« En 1997, des élections non prévues sont survenues au niveau de la Caisse Centrale suite à d'importantes difficultés en interne ; on me presse de me présenter comme administratrice nationale pour représenter la région ; à la suite de cette élection, *je suis élue Présidente de la Caisse Centrale de MSA et réélue en 2000 jusqu'en 2005*⁶⁴. Il s'agissait de résoudre ces difficultés bien évidemment et remettre d'aplomb la MSA ! »

« En 1998, je deviens Présidente de la Fédération Nationale de Mutualité Agricole et Présidente de la *Fédération Nationale des Employeurs de la MSA*. Cette année-là, je suis également élue au Conseil Economique et Social (CES devenu CESE), (section des Affaires sociales). Enfin, en 2001, je crois bien avoir été la seule femme jamais élue aux responsabilités de Présidente de la *CNMCCA (Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles)*⁶⁵.

« Une responsabilité nationale ne vous tombe pas dessus par hasard, un beau matin⁶⁶ ! Concrètement, mon parcours de présidente de la MSA, s'est construit sur la base de six élections démocratiques successives, du village au canton, du canton au département, du département à la région, de la région au national ! C'est la raison pour laquelle je suis passionnément attachée au système électoral mutualiste qui, par sa nature, confère la force de la légitimité. Poser sur papier et en quelques lignes un tel parcours paraît presque simple et facile ; le fait d'être reconnue légitime par la profession et, au-delà, l'est beaucoup moins ! »

⁶¹ Extrait du texte de Jeannette Gros « *Responsable nationale, femme et agricultrice* » Texte rédigé en 2010 pour un témoignage sur sa responsabilité nationale en tant qu'agricultrice.

⁶² Extraits « *Une autre façon d'entreprendre - Entretiens mutualistes* » de Jean-Louis Girodot et Scarlett Courvoisier-Wilson. Le Cherche-midi Editeur. 2003.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Extrait du texte cité de Jeannette Gros : « *Responsable nationale, femme et agricultrice* »

« Dans mon cas, plusieurs facteurs ont facilité cette reconnaissance : l'exercice du métier d'agricultrice (mené simultanément avec les mandats mutualistes que j'ai exercés) ; la connaissance de l'ensemble des problèmes techniques, sociaux et politiques qui se posaient alors en milieu agricole et notamment en termes de protection sociale, de santé et de prévention, de retraite ; l'acquisition des compétences nécessaires pour les aborder et les résoudre ; la pratique constante de rapports "vrais" avec les "vrais" acteurs de terrain. Il y faut 100% d'énergie, d'ouverture et de curiosité d'esprit, d'engagement, de volonté, de temps, de pédagogie. Privilégier l'action partagée et collective est ici fondamental ; faire confiance aux équipes l'est tout autant. Il me semble qu'on a perdu pas mal de terrain ces dernières années sur l'action collective et partagée. Il conviendrait sans doute de la réinventer. »

« Enfin, je suis fière d'appartenir à un milieu professionnel nettement moins misogyne que l'image qu'on lui prête habituellement ! Le milieu agricole m'a jugée plutôt sur la compétence dans l'exercice de ma responsabilité⁶⁷. Comme bien des femmes, il m'est arrivé quelquefois d'être mal acceptée par des hommes en responsabilité d'autres milieux. Je suis alors partie du principe que si un homme me parlait avec mépris ou condescendance, uniquement parce que j'étais une femme, c'était une forme de racisme et que cette étroitesse d'esprit allait se retrouver dans d'autres domaines. Donc, il n'y avait pas grand-chose à en attendre, il valait mieux se retourner vers un autre interlocuteur, plus ouvert, pour travailler normalement et gagner du temps⁶⁸. »

« Cette vie impliquait pas mal de sacrifices sur le plan personnel, une charge physique et mentale importante, peu de repos sinon le week-end et encore, une pression permanente, un rythme accéléré sans répit. Cumul de responsabilités et de travail : agricultrice en milieu rural, mère de famille et dirigeante élue. Dès 4h30 du matin, chaque jour, il fallait traire les 55 vaches laitières de notre exploitation située entre Salins et Champagnole sans compter la comptabilité et les questions administratives (depuis l'extension de la TVA à l'agriculture en 1968, autre évolution importante, ce furent les femmes qui s'occupèrent - avant les centres de gestion - de gérer les finances et donc la TVA) ; réunions matinales à 9h 30 qui me demandaient de parcourir toute l'année de longues distances (dans la journée, allers et retours à Besançon situé à 58 kms de la ferme), pour participer aux réunions dans les cantons, aux assemblées générales sur le département, puis à celles organisées à Paris ; les retours dans la nuit sur les routes verglacées, les pneus neige et la pelle dans le coffre en cas de tempête de neige, soit 30 000 kms/an ! Je m'appuyais sur le réseau des délégués cantonaux et administrateurs qui connaissaient bien leur secteur. Les expériences de prévention et d'action sanitaire et sociale ont été passionnantes quand elles étaient bien animées sur le canton^{3(ibid)}

« L'application de certaines législations et leurs conséquences concrètes chez les adhérents m'ont ouvert les yeux sur bien des anomalies que j'ai ensuite essayées de faire rectifier au niveau national⁶⁹. J'ai pratiqué la méthode suivante : afin que chacun comprenne l'essentiel et le pourquoi de notre acceptation ou du refus de telle ou telle loi, je vulgarisais lors des assemblées

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ « *Une autre façon d'entreprendre. Entretiens mutualistes* » de Jean-Louis Girodot et Scarlett Courvoisier-Wilson. Editions Le Cherche-Midi. 2003.

générales les questions techniques, sans démagogie ou manipulation et utilisait toujours des mots simples et des exemples concrets⁷⁰. A ce titre, et pour donner quelques exemples concrets d'actions que j'ai lancées, travaillées et réussies avec les équipes techniques de la MSA, je citerai : le développement des Maisons d'Accueil et de Résidence pour Personnes âgées – MARPA, moins chères et plus conviviales que d'autres lieux similaires, avec une organisation associative cantonale et toujours l'implication du maire ; la mise en place de la prévention des accidents du travail trop nombreux dans les professions agricoles ; le congé maternité (obtenue par Mme Farey) à faire progresser ; la question des retraites misérables pour les agricultrices ; entre 1998 et 2002, j'ai pu obtenir sept revalorisations des retraites agricoles. Cela concernait tout de même 110 000 femmes et une moyenne de 282 euros de retraite par an ! Il a fallu tenter de faire évoluer le statut des agricultrices. Difficile. On est passé du statut de participante aux travaux à celui de conjoint collaborateur afin qu'elles cotisent plus pour recevoir une meilleure retraite. »

« On a rencontré beaucoup de réticences. La loi ATEXA, votée le 30 novembre 2001, mise en application en avril 2002, constitue une réforme importante par la création d'une assurance accident obligatoire effective pour tous les agriculteurs, par des prestations améliorées, et pour la MSA, un positionnement favorable comme garante de l'unité du régime ainsi qu'un financement autonome s'appuyant sur des cotisations ; et enfin, une retraite complémentaire obligatoire (RCO)⁷¹. »

« Au Conseil Economique et Social, j'ai beaucoup aimé travailler les dossiers de ma section Affaires sociales, tout m'intéressait : les questions sociétales (la réinsertion dans les prisons ; les prises en charge des personnes âgées ; la réorganisation des hôpitaux...). Cette rigueur dans la recherche m'a bien plu et j'ai pu réaliser un Rapport sur « La Santé et les nouvelles technologies de l'information » en 2002. J'ai vu à cette occasion le regard de certains changer sur « les ressortissants » du milieu rural⁷² ! »

« Enfin, au niveau européen, nous avons pu monter un réseau de caisses agricoles et échanger entre différents pays ; avec tous les régimes de protection sociale français, nous avons également réussi à mettre sur pied une permanence à Bruxelles pour suivre très attentivement les futures directives européennes concernant la protection sociale. »

« Je suis convaincue que les femmes sont un plus dans nos différentes organisations... J'ai pu observer que souvent les femmes portaient avec elles les préoccupations sociales de leur région : cela leur permettait de rester très concrètes quand on abordait par exemple les questions relatives aux personnes âgées ou à l'organisation de la garde de jeunes enfants en milieu rural. Je pense que les organismes qui se privent de la participation des femmes dans leur conseil se privent de réelles valeurs ajoutées et d'ailleurs l'atmosphère y est différente⁷³. Elles sont le plus souvent à l'origine d'initiatives et d'innovations sur le terrain dont nous avons besoin et dont nous profitons tous et toutes. »

⁷⁰ Extrait du texte cité de Jeannette Gros : « *Responsable nationale, femme et agricultrice* »

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Extrait du livre de Jean-Louis Girodot et Scarlett Courvoisier – Wilson : « *Entretiens mutualistes* » Le Cherche -Midi 2003.

Michelle Boulègue, née en 1943 (Interview à Paris le 20 juin 2022)

Un « cabotage » plutôt qu'une « carrière », au long de diverses responsabilités et « rivages » dans l'ESS

« Née en Vendée, d'un père coopérateur agricole, le 2 juin 1943 à la Roche sur Yon, j'ai commencé ma vie professionnelle en tant qu'éducatrice spécialisée en milieu ouvert au sein d'une association d'action éducative rattachée au Tribunal pour enfants à Nantes. Diplômée en 1966, de l'Institut de Psycho-Pédagogie Appliquée de Créteil (IPPA), j'ai travaillé dans cette même association de 1965 à 1974. Poursuivant mes études, j'ai obtenu ma maîtrise de sciences sociales appliquées au travail à l'Université de Nantes en 1979. Mais, veuve à 35 ans, avec deux enfants à élever, je n'ai pu consolider mon bagage universitaire comme je le souhaitais. Puis, je fus nommée directrice d'une école de formation de travailleurs sociaux à Rezé-Les-Nantes (44), enfin, je devins membre de la "Mission Enfance" rattachée au ministère de l'Action sociale (1981-1982)⁷⁴. »

« Les deux années et demi suivantes, j'ai exercé la responsabilité de Directrice Pédagogique-adjointe à la Sauvegarde du Nord à Lille (59). Pour ce poste, j'avais été recrutée par Pierre de Saintignon. De 1984 à 1987, nommée Directrice de la Formation professionnelle et de l'apprentissage, j'exerçais ces fonctions au sein du Conseil régional de Picardie. »

« Je fus ensuite nommée Directrice de l'Institut du Travail social et de Recherche de Montrouge (92) de 1987 à 1990. »

L'Institut du Travail social et de Recherche à Montrouge (92)

En 1900, des personnalités de confessions protestante et juive créent : « *l'Association pour le Développement de l'Assistance aux Malades* ». Cette association fonde l'Ecole d'Infirmières à domicile dans le 9^{ème} arr. de Paris puis dans le 6^{ème} arr. La formation dispensée est technique, professionnelle, et laïque (grande innovation !). Cette association est Reconnue d'Utilité Publique (RUP), le 29 octobre 1908. L'Ecole s'installe alors à Montrouge. La construction du bâtiment est prise en charge financièrement par le *Comité américain pour les Régions Dévastées* (CARD) et le gouvernement français.

Trois Femmes ont joué un rôle important dans la fondation de cette Ecole :

- **Gabrielle Alphen-Salvador** (1856-1920), philanthrope et militante féministe, a soutenu la création de « *l'Association pour le Développement de l'assistance aux Malades* ».
- **Jeanne de Joannis** (1877-1961) a dirigé l'Ecole d'Infirmières à domicile pendant 40 ans.

⁷⁴ Rapport de Jean-Louis Bianco et Pascal Lamy sur l'Aide sociale à l'Enfance : « L'aide à l'Enfance, demain – Contribution à une politique de réduction des inégalités ». 1980.

- [<https://blogs.mediapart.fr/yves-faucoup/blog/271020/l-aide-sociale-l-enfance-il-y-40-ans-le-rapport-bianco-lamy-interview>]
- [<https://www.cairn.info/ces-parents-qu-on-soutient--9782749261737-page-73.html>]

- **Ann Morgan** (1873-1952), créatrice et Présidente du « *Comité Américain pour les Régions Dévastées* » (CARD) en a facilité le **financement à 50%**.

Après cette première phase, une seconde phase se concentre sur la création d'une Ecole pilote en service social. D'abord, en ce qui concerne la formation d'infirmières-visiteuses, ensuite sur la formation des assistantes de service social. En 1956, la formation destinée aux infirmières est abandonnée au profit d'autres formations. L'Institut de service social, école pilote en matière de service social, est alors créé et s'ouvre à d'autres formations : un département orienté vers la formation des travailleurs sociaux de Pays en Voie de Développement, et un département dédié aux formations supérieures et continues préfigurant ainsi les futures formations de cadres du social.

Une nouvelle phase de développement s'ouvre alors pour l'IRTS : sa reconnaissance (il devient Fondation : ITSRS par un décret du 17 janvier 1978) ainsi que la mise en œuvre de partenariats avec l'IUT de Paris et des conventions avec deux Universités pour des doubles diplômes universitaire et professionnelle. En 1986, l'Institut devient « multifilières ». Il couvre alors l'ensemble des formations du social. Un arrêté ministériel du 13 août 1987 lui confère un agrément pour devenir L'Institut Régional de Travail Social de l'Ile-de-France. Puis, nouvelle phase de développement, l'Institut Supérieur d'Intervention Sociale (ISIS) créé en 1948, est absorbé par fusion par l'ITSRS le 2 novembre 2001.

« Depuis 2001, je suis élue administratrice puis Vice-présidente de l'ITSRS Montrouge-Neuilly-sur-Marne. »

« Après une expérience en tant que Directrice des opérations internationales, du secourisme et de l'action sociale, au sein de la Croix Rouge Française, j'enseigne en tant que professeur associée à l'Université de Paris VIII où je suis amenée à créer un diplôme d'agent de développement de territoire en alternance ; plus précisément, je suis chargée d'enseignement sur la méthodologie de projet, la constitution et le suivi du réseau des stages d'apprentissage ainsi que de l'accompagnement des étudiants en poste à l'échelle du territoire national. Simultanément, je suis consultante d'entreprises. Là encore, sur une séquence de trois ans. Là encore, une expérience professionnelle et de vie très enrichissante. »

« Enfin de 1996 à 2004, je serai recrutée pour le poste de Déléguée générale de la Fédération Nationale de la Mutualité interprofessionnelle⁷⁵. »

« Comme nombre de mes collègues, j'ai eu également des engagements au sein du mouvement associatif puisqu'après en avoir été membre, je suis élue Vice-présidente de la FONDA de 1985 à 2011. »

« Tout au long de ces années, plus cohérentes qu'il n'y paraît car centrées sur les secteurs de l'action sociale, de la formation professionnelle, de la protection sociale et de l'humanitaire, je voudrais livrer ici quelques réflexions ou remarques sur l'égalité homme/femme d'une part et sur la parité d'autre part.

⁷⁵ Interview du Président Maurice Ronat. « *Une autre façon d'entreprendre. Entretiens mutualistes* » Éditions Le Cherche-midi. 2003.

Chaque femme est à même de rapporter les multiples exemples dans sa vie à propos d'anecdotes ou de dialogues vécus et subis illustrant l'attitude machiste et rétrograde adoptée par certains hommes à leur égard. Ainsi, à propos d'égalité en matière de salaires, lorsque je fus nommée à un poste de directrice dans le secteur de la protection sociale, j'ai dû constater peu après mon recrutement que ma rémunération était inférieure de 20% par rapport à celle de mon homologue masculin. L'explication fournie par le directeur général, en toute sincérité, fut : "Vous n'êtes pas chef de famille !". Je lui ai fait remarquer que, à niveau de responsabilité comparable, étant veuve et ayant deux enfants à charge, j'étais de toute évidence "chef de famille". Le directeur général a fini par m'attribuer le même salaire. Il est donc possible d'argumenter sans conflit pour obtenir gain de cause. Parfois, il m'a été lancé : "N'oubliez pas que vous êtes une femme", sous-entendu, je ne pouvais avoir les mêmes prétentions que mes homologues masculins. La manière dont les femmes se donnent ou non un avenir professionnel témoigne de l'impact des représentations sociales à prendre en considération. Dans le cadre de mon expérience de la formation professionnelle de travailleurs sociaux, j'ai pu constater que des étudiantes brillantes occupaient moins de postes à responsabilité que leurs pairs masculins. La formation continue permet ultérieurement de rééquilibrer ce fait ainsi que le démontre les effectifs féminins en nombre de plus en plus important dans ces cursus, mais au prix de sacrifices financiers et personnels non négligeables. D'une manière générale, j'ai eu souvent à défendre postes et points de vue sur la manière de remplir mes responsabilités, mais ni plus ni moins que dans d'autres secteurs. »

« Il me semble que le secteur de l'économie sociale se distingue peu des autres secteurs en ce qui concerne la place faite aux femmes dans ses organisations et entreprises. Elles ont, plus que les hommes, à s'y faire leur place avec toutefois une nuance, d'importance, une audience plus facile à obtenir, sans négliger une part d'hypocrisie... Mais des dirigeants, du fait de leurs convictions, dans leurs sphères d'influence, peuvent infléchir la tendance qui reste cependant lourde. Sans pouvoir l'expliquer, il m'a été offert d'occuper des fonctions à propos desquelles, j'estimais n'avoir aucune compétence. En dépit de mes arguments, présentés parfois avec véhémence, d'audacieux employeurs ont passé outre, et m'ont projetée dans des "bains plutôt frisks" mais toujours passionnants où finalement, j'espère avoir apporté les services attendus. Je mets au crédit de l'économie sociale cette ouverture et cet esprit d'innovation caractéristiques des pionniers de ce secteur qui m'ont valu des expériences de vie personnelles, professionnelles et militantes aussi décisives pour moi qu'imprévues. J'ajouterai qu'au titre des rapports homme/femme, ma situation de veuve a fait de moi une cible implicite... avec plus ou moins de courtoisie. Ce qui signifie d'avoir eu à développer des stratégies de prudence et d'évitement en sus du poids des responsabilités et fonctions à remplir. Je n'irai pas plus loin. »

« Hommes et femmes sont trop différents même si les différences peuvent être fertilisantes pour les uns et les autres. »

« Ah, la devise républicaine ! La liberté ? La liberté a été conquise, **mais elle reste** sans cesse en construction, **et il reste** beaucoup à faire ; la fraternité a été et est assumée par la société civile (solidarité sociale) et le défi de la fraternité a été relevé notamment par l'ESS. Quant à l'égalité, les rapports entre le citoyen.ne et l'Etat ont été établis par la loi mais il reste les résistances et les réticences sociales, les "petits et grands pouvoirs", les stéréotypes, et quelques bastions toujours en activité. Il conviendrait de faire prendre conscience de l'interdépendance. »

« En attendant, la parité me semble davantage atteignable et est en tous cas indispensable, il s'agit d'une impérieuse nécessité. On ne peut faire avancer, progresser une société basée sur l'injustice. L'histoire des femmes est proprement invraisemblable. »

Marie-Thérèse Haumont, née en 1955 (Interview à Guérande (44) le 16 novembre 2021)

Paludière : un métier d'homme aujourd'hui exercé par des femmes

« On m'appelle Marité plutôt que Marie-Thérèse ; j'aurais préféré Marie comme je fus nommée lors de ma naissance... ce que j'appris trop tardivement. Je suis née en 1955 d'un couple de petits paysans pauvres et l'aînée des filles dans une fratrie de six enfants. Comme il n'existait pas d'école maternelle là où nous habitions, je fis CP et CE la même année chez les religieuses dont je ne garde pas de bons souvenirs, puis CM1 et CM2. Je dus redoubler. Ma mère ayant accouché d'un nouvel enfant, il fallait bien quelqu'un à la ferme pour l'aider : en tant qu'aînée, j'étais "désignée volontaire" ! J'avais alors 10 ans. Au bout de trois semaines, une voisine, Madeleine, fit savoir à mes parents qu'il vaudrait mieux que je retourne à l'école et qu'elle me remplacerait. Cette femme m'a beaucoup marqué. C'est ensuite au collège à Guérande, en 6^{ème} et 5^{ème}, que j'ai trouvé ma place avec des professeurs laïcs. J'avais préparé et obtenu le concours d'entrée en 6^{ème} pour pouvoir bénéficier d'une bourse. Puis, au moment de passer en 4^{ème} et 3^{ème}, j'intégrai une école ménagère catholique car, de nouveau, un bébé s'annonçait. »

Aller plus loin, apprendre toujours davantage

« A 15 ans, je dus arrêter l'école. Tout en secondant ma mère, je m'inscrivis à des cours par correspondance afin de passer successivement deux brevets agricoles : le BAA (Brevet d'Apprentissage Agricole) et le BEPA (Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles). Entre 16 et 18 ans, trois événements marquants survinrent dans ma vie : la découverte du sport ; la rencontre avec des femmes qui m'ont aimé et forgé ; l'ouverture aux autres jeunes dans un cadre associatif. Pour commencer, je me mis à pratiquer le basket dans un club proche de la ferme. J'y jouais le dimanche et regrette de ne pas avoir su me faire des petites copines comme les filles en ont généralement à cet âge. Puis, très vite, je me suis engagée dans ce sport : j'entraînais les plus jeunes dans le cadre de stages de 2 à 3 heures le soir après le travail comme je le faisais avec mes petits frères et sœurs que j'accompagnais dans leurs activités. Ce fut dans ces années-là que j'ai rencontré deux femmes qui ont beaucoup compté par la suite dans ma vie : ma maman de cœur, Odile, et la maman de Patrick, Paulette. Communiste convaincue, celle-ci m'a ouvert l'esprit sans jamais vouloir me convaincre. »

« J'ai eu alors une autre lecture du monde politique de l'époque et acquis une certaine conscience politique que je n'avais pas pu acquérir jusque-ici. »

« Enfin, j'ai intégré une organisation gérée par des jeunes et centrée sur l'éducation populaire à la MRJC (*Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne*), héritière de la Jeunesse Agricole Catholique

(JAC). Grâce à ce mouvement associatif, j'ai pu participer à des camps de jeunes agriculteurs au cours desquels nous discutions et échangeons entre nous en permanence et à perte de vue. Les questions sociétales du moment y tenaient une grande place.

« Plaisir d'être loin de la ferme même si l'agriculture sous toutes ses formes me passionnait de plus en plus ; à la ferme, nous faisions l'élevage de vaches laitières et de la polyculture. Il me fallait aller plus loin, apprendre davantage sans renier mes origines et même en être fière. Dans le cadre de mes études sur les baux agricoles, j'avais étudié le bail en vigueur à la ferme familiale et avais constaté, sans trop de surprise, qu'il favorisait largement le propriétaire.

Par exemple, celui-ci se donnait le droit de venir chasser sur ses terres (il en possédait plusieurs) et ces jours-là, nous, nous avions la charge de préparer le déjeuner pour 15 personnes ! Je trouvais cela injuste et inégalitaire. Comme le fait de ne pas salarier les femmes et les filles, juste un peu d'argent de poche ; en tant que fille, j'avais la moitié de ce que mon frère recevait ! Je préférerais l'utiliser pour aller au cinéma plutôt que d'acheter des cigarettes. »

Première femme à passer et obtenir le concours de contrôleur laitier

« C'est quand j'eus 20 ans que je quittai la ferme et me décidai à présenter le concours de contrôleur laitier⁷⁶. Nous étions 18 à passer ce concours. J'obtins un premier contrat de trois mois puis un contrat définitif : malgré tout, j'ai effectué pendant 18 mois des remplacements (c'est un record !) avant d'obtenir un poste définitif. Trop long pour un remplacement, mais j'étais une femme n'est-ce pas ? Alors ! »

« J'ai été la 1^{ère} femme à passer et obtenir ce concours en Loire-Atlantique et la 2^{ème} femme en France. L'accueil des agriculteurs dans le village où je demeurais fut formidable si bien que le jour de mon mariage, nous avons accueilli 60 agriculteurs invités pour la cérémonie et pour le bal du soir. Après mon mariage, j'ai quitté mon travail de contrôleur laitier que j'aimais bien pour entreprendre le métier de paludière. J'aurais pu être femme de paludier comme la plupart des autres femmes à l'époque, participer au travail de l'exploitation salicole, eh bien non, je décidai de m'installer comme paludière en tant que chef d'exploitation. Cela se réalisa en 1983, j'avais 25 ans. Ce choix n'était pas banal à l'époque. »

« Il m'a fallu tout d'abord tester si j'étais physiquement apte à le faire. Ayant constaté que c'était jouable, j'ai postulé pour un stage de qualification avant de passer le Brevet Professionnel Agricole, aujourd'hui Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA, option saliculture), formation créée en 1979. Candidature refusée au motif avoué que je n'étais pas grande et, à celui, non-dit, que j'étais une femme ! »

Une des premières femmes paludières, cheffe d'exploitation en France

« Nullement découragée, je réitérais ma demande l'année suivante et fut enfin acceptée. Je fus l'une des premières femmes paludières, cheffes d'exploitation en France. J'eus beaucoup de

⁷⁶ Ce métier consiste à compléter les analyses quantitatives et qualitatives du lait par le recueil de données telles l'alimentation afin de déterminer les rations de nourriture pour les bêtes, le système de traite, la composition du lait, etc. et vient en appui technique à l'éleveur/producteur.

tracasseries administratives et autres pour m'installer : il m'a fallu adresser trois fois mon dossier aux autorités compétentes en expliquant que c'était bien moi la cheffe d'exploitation et non mon mari, lequel n'avait rien à voir dans cette affaire. En outre, de nombreux propriétaires refusaient alors de louer leurs parcelles à une femme sous des prétextes divers, même si, comme moi, elle avait eu une grand' tante paludière ! Les prétextes **invoqués** : incapacité à gérer ; incapacité à faire ce métier qui requiert une grande force physique et pas mal d'endurance ; trop de risques ; et pas de preuves des compétences requises ! Or, pendant les deux guerres mondiales, les femmes de paludiers se sont bien retroussées les manches pour faire le boulot et relever le défi, non ? Et, en effet, ce fut une veuve de paludier qui accepta de me vendre ses parcelles pour installer mon exploitation ; ce sont deux autres femmes qui m'ont vendu les leurs pour l'agrandir. Si dans mon parcours de nombreux obstacles se sont présentés, je dois reconnaître que j'ai été maintes fois aidée, y compris par des paludiers. »

« Et puis le monde paludier, comme d'autres, a bien évolué. Notamment au niveau des outils, aujourd'hui, plus légers et plus souples, confectionnés avec des matériaux comme la fibre ; de plus, les livrages de sel s'effectuent depuis 40 ou 50 ans en vrac et non en sacs de 50 kilos. Les femmes cheffes d'exploitation représentent au niveau de la coopérative plus de 18 % des paludiers exerçant dans le marais, soit une bonne quarantaine de femmes. Depuis une quinzaine d'années, ce sont 3 à 4 femmes qui siègent régulièrement au Conseil d'administration. »

« Je me suis donc installée à Saint-Molf, commune de 1000 habitants, sur le petit bassin de production de Mès en Loire Atlantique. Dur métier, à la fois très physique et technique, qui me passionne toujours autant, même si aujourd'hui je suis à la retraite. De temps à autre, je donne encore un coup de main à l'un de mes fils qui a repris l'exploitation. »

J'ai appliqué le principe coopératif : on hérite des anciens, on fait fructifier puis on transmet.

« Le la paludière est accroché.e à un manche de 5 mètres de long, hier en bois, aujourd'hui en carbone ; manier le boutoué demande une force considérable ; avec ce râteau, il/elle va décoller la vase accumulée au fond des bassins du marais salant, l'hiver. C'est la période de l'habillage des Salines qui consiste à nettoyer les fonds argileux afin d'optimiser la circulation de l'eau jusqu'aux cristallisoirs appelés "œillet". C'est dans ces bassins de 70m² que s'accumule le gros sel une fois l'eau évaporée et sur les bords, à la surface, la fleur de sel. Chaque paludier/ère exploite plusieurs dizaines d'œillets. L'œillet est l'unité de base d'une exploitation salicole. Entre les bassins, des ponts d'argile sont façonnés de manière artisanale⁷⁷. Ainsi, mon exploitation se composait de 44 œillets. »

« Mes activités professionnelles me conduiront à intégrer, d'abord comme administratrice et Présidente de 2005 à 2014, puis de nouveau comme administratrice, la Coopérative agricole "Les Salines de Guérande, Le Guérandais".

« En tant que paludière, j'ai depuis 2002 pris des stagiaires, femmes ou hommes, pour qu'ils apprennent le métier et deviennent cheffes d'exploitation. »

⁷⁷ Extrait d'un article de « *Femmes d'ici et d'ailleurs* » - Reportage sur « *Femmes entre sel et mer* ». 14/10/21

« Après une longue période de crise entre 1840 et 1960, due pour l'essentiel à la concurrence internationale du sel de mine et du sel de la méditerranée et à la création des réfrigérateurs (le froid remplace le sel) la situation change entre 1970 à 1990. Des paludiers solidaires s'unissent dans le cadre d'un groupement économique d'exploitants puis d'une coopérative pour mener une exploitation durable des marais et la promotion d'un sel d'origine : création d'une formation qualifiante ; création d'une coopérative agricole en 1988 pour maîtriser complètement cette filière économique ; obtention en 1989 de la mention : *Nature et Progrès* ; rachat d'une société de négoce ; grâce à la coopérative, obtention en 1991 du Label Rouge ; en 1994, c'est la création d'une structure d'accueil pour la découverte du marais et du métier de paludier d'abord sous forme associative puis en 2006 sous forme d'une SAS "Terre de Sel" pour la promotion du sel de l'Atlantique tout en gardant les gestes anciens du métier et la qualité du sel de Guérande ; en 1997, la coopérative commercialise 100% de sa production et devient indépendante des négociants privés ; en 2012, le sel de Guérande est le 1^{er} sel à obtenir avec la Fleur de sel de Guérande une IGP (Indication Géographique Protégée). »

« En 2015, le Guérandais est présent à l'international dans 55 pays. Aujourd'hui, la coopérative regroupe 220 paludiers adhérents, avec une capacité de production de 13000 tonnes/an, 75 salariés, 14 administrateurs et une présidente : Charlotte Le Feuvre⁷⁸. C'est dans les années 80, lorsque l'économie du sel marchait mal, que nous avons rencontré Pierre Mollo, rebaptisé M. Plancton, célèbre biologiste qui nous a donné de bonnes idées pour diversifier et augmenter nos modestes revenus de l'époque. Et puis, dès 1991, nous avons échangé avec quelques paludiers au Bénin ; pour l'essentiel, il s'agissait de productrices de sel. Je les ai rencontrées à leur demande en 1995 et 1999. »

« En dehors de mes activités professionnelles, je me suis toujours impliquée dans la vie locale tant au niveau politique qu'associatif. C'est ainsi que j'ai été élue seconde adjointe au maire de Saint-Molf en 1983, puis première adjointe en 1990. Lors de la répartition des mandats, j'héritais de la commission urbanisation et de la commission des affaires sociales. Voir aboutir sur une commune un projet procure de grandes satisfactions : ainsi, j'ai beaucoup travaillé sur le projet d'une salle de sports, pensée et réfléchi par les sportifs eux-mêmes. Lorsque je ne fus plus adjointe au maire, je me suis engagée dans l'association du Bassin de Mès qui œuvrait pour la réparation des digues protégeant les marais de la mer. J'ai toujours pris garde à ne pas être sur plusieurs fronts à la fois car chacun exige de vous beaucoup d'énergie. »

« Réfléchissant à ces questions d'égalité et de parité, je dirais qu'il faut d'abord toucher les jeunes générations : dire aux filles qu'elles ne s'imposent pas de limites, qu'elles sont tout aussi capables que les garçons et capables d'apporter des choses faites différemment ; ne pas vouloir rentrer en compétition avec eux. Eviter ensuite de classer les enfants en fonction de leur sexe. Aux collèges et lycées, éviter d'obliger les filles à justifier leur choix. On peut également faire évoluer les choses en changeant nos propres comportements et mettre en avant ce que l'on fait. Faire bouger les lignes demande aussi de l'énergie, alors, il faut vérifier que l'on en ait envie. Se méfier de la communication actuellement pratiquée, la parole est souvent aux "beaux parleurs" »

⁷⁸ [<https://www.leguerandais.fr/fr/la-coop%C3%A9rative/organisation-fonctionnement-et-chiffres>] - extrait de l'histoire de la coopérative agricole sel de Guérande

qui font pencher la balance vers l'assentiment. Les femmes doivent davantage prendre et utiliser la parole mais autrement. Enfin, ne pas être dans la réactivité, dans l'immédiateté, il est nécessaire de prendre du recul, donc donner plus de temps à la réflexion, à l'analyse, avant de donner son opinion. »

Christiane Bouchart (Interview à Lille (59) le 11 octobre 2021)

Fondatrice du Réseau des Collectivités Territoriales en Economie solidaire (RTES)

Agir en Collectif et dans la Cohérence

« Très jeune, je me suis positionnée en faveur de l'action non-violente et suis devenue militante de cette cause qui devrait être dans l'air du temps alors que c'est la violence qui l'emporte et domine partout. Militante à long terme...comme pour tous mes autres engagements. L'action politique d'un Martin Luther King dont la vie fût consacrée au combat pacifique pour la reconnaissance des droits civiques des citoyens noirs aux USA et son assassinat en 1968 à Memphis, m'ont profondément marquée. Puis ce furent les écrits et les actes d'un Jean-Marie-Muller⁷⁹ qui m'inspirèrent.

C'est ainsi qu'aux débuts des années 70, j'ai participé à plusieurs manifestations organisées sur le Plateau du Larzac (1). Simultanément, j'ai créé avec d'autres, une antenne locale du "*Mouvement pour une Alternative Non-violente*" (MAN) (2), incarné nationalement par Jean-Marie Muller, et me suis engagée au "*Comité de soutien aux Objecteurs de Conscience*" (CSOC) ; j'ai suivi quelques formations à la non-violence organisées en Saône et Loire. Au titre des éléments fondateurs de mes engagements, je dois citer également celui que j'ai pris au sein du Mouvement Emmaüs. Après être passée par la *Jeunesse Etudiante Chrétienne*, (JEC), c'est à la CFDT que j'ai choisi d'adhérer, afin de m'engager syndicalement. Dans mes divers engagements, j'ai toujours privilégié le Collectif. »

Le Larzac : en octobre 1971, le gouvernement français sous la direction de Michel Debré, Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale décide d'agrandir à 17000 hectares le camp militaire de 3500 hectares situé sur le plateau du Larzac dans l'Aveyron. Les paysans locaux concernés à l'expropriation de leurs terres et leurs sympathisants s'opposent au projet qui fut annulé en 1981 par le nouveau Président de la République François Mitterrand. En août 2003, s'y tint une importante manifestation altermondialiste répondant à l'appel de la *Confédération paysanne* et d'un collectif d'associations et de syndicats. José Bové en fut l'une des figures.

⁷⁹ **Jean-Marie Muller** (1939-2021) Philosophe, écrivain, militant, initiateur du « Mouvement pour une Alternative non violente » avec des Groupes locaux en 1974. « Il a voulu donner à la pensée sur la non-violence et à l'action non violente une dimension pleinement politique et clairement non confessionnelle bien que profondément spirituelle. » Ses combats : désarmement nucléaire de la France ; le Larzac ; avec Solidarnosc et la Charte 77 pour mettre fin au communisme en Europe de l'Est.

« Les métiers du social m'ont attiré au plan professionnel. Je prépare et obtiens mon Diplôme d'Assistante Sociale en 1975. Pendant deux années, j'ai travaillé auprès du Tribunal pour enfants de Douai (59), au suivi de familles bénéficiaires de mesures éducatives.

En 1977, j'intègre la Caisse d'Allocations Familiales de Lille (59) où je m'implique dans l'accompagnement de familles très précarisées. D'abord en équipe pluridisciplinaire puis comme agent de développement. »

Innovations organisationnelles, sociales et Expérimentations

« Là, j'ai la grande chance de pouvoir expérimenter des formes nouvelles, collectives et participatives de travail social, en intégrant une équipe menant une recherche-action de cinq ans, impulsée par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Ce travail aboutit en 1981 à la publication d'un ouvrage intitulé : « Travail social et changement social ». La problématique de la reconnaissance des capacités à faire de la part de personnes précaires était déjà à l'époque mise en évidence. De même, la (re)construction de l'identité individuelle passant par l'identité collective ainsi que la défense du droit au logement passant par la mise en place d'une structuration associative. Ce qui permit d'observer avec un vif intérêt que les enfants des familles impliquées dans ces processus d'action collective se sont retrouvés eux-mêmes quelques années plus tard, moteurs dans des associations de parents d'élèves. Ce n'était pas un hasard ! J'ai poursuivi ce travail de mobilisation collective avec plus de cent familles qui devaient quitter leur logement pour permettre la construction d'une voie urbaine rapide. Dans ce contexte, nous avons travaillé avec l'Université de Louvain-La-Neuve qui formait urbanistes et architectes des pays d'Amérique latine comme le Brésil, elle-même laboratoire d'innovations organisationnelles et sociales, facilitatrices d'une vie communautaire et d'actions partagées. En associant la CAF et le CRESGE,⁸⁰ nous avons monté une série de formations croisées entre citoyens, bailleurs sociaux, associations, et services de l'Etat... C'était totalement inédit. J'ai réutilisé ces méthodes plus tard pour construire la politique publique d'Economie sociale et solidaire. Ces expériences furent fondatrices et fondamentales pour moi tout au long de ma vie professionnelle. »

« Poursuivant mes études, j'obtiens un Diplôme Supérieur en Travail Social (DSTS) puis une maîtrise en développement local. »

« Quinze années durant et en parallèle, je milite dans la Communauté Emmaüs de Raimbeaucourt (59) dont j'assure la présidence du Conseil d'Administration et participe activement à l'animation régionale des Communautés Emmaüs. »

« Le Nord-Pas-de-Calais connaissait alors un chômage de grande ampleur avec toutes les conséquences humaines dramatiques qu'il engendre : hausse de la précarisation, manque de logements ou logements insalubres, problèmes de santé au sein des familles, etc... Ce n'est pas tout à fait un hasard non plus si l'ESS s'est particulièrement développée dans le Nord-Pas-de-Calais au point que cette région soit souvent présentée comme l'une des plus avancées en matière d'ESS sur le territoire national. L'histoire de cette région industrielle, la disparition et la

reconversion par pans entiers de ses activités (extraction charbonnière ; industries sidérurgique et textile en particulier) ont provoqué de multiples conflits sociaux qui ont forgé une tradition de combativité et de solidarité⁸¹. »

« Ce furent alors les débuts de la Finance solidaire. Je décide de m’y intéresser et d’investir ce secteur, sans connaissances préalables, mais en en comprenant tout l’intérêt pour apporter des solutions concrètes et adaptées à bon nombre de situations que je connaissais par ailleurs et, ce, dans le respect de la dignité des familles. »

Solidarités et Finances solidaires

Dans ce domaine comme dans tous ceux que j’ai abordés dans ma vie professionnelle et militante, j’ai eu à affronter réticences, freins et obstacles car « *faire bouger les gens et l’ordre des choses* » se heurtent inévitablement à des questions de pouvoir. Avec des collègues, nous avons fondé au sein même de la CAF de Lille, un Club d’épargnants solidaires qui a investi dans la création d’entreprises portée par des bénéficiaires du Revenu Minimal d’Insertion. L’expérience fut d’autant plus intéressante qu’il s’agissait du 1er Club de Cigales porté par un comité d’entreprise et que la démarche permettait à la fois un décloisonnement des services et, les fonctions hiérarchiques n’existant plus, tout le monde se retrouvait sur un même pied d’égalité. Cette approche consistant à la mise de son épargne directement au capital de projets porteurs de sens était totalement innovante. Notre culture a encore bien du mal à prendre en compte le droit à l’erreur et de sérieux progrès sont à entreprendre dans ce sens, notamment pour les accompagnateurs de porteurs de projets et les créateurs d’entreprises plus généralement.

Le Réseau des Clubs Cigales

Les Cigales, clubs d’investisseurs pour une gestion alternative et locale de l’Épargne Solidaire ont été créées en 1983. Elles ne sont pas des outils de collecte de dons mais un réel outil financier au service du développement économique d’un territoire local. C’est un Club de micro capital-risque solidaire de 5 à 20 personnes engageant de modestes sommes d’argent sur une durée limitée à 5 ans. Une fois collectée, cette épargne est ensuite investie dans des sociétés, petites ou moyennes, SARL, SA, coopératives, SCIC, associations. Il s’agit de soutenir un entrepreneur afin de consolider sa crédibilité auprès d’autres partenaires financiers. Un réseau d’échanges au sein d’une Fédération nationale permet au porteur de projet de recevoir conseils et accompagnement selon les principes contenus dans une Charte⁸². Les projets soutenus portent un intérêt aux personnes embauchées (insertion par l’économique) ou au type de produits à créer (commerce équitable ; produits écologiques, culturels environnementaux)⁸³.

« J’ai assumé la présidence de *l’Association territoriale des Cigales de la région* de 1998 à 2004 et la vice-présidence du *Réseau national des Clubs Cigales*. Par ailleurs, j’ai contribué au développement de l’ensemble des outils d’Épargne locale telle la société de capital-risque : « *La Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais* » et « *Autonomie et Solidarité* ». Se posait pour ce type d’entrepreneurs évoqué, la question du financement des besoins en trésorerie pour assurer le développement de leurs

entreprises : les premiers recrutements, le fonds de roulement lié à l'augmentation de l'activité, les financements immatériels... non pris en compte par les réseaux bancaires classiques. »

**La Caisse Solidaire Nord Pas-de-Calais :
Une initiative « d'Autonomie et Solidarité »**

Créée en 1997 par Christian Tytgat et dirigée par lui jusqu'en 2004, son agrément sera étendu à tout le territoire national en 2015. Atypique dans le paysage bancaire, elle dispose d'une forte capacité d'innovation et d'expérimentation qu'elle met au service de ses partenaires et des territoires. Etablissement financier coopératif, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (APCR), elle est aussi entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) ayant pour mission de collecter de l'épargne solidaire et d'octroyer des crédits professionnels aux projets peu ou mal servis par le système bancaire. La Caisse solidaire s'est spécialisée dans le financement de la trésorerie de développement sur des durées de 2 et 7 ans et des montants de 10 000 à 100 000 euros pour les TPE, startups, entrepreneurs sociaux⁸⁴.

Aujourd'hui, les activités de la Caisse solidaire ont été reprises par France Active.

Pour aller plus loin : « *Nord-Pas-de-Calais. La longue marche de l'ESS* ». Editions Aria-Nord.2007.

Autonomie et Solidarité

Créée en 1990 sous forme coopérative, c'est aujourd'hui une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), SA à capital variable et société de capital-risque régionale. Elle compte 2000 associés qui y ont apporté leur épargne solidaire. Les projets éligibles doivent répondre aux critères suivants : créer ou pérenniser des emplois + être localisés dans la région Nord-Pas-de-Calais + être économiquement viables + être respectueux de l'environnement.

« Il me faut souligner ici l'importance d'un homme comme Pierre de Saintignon pour Lille et toute la région au regard des problématiques constituant le fil rouge de ma propre vie et de mes divers engagements. C'était un homme politique, énergique et inventif, membre du Parti socialiste. Après avoir été successivement : dirigeant associatif, chef d'entreprise et haut fonctionnaire, il sera de 2001 jusqu'à sa mort, Premier-Adjoint de la Maire de Lille, Martine Aubry. Par ailleurs, de 2010 à 2015, il sera Premier Vice-Président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais chargé du développement économique⁸⁵. Au niveau national, il a, entre autres, participé à la rédaction de la Loi portant création du Revenu Minimal d'Insertion (RMI) et fut à l'origine de lois relatives à l'emploi des jeunes directement inspirées par les politiques menées à Lille. »

L'entrée en politique : mandats municipaux et communautaires d'abord

« En 2001, j'adhère au Parti d'Europe Ecologie Les Verts et suis élue adjointe à la Mairie de Lille en charge de l'Economie sociale et solidaire. Je porterai le premier Plan Pluriannuel de Développement de l'ESS, lequel servira de modèle à un Plan de Développement de l'ESS au niveau régional. En 2004, j'impulserai et ferai adopter ce même modèle économique à Lille Métropole où, jusqu'en 2020, j'assumerai un mandat concernant le développement durable et le climat. Réélue en 2008 Conseillère municipale en charge des mêmes responsabilités, celles relatives à l'ESS, je serai également élue Conseillère communautaire.

Je suis très fière de mon parcours engagé, sans omettre d'avoir lancé avec quelques-uns de mes camarades la création au début des années 2000 **du** Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES). Aujourd'hui, plus de 200 collectivités sont adhérentes ! »

Le RTES : un super réseau pour développer l'économie sociale et solidaire

« Faire réseau, l'appuyer sur un ancrage territorial fort, partager nos interrogations, développer des formations à côté d'actions de « lobbying », s'engager à promouvoir et à développer l'Economie sociale et solidaire sur nos territoires, voilà ce qui nous avait motivé pour inventer le RTES. J'en serai élue Présidente en 2003 jusqu'en 2019. A partir de 2008, de nombreuses régions décideront de se doter de politiques de développement de l'ESS et faciliteront ainsi l'essor de notre association. Aujourd'hui, c'est une autre femme appartenant à la nouvelle génération, Mahel Coppey, qui est chargée des mêmes responsabilités vis-à-vis du RTES. Il ne s'agit plus aujourd'hui de développer l'ESS comme nous l'avions fait au départ de l'association car : « *On arrive à un moment où l'ESS a fait ses preuves et qu'il convient de passer un nouveau cap et considérer que les territoires sont capables de bousculer les lignes lorsqu'ils s'appuient sur des coopérations* » nous dira Mahel Coppey dans son discours à Strasbourg en mai 2022 pour fêter les 20 ans du RTES. »

« Nous, nous avons déjà compris lors de la mise en œuvre des finances solidaires, le besoin presque vital des gens de se retrouver dans un réseau pour s'informer, se former, être intégrés et valorisés par des expérimentations de terrain, accompagnés dans leurs projets, puis à leur tour informer, former et accompagner. La mise en relations que j'ai pratiquée et pratique encore chaque jour se révèle le plus souvent d'une grande efficacité et d'une richesse humaine incomparable. Des exemples de réussite, ce n'est pas ce qui manque au RTES, citons : la coopérative funéraire à Nantes ; une coopérative sur la petite enfance à Rennes ; des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ; des Tiers lieux productifs, des Pôles territoriaux d'intérêt économique (PTCE)... Sur Lille, nous avons créé un écosystème favorable permettant le développement de projets : cafés citoyens dans plusieurs quartiers ; super marché coopératif avec plus d'un million d'adhérents ; Maison de l'Economie solidaire avec un centre d'innovations socio-économiques regroupant une douzaine de structures (*APEs, Cigales, Union régionale des Scops, Enercoop, Terre de liens, Toréana Habitat, ou encore Little Big Women* (actions d'entreprendre au féminin et de marrainage...etc...)).

En tant que représentante du RTES, puis Personnalité qualifiée, je suis membre du *Conseil Supérieur de l'ESS* depuis sa mise en place et y ai même assuré un mandat de Vice-Présidente. Je poursuis mes engagements militants auprès du *Labo de l'ESS*, de plusieurs SCIC, et au sein du Comité exécutif de la *Fondation GRDF* pour ne citer que quelques exemples. Ce ne sont pas les causes ou les chantiers qui manquent, ni l'énergie et l'imagination militantes à l'œuvre, non plus,

mais il faut reconnaître qu'il faut sans doute plus de détermination et d'enthousiasme quand il s'agit d'ESS. »

Eliane Genève, née en 1931 (Interview à Pommiers-La-Placette (38) le 28 septembre 2021)

Créatrice d'Accueil Paysan et de Paysans du Monde

« Originaire de Meurthe et Moselle, née à Doncourt-Lès-Longuyon en 1931, j'ai toujours été très attachée à la nature, au monde rural et aux paysans. Enfant, puis adolescente, je participais aux travaux de la ferme où nous vivions. Ma grand-mère et mes parents ont été à la fois mes modèles et mes formateurs. Le curé de ma paroisse, le Père Alain Husson, a lui aussi, joué un rôle important en m'aidant à réfléchir sur ce que je voulais faire de ma vie. Après mes études, j'ai travaillé en usine, une usine de textile pour être précise, et me suis inscrite à la *Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC)* où l'on formait des groupes pour aider les jeunes "à retrouver leur dignité" par l'analyse critique des contextes socioéconomiques, des situations humaines et le partage d'informations. Dès 1955, j'ai pris l'initiative de lancer des groupes de réflexion et d'action avec de jeunes paysans. En 1960, le *Mouvement international de la Jeunesse Agricole et Rurale Catholique*, fondé à Bruxelles, organise un Congrès international à Lourdes sur le thème de "La Faim dans le monde" enregistrant la participation de 26 000 personnes venant de 58 pays sur 4 continents. J'y ai rencontré de nombreux africains et, en retour, nous avons accueilli des congolais dans mon village de Doncourt. Ces rencontres, toutes positives et constructives, m'ont donné envie d'aller sur place pour approfondir à la fois ces relations, mes connaissances et ma compréhension du terrain, ayant constaté qu'il y avait des similitudes entre les problèmes que rencontraient les paysans français et les paysans africains. C'est en Côte d'Ivoire en 1961 que j'ai rencontré Félix, mon mari, originaire de la Sure en Chartreuse (38). J'intervenais dans le cadre de la *JAC* pour de l'animation et de la formation dans les villages ivoiriens pour les paysannes, Félix intervenant auprès des hommes. De retour en France, après deux années passées avec les paysans ivoiriens, nous avons repris une formation Technique et Pédagogique agricole dans le cadre des "*Maisons Familiales Rurales*" pour répondre au besoin de formation de paysans africains. J'ai assuré depuis Paris, siège de la Fédération nationale des "*Maisons Familiales Rurales*", la mise en place de ces Centres de formation dans une dizaine de pays africains. »

« Ensuite nous sommes repartis en Afrique, au Sénégal, où Félix assurait le suivi des cadres intervenant dans les *Maisons Familiales* du Sénégal. De mon côté, j'assurais la formation des cadres africains en me déplaçant dans les pays concernés. Notre objectif était de former des cadres et des formateurs pour prendre notre relève. Au bout de dix ans passés en Afrique, est venue la décision de rentrer en France et de reprendre la petite ferme de la famille de Félix, ferme de 8 hectares située dans la Sure à Pommiers-la-Placette (38). Il nous fallait trouver des revenus pour mettre en place les projets d'accueil que nous avions. J'ai donc cherché du travail à mi-temps à l'extérieur de la ferme. Et c'est ainsi que, pendant 20 ans, j'ai travaillé comme animatrice pour *Familles Rurales* du département. J'y ai notamment favorisé la création de

crèches et d'espaces de loisirs en lien avec d'autres associations d'éducation populaire sur le département telles les *CEMEA* (*Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active*), ou les *Franças*.

On ne respectait pas toujours à la lettre les normes sanitaires mais l'Inspecteur Jeunesse et Sports appréciait notre travail et puis nous fournissions aux enfants œufs de poules et salades du jardin : nous bénéficions ainsi de petites dérogations aux normes en vigueur. »

« Si nous sommes revenus c'est parce que nous avions cet autre projet en vue basé sur une intuition commune : il y avait quelque chose à inventer entre paysans et citadins. L'agriculture se portait mal ; les revenus baissaient ou stagnaient ; la pauvreté gagnait du terrain et notre monde rural était clairement en perte de vitesse ; les paysans souffraient de ne plus avoir un rôle et une place économiques reconnus ; ils souffraient aussi d'être "ringardisés" par les citadins. Nous, nous étions littéralement effrayés de la direction que prenait l'agriculture : industrialisation et productivisme à outrance ! L'ère du "*Toujours plus*" touchait aussi l'agriculture. Un modèle agro-industriel dominant de production basé sur la spécialisation, l'intensification, et la concentration commandait à tout notre secteur professionnel. Nous, nous nous situions "en marge" de ce modèle-là. Oui, non seulement il fallait innover, changer les regards et les mentalités, rapprocher ces deux mondes qui ne se connaissaient pas ou mal. Faire connaître les valeurs de la paysannerie et de la ruralité mais encore faire connaître une autre vision de l'agriculture que celle que l'on cherchait à nous imposer. Pouvoir vivre et travailler sur nos terres à notre rythme et selon nos méthodes, c'était là notre cause, notre combat, notre revendication. Il fallait résister et construire une alternative. »

« Félix et moi, sommes revenus d'Afrique en 1973. Ce projet de vivre sur une petite ferme à 700 mètres d'altitude en Chartreuse nous tenait à cœur ; ce fut le défi que nous nous sommes lancés à nous-mêmes. On a construit ce projet sur plusieurs années. On a auto-construit notre maison, puis lancé un camping, puis un gîte rural pour recevoir des vacanciers citadins. Au début, nous n'avions même pas de salaire, nous vivions sur ce que l'on produisait à la ferme et heureusement nous avions de quoi nous loger. Nous avons créé un élevage d'animaux (poules ; lapins : chèvres...) et un espace potager. Nous pratiquions l'autosuffisance alimentaire. Un jour, Félix, m'a dit : "*nous devons vraiment réfléchir à l'accueil...*" Peu de temps après, nous avons été contactés par l'association "*Peuple et Culture Isère*"⁸⁶ : notre démarche les intéressait. L'aventure commençait. »

« Résistances paysannes » de François Pernet

A l'opposé du modèle dominant agro-industriel, F. Pernet s'intéresse, en particulier dans ce

⁸⁶ [<https://www.opale.asso.fr/article468.html>] « *Peuple et Culture* » développe des démarches d'éducation populaire, favorisant l'éducation critique, l'autonomie, l'ouverture culturelle, et interculturelle, la transmission des savoirs, le goût de l'expression, de l'action collective, de la créativité et du vivre ensemble. Les fondateurs de l'association appartiennent à la génération du Front populaire ; Joffre Dumazedier, Bénigno Cacérès, Paul Lengrand et Joseph Rovin firent partie de ces fondateurs. Les 1ères réunions se tinrent à Grenoble, à Annecy puis Paris. Ils appartenaient au réseau des Auberges de Jeunesse. « *Rendre la culture au peuple et le peuple à la culture* » tel était le slogan de leur Manifeste écrit en 1945.

livre, aux agriculteurs biologiques, exploitants traditionnels, producteurs sur de petits créneaux, agriculteurs sur des systèmes extensifs, pluriactifs, producteurs qui transforment et vendent leurs produits. La variété des agriculteurs et de leurs pratiques est grande, etc., mais les stratégies sont basées sur quelques principes de fonctionnement et la recherche permanente de l'autonomie, de la sécurité, et de la gestion patrimoniale des ressources locales :

- Réduire les coûts plus que d'augmenter le volume de la production. Pour cela, on fait appel aux ressources locales et au travail familial : autofourniture ; autoconsommation ; autoconstruction ; valorisation des déchets.
- Augmenter la valeur ajoutée des produits en essayant de réaliser soi-même la transformation et la vente ou en améliorant la qualité.
- Compléter l'activité agricole par d'autres activités, permanentes ou saisonnières, se déroulant sur ou en-dehors de l'exploitation.
- Le plus souvent, les difficultés rencontrées relèvent du manque de recherches et de formations : ces agriculteurs ont besoin de compétences diversifiées.

« Se constituaient à l'époque des comités d'études et de propositions (CEP) avec pour objectif de créer des alternatives paysannes à ce qui se pratiquait par ailleurs. Des expérimentations furent lancées. Des groupes de consommateurs et de paysans se sont mis à la fabrication de leurs propres outils et matériaux, selon leur propre logique de fonctionnement. »

« C'est alors qu'un groupe de réflexion et d'action s'est constitué. Il se composait de "*Peuple et Culture Isère*", de chercheurs de l'INRA, de membres de l'équipe de Sciences Po Grenoble, quelques paysans et nous. Parmi les chercheurs, il y avait notamment Pierre Muller⁸⁷ et François Pernet⁸⁸. C'est ainsi, qu'en 1987, la trentaine de personnes qui avaient répondu à notre invitation et appel s'est réunie à St Laurent du Pont dans le Massif de la Chartreuse pour créer l'Association "*Accueil Paysan*" et mis en place une Charte, élément fondateur de son éthique, laquelle définissait le projet de société que défendent les adhérents de l'Association.

« Retournées dans leurs départements respectifs, ces personnes créèrent des lieux d'accueil paysan et de tourisme rural. Un mouvement national s'est bientôt mis en place : ce fut la *Fédération Nationale Accueil Paysan* (FNAP). »

« Les premières formations ont concerné la connaissance du milieu naturel, l'environnement géographique et social, la qualité de l'accueil et des produits de la ferme et les questions juridiques afférentes. Début des années 90, le réseau reconnaît les acteurs ruraux (ainsi nomme-

⁸⁷ Pierre Muller, Directeur de recherches honoraire au CNRS. Auteur de : « *Les Politiques publiques* » Collection « Que sais-je ». PUF. 1990. Auteur de : « Le technocrate et le paysan » aux Editions ouvrières. 1984. Auteur avec Hervieu, Bertrand, Nonna Mayer, François Purseigle de : « Les mondes agricoles en politique : de la fin des paysans au retour de la question agricole », Presses de Sciences Po. Paris. 2010.

⁸⁸ François Pernet, Chercheur à l'INRA. Auteur de « *Résistances paysannes* » Presses Universitaires de Grenoble. 1982 et de « *Berger en Corse, Essai sur la question pastorale* » Collection Actualités/recherche. Janvier 1977.

t-il ceux qui n'exercent pas une activité agricole mais qui ont un lien à la terre, vivent et travaillent en milieu rural). »

« Entre 1990 et 1992, nous avons été très sollicités par l'Amérique Latine et en particulier le Brésil. Généralement, j'assurais cette mission de formatrice. De petites équipes de référents avaient été constituées par pays, j'étais référente pour le Brésil, Félix était référent pour la France et le Vietnam, où il avait combattu mais n'avait pas été reconnu comme ancien combattant ! »

« En 1992, "*Accueil Paysan*" édite son propre guide Vacances répertoriant les 1 200 adhérents en France et à l'étranger. »

« En 1997, on réfléchit sur comment faire émerger un modèle économique de développement durable et viable. "*Accueil Paysan*" se positionne dès lors dans le domaine agricole, touristique et de l'aménagement du territoire avec la reconnaissance d'un nouveau métier : celui de paysan-accueillant-aménageur. En 1998, les ministères de l'Agriculture puis celui du Tourisme reconnaissent "*Accueil Paysan*" pour son travail, ses cahiers des charges, sa démarche qualité, ses garanties. Au même titre que les autres associations de tourisme, nous avons été invités à participer aux travaux du Ministère de l'Agriculture et du Tourisme. En 2000, la reconnaissance de la FNAP s'élargit à d'autres interlocuteurs publics comme le Secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire, et le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement tandis que le réseau poursuivra sa structuration.

« Entre 1999 et 2003, le réseau se structure progressivement. En 2018, la FNAP, c'étaient 12 associations régionales, 35 associations départementales et, à l'International, elle fédérait les structures d'accueil à la ferme et en milieu rural. A un moment, les administrateurs ont trouvé que prendre en charge l'International devenait trop lourd pour "*Accueil Paysan*" étant donné qu'il y avait tant de travail et d'engagements à mener déjà en France. On a réfléchi puisque nous n'étions plus d'accord sur les orientations générales : nous avons décidé puis procédé à la création de "*Paysans du Monde*" !

« A la suite du décès en 2019 de Félix, et souhaitant poursuivre le combat et l'action engagée à travers une fondation placée sous l'égide la Fondation de France : *la Fondation Eliane et Félix Genève* fut créée pour soutenir des actions collectives menées par les petits paysans à l'étranger et dans les territoires ultra-marins engagés dans une agriculture paysanne familiale et d'accompagner leurs activités de diversification notamment un accueil ouvert à toutes les composantes de la population. Je souhaiterais faire don de notre maison à "*Paysans du Monde*". »

Geneviève Bouvier, née en 1939 (Interview à Voiron (38) le 27 octobre 2021, avec Marie-Françoise Chauveau, actuelle Présidente d'ADF 38)

Militante un jour, militante toujours

« Née le 24 juin 1939, je suis l'aînée de trois enfants. Ma famille vivait dans un quartier populaire de Bourg-les-Valence (26) où la solidarité était à la fois réalité vécue chaque jour et

pratique courante. Dès lors, une vie sociale intense y régnait. Toute ma vie, j'ai marché dans les pas de mes parents et inspirée par d'autres exemples, j'ai voulu développer ce à quoi je croyais profondément : l'action au niveau d'un quartier, l'action locale au niveau d'une ville, d'un département, l'entraide, l'action militante et collective, le penser et le faire ensemble, l'éducation populaire, l'éducation tout court. »

« Ma vie, somme toute, a été cohérente : j'en suis tranquille et heureuse. Mes parents étaient catholiques. Mon père, employé municipal à la mairie de Valence (26) appartenait à la classe ouvrière et militait à la CFDT. En raison de ses activités syndicales notamment, il y avait toujours beaucoup de monde à la maison pour des réunions sur les conditions de travail, de salaires, les injustices, la défense des droits... Enfant puis jeune fille, j'ai baigné dans cette atmosphère. Mon père s'était mis à travailler le droit hors institution, à partir de situations concrètes vécues par les salariés municipaux. De plus, il accompagnait et préparait les personnes souhaitant entrer dans les services de la mairie, ceux de la voirie par exemple, en leur faisant faire des dictées, du calcul, et autres exercices scolaires, etc. Il eut la responsabilité du service logement en tant que militant élu, après la guerre de 39-40 ; il lui arriva de réquisitionner des appartements vides pour loger des familles sans abri. Ma mère était, elle, une enfant de l'assistance publique qui, après en avoir fréquenté les institutions, devint employée de maison et connu à ce titre le mépris et l'exploitation. Grâce à un jeune couple qui l'employait, elle a eu la possibilité de se rendre à l'école pour apprendre à lire et à écrire, ce qui lui a permis d'accéder à un emploi dans une collectivité. Pour elle aussi, il était naturel autant qu'important de mener des actions de quartier dès que quelqu'un souffrait dans la misère. Si mon père, bien qu'il fût progressiste sur beaucoup d'autres sujets, voulut m'orienter vers une école ménagère (ce que je ne voulais pas, moi) ce fut ma mère qui me poussa à choisir une école de secrétariat/comptabilité. Après le Certificat d'Etudes Primaires obtenu à 14 ans, j'obtins le CAP d'employée de bureau à 17 ans et entra en qualité de secrétaire comptable dans une entreprise de bijouterie à Valence (Sté CHARMA) gérée par un patron très dur où le temps de travail hebdomadaire était de 49 heures ; j'intégrai, deux ans après, une autre entreprise où je ne travaillais que 40 heures, S.P.I.T (Société de Prospection et d'Inventions Techniques Matériel pour le BTP) à Bourg-lès Valence. Avec deux autres filles, nous organisions l'accueil des nouvelles recrues : ouvrières et employées. Nous partions camper pour nous distraire. L'entreprise comptait 200 salariés, majoritairement des hommes. On discutait entre filles des conditions de travail et une modeste délégation fut même créée pour "aller voir le patron" et pointer avec lui quelques problèmes. »

« Mon idée était de monter un syndicat et je commençai à me sentir bien dans mon élément. Puis, après avoir été cheftaine de louveteaux et à l'initiative de la création de groupes "*Cœurs Vaillants-Ames Vaillantes*", je m'inscrivis à la *Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine* (JOCF), ce fut la "révélation" ! J'y ai beaucoup appris : "*Voir-Juger-Agir*" en somme les principes méthodologiques de la JOCF : sur le constat, sur l'analyse, sur ce que l'on peut faire ensemble et concrètement pour améliorer des situations, trouver des solutions pratiques, dénoncer des arbitraires, construire la cohésion de groupe. J'avais rencontré cette organisation par la paroisse et l'influence de la JOCF se révéla déterminante dans ma vie. Je réalisai à cette époque que, contrairement à mon frère, je n'étais pas entrée en 6^{ème} ! Qu'une de mes sœurs avait suivi le même chemin que moi et qu'une autre était restée à l'école... mais pour y enseigner. La directrice de l'école soucieuse de donner aux élèves une formation plus globale qu'uniquement

technique, nous proposa de suivre ses cours de philosophie et de travailler à la rédaction de dissertations. C'est ainsi que j'ai découvert le plaisir d'écrire puis de savoir bien écrire. »

« Je me suis mariée en 1961, ai suivi mon mari à Strasbourg, après qu'il ait été reçu au concours des PTT. Embauchée comme dactylo-facturière par l'entreprise d'interrupteurs BACO à Strasbourg, le Chef Comptable eut un jour besoin de traduire en français quelques textes et fit appel à moi. Satisfait de mon travail, il me proposa d'être sa secrétaire. Puis, mon mari et moi avons déménagé à Trévoux (01) près de Lyon où j'ai travaillé de 1962 à 1963 auprès du tribunal, comme secrétaire d'un juge et du greffier, lesquels m'incitèrent à évoluer encore : "Vous devriez préparer une capacité en droit !" En décembre 1963, nous sommes venus vivre à Grenoble, mon mari ayant obtenu sa mutation à la Recette Principale des PTT. Là, je fus embauchée par la célèbre entreprise de sous-vêtements féminins VALISERE, à l'époque, l'une des plus importantes et plus anciennes entreprises de Grenoble. Elle ne comptait que des salariées femmes, ouvrières et employées de bureaux. Seule la direction était masculine. L'entreprise commençait à décliner mais elle ne renvoyait pas ses salariées âgées. On peut parler de paternalisme mais le "patron" appartenait clairement au patronat social, une tradition à Grenoble. »

« Peu après mon arrivée et poussée par la curiosité, j'ai demandé à rencontrer la Déléguée syndicale de la CFDT, **Denise Rémond**. Elle aussi m'a beaucoup marqué. Nous avons ensuite acheté et emménagé dans un appartement à Fontaine (banlieue de Grenoble) dont la municipalité était alors communiste. Survint Mai 68. Dans notre immeuble, on commença entre femmes à s'organiser collectivement pour faire les courses, garder les enfants. Puis, nous nous sommes organisées à un autre niveau. Ayant expliqué à une militante CFDT, **Simone Sevrez**, alors une des responsables de la Confédération Syndicale des Familles (CSF), mon projet d'organiser dans notre immeuble une rencontre des femmes sur le sens des événements de Mai 68, elle me proposa de nous envoyer **Suzanne Giroud** de la CSF pour la venue de laquelle on rassembla les questions sur l'actualité, sur le logement, l'éducation, la consommation, le pouvoir d'achat, qui nous occupaient alors. L'accueil de la rencontre projetée se fit dans un appartement du rez-de chaussée.

Entre temps, j'avais créé une association de parents d'élèves de la *Fédération Cornec* (FCPE)⁸⁹ à l'école maternelle et en primaire et dont j'étais devenue présidente. Ainsi, nous tenions des réunions de parents tant à la sortie de l'école que dans un local autorisé par la direction, notamment pour obtenir des rencontres parents/enseignants sur l'éducation et la scolarité de nos enfants et davantage de souplesse par rapport aux horaires d'ouverture et fermeture de l'école. Puis, j'ai monté un comité de liaison et de coordination des associations de parents d'élèves sur Fontaine. Je dois dire que certains militants communistes de Fontaine que je qualifierais de primaires entravèrent à l'époque certaines actions. Les types d'actions menées concernaient par exemple le remplacement d'enseignants absents, les relations avec l'Inspection

⁸⁹ Jean Cornec, (1919-2003) fils d'instituteurs, avocat, élu en 1956 au X^{ème} Congrès de la FCPE à Arcachon. Président de la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public jusqu'en 1980. La FCPE et la Fédération Cornec sont la même entité et constituent avec la PEEP et l'UNAAPE, les 3 fédérations concernées.

Académique, les manifestations à organiser... J'avais l'intention également de tenir des permanences en lien avec le *Planning familial* pour lequel j'avais demandé un local à la mairie. »

« Je me suis alors concentrée sur le bénévolat à la CSF et, en particulier, sur les questions éducatives d'autant que cela me permettait d'avoir une appréhension globale des inégalités et des problèmes sociaux. »

« La plupart des personnes qui devinrent des modèles pour moi, furent des femmes. **Françoise Villiers** (1922-2010) siégea au Conseil national de la CSF (consommation et pouvoir d'achat) et fut élue en 1968 jusqu'en 1982, Secrétaire confédérale. Responsable de la *Fédération "Ecole et Famille"* co-fondée avec **Jacqueline Guichard**, elle co-fonda également avec **Paule Grall**, la *Fédération des Femmes Chefs de Familles qui devint plus récemment Fédération des Femmes chefs de Familles monoparentales*. Jacqueline Guichard, intellectuelle sortie de la Sorbonne, mit son savoir au service de la CSF, pour former des militants, à l'initiative de la création de l'IFED (Institut de Formation d'Etude et de Documentation), organisme qui a formé de nombreux militants à l'action syndicale familiale et un grand nombre de familles lors des Universités d'été annuelles. Elle faisait circuler avec talent, la parole et les écrits, et était douée pour la coordination entre personnes. **Mado Aoustin**, CSF-Loire Atlantique, fit un travail extraordinaire au niveau de la solidarité entre femmes au sein du conseil d'administration lorsqu'elle fut Présidente nationale de la CSF. Je citerai encore **Claudette Chesne**, élue PS à Eybens depuis 1989 jusqu'en 2008 et qui travaillait à la *Mutualité Française* de l'Isère. Enfin, comment ne pas évoquer l'intelligence, l'éthique, l'humanité d'Hubert Dubedout, maire de Grenoble que nous avons souvent rencontré pour la CSF. Il nous soutenait. Ainsi, lorsque la CSF organisa dans un grand centre commercial, "Grand Place"⁹⁰ en 1977, une remarquable exposition sur le crédit et contre le surendettement assorti d'une pièce de théâtre "DESIR A CREDIT", les banques portèrent plainte contre nous et les commerçants faisaient plutôt la grimace ! »

Militante bénévole à la CSF

Dès 1971, j'ai été élue Secrétaire Générale de l'*Union Départementale CSF de l'Isère* en 1980 jusqu'en 2000 (durant cette période, j'ai également siégé au Conseil national de la CSF en tant que responsable politique du secteur éducation puis en tant que Vice-Présidente). J'ai poursuivi le travail engagé auprès de petits groupes d'entraide scolaire avec animateurs et bénévoles, afin de les faire évoluer vers l'accompagnement éducatif et scolaire et créer un cadre pour le faire ; dans chaque quartier de la ville de Grenoble, on avait organisé un projet en collectif, différent d'un quartier à l'autre, afin d'apprendre aux enfants la responsabilité, la créativité, pour qu'ils changent d'image à leurs propres yeux ; avec un psychologue, on encadrait les animateurs. Dominique Glassmann, sociologue-chercheur en Sciences de l'Education sur St Etienne et Grenoble, s'intéressait à nos activités et lança une recherche-action ; il nous donnait également idées et conseils. La démarche, innovante (coopération terrains-recherches) se révéla très riche. Ainsi, dans le quartier Mistral, à partir des enfants, on a monté un groupe de femmes, toutes de nationalités différentes mais ne sachant ni lire, ni écrire le français et donc s'exprimant peu.

⁹⁰ Ouverture de Grand Place en août 1975

Elles partagèrent leurs recettes de cuisine, seule point commun entre elles au départ et invitèrent élus, journalistes, gens du quartier, Centre social autour d'une exposition qu'elles ont commentée. Un autre projet sur le quartier de La Villeneuve concernait des enfants décrocheurs de 6^{ème} et 5^{ème}. Afin qu'ils puissent reprendre un peu de pouvoir sur leurs vies, ils eurent à monter une pièce de théâtre préexistante mais avec leurs mots à eux. Les familles présentes étaient fières et des changements s'opérèrent vite dans l'attitude de ces enfants. Comme toujours, nous partions des besoins des personnes elles-mêmes. Partir en vacances pour certaines femmes par exemple. Là encore, organisation par quartier : comment faire un budget, quels courriers à envoyer, quelles réductions à obtenir de la SNCF, etc. Les femmes prenaient une place réelle à côté de leurs maris et un peu plus de pouvoir au sein des familles. Les enfants témoignaient des changements positifs de leurs mères. Presque toutes trouvèrent un emploi. D'autres montèrent une activité de la Régie de Quartier : "*Fil à Fil*" créée par la CSF. »

« Enfin, j'ai beaucoup investi de temps militant dans les *Centres de santé* de Grenoble et me suis attachée à y créer un Comité d'usagers avec Denise Rémond. Guy Romier, président régional de la *Mutualité Française* et Françoise Laurant, élue et responsable du *Planning Familial* avaient souhaité la présence de la CSF au conseil d'administration des Centres de Santé en 1990. »

A la retraite depuis 2000, je me suis impliquée en tant que bénévole puis en tant que Présidente de l'Association *Aide à Domicile aux Familles de l'Isère-38* de 2002 à 2015 ainsi que Présidente de la *Fédération Régionale des Associations de l'Aide Familiale Populaire* FRAAFP/CSF de 2012 à 2021, où j'ai poursuivi la mise en pratique de mes idées et méthodes acquises. »

En ce qui concerne la problématique de l'égalité et de la parité je dirai que « Militantes et sympathisantes du Mouvement Populaire des Familles et des Mouvements héritiers de celui-ci, sont le plus souvent catholiques, se revendiquent en général peu du féminisme, tout en étant actives pour favoriser ce qu'ils/elles nomment "la promotion" du milieu populaire et, en son sein, les femmes. Elles restent attachées à un mouvement mixte car de leur point de vue, la prise de responsabilités par les femmes à laquelle les hommes sont favorables, s'inscrit dans le cadre de la complémentarité entre les sexes. Elles prennent leurs distances avec les préceptes de l'Eglise en exerçant le sens critique qu'elles ont conquis et construit dans le militantisme. Certaines de ces femmes se sont beaucoup rapprochées des analyses, voire des groupes, féministes, ou de partis politiques. Mais leur engagement prioritaire sur le long terme demeure celui des Mouvements de familles et de quartiers. »

« Je crois que les choses changeront si les gens autour de la table prennent l'habitude, de s'écouter, de dialoguer, de travailler leurs complémentarités. On vit et on travaille ensemble. Le goût du dialogue est souvent à l'initiative des filles et des femmes. Il me semble que les hommes ne sont pas encore prêts à partager leurs points de vue qu'ils imposent le plus souvent.

Les femmes essaient davantage de convaincre. Il faut souvent "ramer" et avoir de la volonté pour ne pas parler que de gestion et de comptes ! »⁹¹

Yvette Thomas, née en 1954 (Interview à St Palais-sur-mer (17) le 23 juin 2022)

Yvette Thomas a les pieds sur terre

« Je suis née le 5 février 1954 à Verrières en Charente dans une famille de viticulteurs. A quatre ans, je deviens orpheline de père tout comme ma mère au même âge. Elle avait quarante ans quand je suis venue au monde, le monde rural, dans une petite ferme viticole traditionnelle et modeste. Ce que ma mère m'a transmis, c'est à la fois le respect des êtres humains, les chemins de l'accès à la connaissance, la liberté d'apprendre, le courage, la ténacité, et la valeur du travail. »

La soif d'apprendre

« Ma mère m'a souvent raconté une anecdote. Enfant, elle devait se cacher dans les toilettes pour lire. Moi, je suis allée à l'école primaire avec un an d'avance, à partir de 4 ans et demi, et placée en internat de 10 à 18 ans, d'abord dans un collège à Cognac ensuite dans un lycée technique à Bordeaux où j'ai décroché en 1972, un baccalauréat F6 pour devenir technicienne chimiste. Les quatre meilleures lycéennes dont je faisais partie, ont été admises dans l'école spécialisée "*Déodat de Séverac*" à Toulouse. Bien plus tard, en 1992, j'ai obtenu un Diplôme Universitaire "*Décideurs Economiques*", option agricole. Et tout au long de ma vie professionnelle, j'ai participé à des formations sur la gestion, le marketing, l'économie, l'écologie et la communication. »

« Pour moi, la soif d'apprendre est un moteur. Avec un esprit toujours en éveil, j'ai aussi dévoré des livres de psychologie, et participé à de nombreux stages de développement personnel. »

Ma carrière

« J'ai débuté dans la vie active comme chimiste dans un laboratoire de recherche à Bordeaux. C'est là où pour la première fois je découvre une équipe, le travail collectif, la rigueur de la recherche scientifique, Cela va me préparer à ce que je vais vivre dans le monde coopératif plus tard où des agriculteurs élus composent le conseil d'administration. Le modèle des coopératives repose sur un triptyque : l'économie, le social et l'environnemental. Le goût de

⁹¹ Article de Geneviève Dermenjian et Dominique Loiseau : « Les trente glorieuses des militantes catholiques de milieux populaires de 1945 à 1970 » dans « Femmes catholiques, femmes engagées. France, Belgique, Angleterre, XX^{ème} siècle » 2011 Bruno Duriez, Olivier Rota, Catherine Vialle (dir). Septentrion. Presses Universitaires

l'action économique y est prépondérant. La gouvernance et la propriété y sont collectives. Les valeurs humaines et de solidarité prévalent : la voix d'un agriculteur adhérent, quel que soit le montant de son apport à la coopérative, est égale à celle des autres. »

« Ma vie bascule lorsque je rencontre Joël. Il gère et cultive en tant qu'aide familiale une exploitation traditionnelle, polyculture et élevage, qui existe depuis six générations à St-Palais-sur-mer. Je quitte mon laboratoire et décide d'être agricultrice à ses côtés. Par amour. "J'épouse l'homme... mais aussi, le métier". Convaincue que la femme a autant sa place que l'homme sur une exploitation⁹², j'apprends le métier "sur le tas", métier à la fois très physique mais de plus en plus technique et administratif. »

Construire des liens entre mon approche technique et de chercheur, être une "femme de terrain" et faire évoluer les pratiques de l'exploitante agricole sont des tâches qui me conviennent. C'est ainsi que pour diminuer la pénibilité physique et gagner en confort de travail, j'ai coconstruit avec Joël les projets de modernisation de notre exploitation sur la base d'une confiance mutuelle. Celle-ci a été déterminante. Pendant les dix premières années aux côtés de Joël, je suis une femme d'agriculteur sans statut. A cette époque et jusqu'aux années 2000, les conjointes sont sans statut, seulement des femmes de l'ombre ! Du travail en permanence, oui ; la reconnaissance de leur travail, par une juste rémunération et un statut spécifique, non ! D'autres conjointes se sont heurtées à la même injustice, les femmes de commerçants, d'artisans, etc. En outre, *"au début des années 80, il était impensable qu'une femme d'agriculteur travaille hors de la ferme"*. Déjà adhérente à la Coopérative Agricole Départementale (CAD), je décide en 1989 de m'installer à mon tour et exploite des terres à 7 kms de celles de mon mari : 100 hectares consacrés à la culture du blé, du blé dur, de l'orge, du maïs, du maïs popcorn, de la luzerne semence et du tournesol, dont 42 hectares réservés pour la multiplication des semences. »

L'association avec Joël

Avec Joël, nous avons constitué un GIE⁹³ pour exploiter ensemble nos 200 hectares. A partir de ce moment-là, je commence à être crédible et considérée comme agricultrice mais je dois tout de même m'imposer par la preuve. Pour me détendre, je pratique à cette époque de nombreux sports dont les arts martiaux. Cela m'aide aussi à me faire respecter. Sportive pour se ressourcer, sportive dans mon métier et sportive dans mon travail : sportive, je faisais tout à fond : le tracteur, les labours, les semis, la mécanique... On pourrait qualifier cette attitude d'exigeante. Moi, je préfère dire sportive : efforts certes mais aussi plaisirs et récompenses. Un autre facteur va modifier la donne et me propulser vers un parcours plus institutionnel, complémentaire du métier d'agricultrice et d'exploitante agricole : mon aisance à l'oral. Joël, convaincu que je ferais mieux que lui dans les réunions, m'envoie, un jour de 1986, le remplacer dans une assemblée générale de coopérative. »

⁹² Article dans COOP de France Infos d'octobre 2008, n° 31 : « Portrait d'Yvette Thomas ». p.16.

⁹³ Groupement d'intérêt économique (GIE) : statut créé par ordonnance du 23 septembre 1967 permettant la mutualisation des ressources matérielles et humaines pour faciliter le développement économique de l'entreprise.

Océalia, le groupe coopératif d'envergure nationale, situé à Cognac (16), est issu de regroupements et/ou fusions successives sur plusieurs décennies et créé en 2015.

Les premières coopératives : CAC et Charente COOP en Charente, puis les coopératives Océane, Syntonie, Synthéane en Charente Maritime, puis les deux entités se sont rapprochées pour former : Charentes Alliance sur ces 2 départements auxquelles s'est ajoutée Coréa, coopératives sur les Deux-Sèvres et la Vienne (coopératives Civray, Cap Sud, Usson). En 2019, Natéa, coopérative du Limousin a rejoint Océalia.

800 millions d'euros de chiffre d'affaires. 10 000 adhérents (sociétaires). 1500 salariés.

Yvette Thomas a été membre du conseil d'administration d'Océane (devenue Océalia) depuis 1985 et Vice-présidente de 1992 à 2021, pendant 33 ans.

Elle sera élue en 2007 à la tête de la *Fédération régionale des coopératives agricoles de Poitou-Charentes* ; sa présidence durera 10 ans.

Elle fut élue Vice-Présidente de la *FNAMS* à Paris pendant 20 ans.

Elue membre de la *Chambre d'Agriculture départementale (17) et régionale* pendant 20 ans.

Secrétaire du Pôle de compétitivité *AGRI Sud-Ouest Innovation* en 2022.

Vice-Présidente de Bordeaux Sciences Agro

Vice-Présidente de l'Association *GALANA*

Membre de la *Fondation Xavier Bertrand*

Membre honoraire de l'*UNIMA*

Ex Présidente de la *Fédération des coopératives céréalières (17) FDCAC*.

Ex Membre de *COOP de France* et de l'*Alliance des Coopératives agricoles : UCOOA (75)*

Ex présidente de *COOP de France Nouvelle Aquitaine*

Ex Membre du *CESER* de Poitou-Charentes durant 6 ans.

« Lors de cette réunion, on me sollicite pour devenir administratrice d'une coopérative en création : Océane. Je dis oui. Peu de temps après, je suis cooptée pour être membre du bureau de cette coopérative qui a notamment une activité de station-semences. Je décide de me professionnaliser dans ce domaine et de présider la section semences. Une dizaine d'années plus tard, lors d'un Congrès des Producteurs de Maïs à Colmar en 1996, je suis sollicitée pour adhérer à la *Fédération Nationale des Agriculteurs-Multiplicateurs de Semences* (FNAMS) et de me présenter comme administratrice. J'accepte et deviens membre de l'*Union régionale du Centre-Ouest des Multiplicateurs de Semences* (URCO) ainsi que du *Syndicat d'Agriculteurs Multiplicateurs de Semences*, (SAMS) de Charente-Maritime. Le 22 février 1996, je suis élue à la Vice-présidence de la FNAMS, où je vais siéger pendant 20 ans, La même année, je deviens membre du Comité central puis Vice-présidente de la section "semences fourragères et à gazon" au sein du *Groupe National interprofessionnel des Semences* (GNIS). Ce mandat m'entraîne vers un autre, toujours en 1996, celui de membre du Comité central puis de Vice-présidente de la section "semences fourragères et à gazon" au sein du *Groupe National Interprofessionnel des Semences* (GNIS), au niveau national. »

« Je découvre alors les organisations nationales mais aussi ce que cela impose en termes de temps. Chaque réunion exige une préparation, une recherche d'informations, (à l'époque, pas de numérique, pas d'Internet, pas de réseaux sociaux) mais aussi des déplacements. Sans cesse, je suis sur la route ou dans un train. Une réunion à Paris, c'est huit heures de trajet/jour. Au total, je parcours en voiture 40 000 kms par an !

Je travaille aux côtés de Robert Pellerin, président de la FNAMS et du GNIS. Cet homme visionnaire m'a accordé une immense confiance et une réelle reconnaissance ; il respectait les femmes et le travail qu'elles accomplissaient. Grâce à son soutien, j'ai "grimpé très vite" jusqu'à *l'Association des Producteurs de Semences* au niveau européen. Mon ascension rapide a suscité des remarques misogynes : *"La mère Thomas ferait mieux de retourner à ses casseroles !" ou bien "Ah ! vous savez conduire ? Un tracteur ? Une moissonneuse ? ..."* ».

Métier d'agriculteur multiplicateur de semences

« Je vois ce métier comme un investissement à moyen et long terme, une nécessité pour défendre la productivité et la qualité des productions agricoles de notre pays et répondre aux besoins du marché. »

□ La production de semences est une activité qui permet à l'agriculteur de diversifier sa production avec un intérêt agronomique et économique pour son exploitation. La production de semences est contractualisée entre un établissement semencier et un agriculteur qui s'engage à fournir des semences de qualité : identiques à la variété d'origine, indemnes de maladies, d'impuretés ou de graines indésirables et disposant d'une bonne vigueur germinative. Les semences sont ensuite commercialisées par les distributeurs d'agrofouritures auprès des agriculteurs et autres utilisateurs de semences (espaces verts, jardiniers, grand public...).

□ La FNAMS est organisée en sections par groupes d'espèces (betteraves industrielles, céréales et protéagineux, fourragères, potagères...). Elle est dirigée par un conseil d'administration qui compte une trentaine d'agriculteurs multiplicateurs de semences de toute la France et représentant tous les groupes d'espèces cités ci-dessus.

□ La FNAMS, c'est également une équipe d'une quarantaine de collaborateurs permanents, ingénieurs, techniciens, et personnels administratifs répartis sur tout le territoire qui produisent des notes techniques, réglementaires et économiques pour optimiser la production ; fournir des conseils ; défendre les intérêts de la production de semences auprès des pouvoirs publics.

Défendre le métier

« Dans les conseils d'administration et les organisations professionnelles, partout ma priorité a été de défendre le métier d'agriculteur et sa valorisation qui passe, selon moi, par le système coopératif. Néanmoins, défendre le métier n'est pas aussi simple qu'on l'imagine. Il faut s'affranchir en permanence des aléas climatiques et sanitaires et savoir s'adapter au mieux face aux nombreuses incertitudes qui pèsent sur la profession dans un contexte international fragilisé et fluctuant. Il faut constamment justifier, expliquer l'utilité du métier, et revaloriser son image notamment auprès du milieu péri-urbain (planifier les interventions, les horaires pour le transport du matériel ; éviter le travail de nuit...). Il faut aussi aller discuter avec d'autres

professions. Avec les ostréiculteurs par exemple, j'ai débattu de la gestion du niveau de l'eau dans les marais qui pose parfois problème. D'une manière générale, on se heurte à la méconnaissance du secteur et du métier, à une incompréhension voire à de la suspicion à l'égard de nos faits et gestes. Il faut donc sans cesse défendre le métier et, en même temps, se battre pour prouver qu'on est compétente et légitime en tant que femme pour le faire !

Défendre le métier, c'est aussi revendiquer le droit à la formation, créer, organiser, participer à des formations utiles à notre épanouissement. Pour l'évolution, la promotion du métier et sa bonne application, la formation est essentielle. Je décide d'intégrer le Comité du *Fonds d'Aide à la Formation des Exploitants Agricoles* (FAFEA). Par ailleurs, ma *Mutualité Sociale Agricole* (MSA) animait à cette époque des groupements féminins et masculins sur diverses thématiques. Avec Joël, on se concentre alors plutôt sur le développement et la modernisation de notre ferme. Perçue comme "*le mouton noir dans la bergerie*" parce que je n'étais pas entrée dans le milieu sur la base du modèle classique de l'agricultrice, j'ai décidé de rejoindre un groupement féminin. Ce dernier a notamment lancé une expérience des plus intéressantes : faire connaître l'agriculture à l'école. Je découvre aussi dans ce groupement des formations novatrices sur le développement personnel. Puis, je deviens présidente du *Centre régional de Formation des agriculteurs, "Cœur de cible"*, à Poitiers. Enfin, après ma rencontre avec le docteur en biologie, Yasmine Zurny, je dispenserai des cours à la Faculté des sciences et technologie de l'Université de Paris-Est Créteil pour faire découvrir l'agriculture aux étudiants du master Ingénierie biologique pour l'environnement.

Je me souviens qu'au FAFEA, j'ai souhaité m'intéresser de près à l'Europe, ses différentes instances, ses textes fondamentaux, ses règlements en vigueur et/ou en préparation, et j'ai voulu apprendre l'anglais, la langue dominante au niveau européen. Mes collègues n'ont pas compris l'intérêt de ma proposition qui vise à mieux comprendre l'environnement local, régional, national et international et toutes les interactions à l'œuvre... Le milieu agricole a, me semble-t-il, loupé cette marche. J'ai toujours été persuadée de la nécessité de comprendre et d'accompagner les évolutions du monde et leurs conséquences sur nos métiers, sur la profession agricole et la vie des agriculteurs/agricultrices. Mais cela était sans doute trop novateur pour une société encore largement patriarcale. Aller de l'avant, c'est aussi comprendre les mécanismes et les rouages en interaction et cela est d'autant plus nécessaire que la société s'est complexifiée à l'extrême⁹⁴. »

« Rappelons que le droit français repose sur 80 codes et de très nombreux textes de loi de nature différente pour lesquels une hiérarchie de normes s'impose et interfère sur notre métier et son développement. La concurrence fait rage entre les agricultures, les marchés et agriculteurs eux-mêmes. L'agriculture est, elle, multi-dimensionnelle y compris dans les enjeux auxquels elle doit s'affronter. C'est un modèle très fragilisé de nos jours qui suscite des débats et même une remise en cause. L'international nous bouscule, tout change tout le temps et partout. Nos repères sont profondément modifiés (diversification ; financiarisation ; mondialisation ; alimentation et consommation ; numérisation ; protection de l'environnement...). Les aléas climatiques sont plus violents. Les exigences d'immédiateté du citoyen et du consommateur s'opposent aux temps que nécessitent une plante, un fruit, une fleur pour se développer.

⁹⁴ Extrait de « *Bulletin Semences* » d'avril-mai-juin-1996.n° 135. P51

S'adapter dans ces conditions, prendre le recul nécessaire pour trouver la meilleure solution, n'est pas toujours possible, ni pour l'exploitant, ni pour la coopérative. »

« Il n'existe pas de recette miracle, pas de modélisation universelle. *"Nous sommes sortis du tout chimique. Ecophyto est fondé sur du volontariat encadré par la Chambre ou les Coops. C'est du temps, du grandeur nature, du croisement, de la recherche fondamentale couplée avec des observations locales et des données socio-économiques... Faut-il investir dans les OAD⁹⁵ comme les drones ? Où sont les freins ?"*⁹⁶ Le métier, plus complexe, exige de s'adapter aux technologies en permanente évolution (qui peuvent devenir rapidement obsolètes ou intrusives) et de faire face à des coûts de technologie de plus en plus élevés. Jusqu'où faut-il aller sans perdre sa liberté ? »

Féministe

« L'autre évolution qui reste à soutenir, c'est la place et la condition de la femme dans notre secteur. "Je trouve qu'elle n'est pas reconnue à sa juste valeur ; elle peut encore être considérée comme une Barbie ! Je me souviens de ma première livraison de céréales. Celui qui la réceptionnait m'a demandé de rentrer ma remorque en marche arrière. A sa grande surprise, je savais faire. C'était un test."⁹⁷ Réussi pour moi en tous cas ! C'est bien connu, les femmes ne savent pas conduire !

« Il faut toujours être sur ses gardes quand on est femme et guetter ce genre de pièges... On ne change pas des siècles de patriarcat comme ça ! Les femmes bousculent les habitudes, les traditions, ça peut faire peur mais ça fait sacrément avancer ! *"Le rôle et le travail des femmes ont longtemps été invisibilisés mais ils ont toujours été cruciaux. Je croyais et je crois à la formation et à l'accès à la connaissance, c'est une des clés majeures de l'émancipation des femmes. De mon point de vue, les femmes ont commencé à prendre de l'importance dans le monde agricole lorsqu'elles ont été formées à la comptabilité et à la gestion administrative. La paperasse s'amoncelant, elles sont devenues indispensables"*.

« Les femmes représentent en France (chiffres 2019) un 1/4 des chefs d'exploitations agricoles avec des proportions variables selon les filières. Les épouses restent nombreuses à assurer, dans l'ombre, une part importante du travail voire l'essentiel des revenus de la famille en travaillant à l'extérieur. Elles restent sous représentées dans les organisations professionnelles. Sur les 2.400 coopératives au niveau national, quarante environ sont présidées par des femmes. Il serait temps que les conseils des coopératives soient représentatifs de la sociologie de leurs membres. Une avancée à promouvoir me semble-t-il au nom de la bonne gouvernance. Je reste persuadée que la présence des femmes dans les coopératives agricoles a changé la donne. Les femmes ont déjà à leur actif le fait d'avoir modifié le visage des organisations : *"Cela a modifié la façon dont les gens se parlent entre eux mais surtout la façon dont les hommes se parlent entre eux."*⁹⁸ Voilà encore un pas en avant mais insuffisant ! »

⁹⁶ article paru dans « *L'agriculteur charentais* » du 18 avril 2014 n°2551. Interview d'Yvette Thomas

⁹⁷ [<https://www.lopinion.fr/edition/economie/on-ne-naît-pas-agricultrice-on-le-devient-204592>] Interview d'Yvette Thomas

⁹⁸ *Ibid.*

« Que faire pour améliorer la place ou la condition des femmes dans le secteur de l'agriculture céréalière par exemple, où elles sont par tradition, peu nombreuses ? Il faut en priorité, les inciter à rechercher les qualifications supérieures, et former ou sensibiliser les personnes-hommes et femmes- pour qu'elles soient pleinement responsables de leurs engagements. Loin des stéréotypes de genre et des oppositions que cela génère, je pense qu'il convient d'abord d'accorder les femmes et les hommes, les aider à comprendre les discriminations sexistes, créer des échanges où l'on puisse rassembler des points de vue afin de faire avancer les compromis. Plus encore que l'égalité ou la parité, l'émancipation des femmes est à mon avis le point-clé. C'est à nous de préparer et de construire par la formation cette émancipation. Je sais que j'ai dérangé des hommes et certaines femmes que j'ai pu côtoyer, en étant moi-même : carrée, avec mon franc-parler, dépassant mes peurs, convaincue de la nécessité d'avancer, défendant mes dossiers bâtis sur des analyses et des argumentations solides. J'étais parfois en décalage avec certains de mes collègues. Je faisais partie des signaux faibles mais néanmoins utiles à la réflexion générale. J'ai aussi été très vigilante à l'égard des pouvoirs politiques. Les grands déjeuners et les rendez-vous ministériels ne me paraissaient pas toujours très sains. Je pense qu'ils présentent aussi un « risque d'endormissement ».

« Des responsabilités, oui, j'en ai eu mais pour quoi et pourquoi faire ? Quand on est coopérateur, ce sont ces questions-là auxquelles il faut répondre. Et ne jamais oublier d'où l'on vient et le mandat pour lequel on a été élu-e. »

« Ma fierté, c'est bien sûr d'avoir réussi à faire partager certaines de mes idées sur la base de mes connaissances et de mes compétences. Mais c'est aussi d'avoir su, au gré de mes multiples rencontres en France et à l'étranger, construire un réseau informel de femmes (juristes, journalistes, biologistes, comptables, ingénieures, recruteuses, directrices, etc.). Je me suis appuyée sur ce réseau, soit pour augmenter mes connaissances, soit pour coconstruire des modules de formation ou encore apporter de l'expertise dans le milieu agricole. Je n'ai jamais fait de militantisme féminin au sens propre du terme. En revanche, j'ai su fédérer des énergies féminines qui me faisaient confiance (et réciproquement) pour tisser un réseau. J'ai réussi à mettre en lumière les compétences exceptionnelles de ces femmes. J'ai combattu les *a priori*, la vision unilatérale et patriarcale du métier. Je suis sûre d'avoir semé ici et là des petites graines qui germeront un jour ou l'autre. J'ai su aller de l'avant. »

« Adrien, notre fils unique est en train de reprendre le flambeau. Je suis fière d'avoir su lui transmettre la sensibilité du métier d'agriculteur, les valeurs qui s'y rattachent et la conviction qu'il est temps de faire de la place aux femmes dans l'agriculture. »

Yvette Amiot Than Trong, née en 1939, et l'UTB. (Interview à Paris (75) dans les locaux de la CGSCOP le 26 juin 2020 et à son domicile en 2023)

« C'est par accident que je suis arrivée dans le secteur coopératif. Je n'avais même pas idée que ça puisse exister ! Je suis née en 1939 à Saint-Mesmin, petit bourg vendéen où j'ai fait mes études primaires à l'école privée (catholique). J'étais une bonne élève et j'étais pressée d'entamer mes études secondaires comme l'avaient fait ma sœur puis mon frère. Mais la situation financière de ma famille à l'époque ne le permettait pas et j'ai dû m'orienter différemment,

c'est-à-dire vers l'obtention d'un certificat d'études. Franchissant la Sèvre nantaise qui sépare le bocage vendéen des Deux-Sèvres, j'ai intégré Bressuire et le Collège Notre-Dame, que dirigeaient alors les Sœurs de la Sagesse (ce qui amuse toujours les amis qui me connaissent bien et ont parfois du mal à associer sagesse et Yvette). J'y ai été pendant deux ans et j'y ai obtenu l'équivalent d'un diplôme de sténodactylo avec l'objectif de trouver un emploi de secrétaire⁹⁹ ».

« Mon premier emploi a été à l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) "*Le Bois dormant*" à Seuilly près de Chinon en Touraine, où j'ai été engagée en qualité de secrétaire de la Directrice de l'IMP. J'étais la seule bureaucrate parmi le personnel majoritairement composé d'éducatrices qui prenaient soin et éduquaient les 150 garçons handicapés mentaux dont nous avions la charge. J'y suis restée deux ans et j'y ai beaucoup appris. Au début des années 60, je donne ma démission et décide d'aller à Londres en tant que baby-sitter avec l'ambition d'en revenir parfaitement bilingue. Mais la fréquentation de mes copines et copains français d'une part et de jeunes anglais qui voulaient apprendre le français d'autre part, ne m'ont pas permis d'atteindre ce résultat. Au bout de trois mois, je suis rentrée en France. »

« Ayant répondu à une petite annonce cherchant à recruter une salariée intérimaire, je découvre que l'entreprise où l'on m'envoie est une société coopérative ouvrière de production (Scop) dans le secteur traditionnel "Couvreur, Plombier, zingueur" dont le siège social était dans un bel immeuble du boulevard Beaumarchais près de la Bastille. J'ignorais ce que Scop signifiait et impliquait pour les salariés. Me voilà en 1960 à UTO (Union Technique Ouvrière) entreprise qui comptait environ 60 salariés. Lorsqu'en 2001, je quitterai cette entreprise devenue UTB, l'effectif sera de 443 salariés. Aujourd'hui, je suis toujours associée d'UTB qui, en 2021, a salarié 1098 personnes.

« 1960 va rester pour moi un millésime inoubliable : mon compagnon et moi décidons d'entamer une vie commune qui va perdurer 40 ans. »

« Mon parcours au sein de la Scop correspond exactement à l'évolution que permettait "l'ascenseur social", pratique courante à l'époque qui, actuellement, a quasiment disparu. J'en ai bénéficié et de telles expériences furent fréquentes et efficaces dans les Scop. Tout le monde a ainsi beaucoup progressé. C'est une expérience formidable et ô combien enrichissante, différente, me semble-t-il, de ce que l'on nomme aujourd'hui mobilité sociale !

Dans les premiers temps, j'ai eu la grande chance de travailler comme assistante de direction auprès de Claude Bordier, Directeur général de cette jeune Scop : UTO, puis, Président Directeur Général d'UTB en 1972. »

Brève histoire d'UTB

La Scop, *Union Technique Ouvrière* (UTO), est créée en 1933 par un petit groupe de couvreurs et de plombiers parisiens. Dans les années 50 et 60, elle connaît un développement régulier de ses chantiers de second œuvre, dont la négociation est facilitée à l'époque par l'accès prioritaire des coopératives au quart réservataire des marchés publics. En 1972, elle fusionne avec une société d'actionnariat salarié, la société *Équipements Techniques du Bâtiment Industrialisé* (ETBI) et

⁹⁹ A cette époque, une véritable guerre existait entre le public et le privé ; les religieuses ne faisaient pas passer le CAP à leurs élèves : c'est ainsi que j'ai eu un diplôme de Monaco !

devient UTB. L'objectif de cette fusion est de se positionner davantage sur les marchés de construction des grands ensembles d'habitation. Claude Bordier en devient PDG jusqu'en 1994, date à laquelle il est remplacé par Charles-Henri Montaut. UTB emploie alors 400 salariés dont 60 associés. 20 ans plus tard, elle a multiplié par 6 son chiffre d'affaires soit 170 millions d'euros. Activités : plomberie, génie climatique, couverture, charpente, étanchéité. De nos jours, UTB emploie 1200 salariés dont 400 associés. Sa zone d'activités principales : Montreuil et l'est de l'agglomération parisienne jusque dans les années 2000. Puis, à partir du début des années 2000, UTB se développe un peu partout et crée des filiales non transformées en coopératives.

Source : « *Le Bonheur est dans la Scop. Un patrimoine d'expériences pour demain* ». Editions « *Les Petits Matins* » Club des Anciens Coopérateurs. 2016

« Dirigeant charismatique, autodidacte, sachant créer autour de lui des relations humaines authentiques et constructives, Claude Bordier savait autant apprécier les qualités professionnelles des femmes que des hommes. Il voulait que tout le personnel, féminin ou masculin, intégré à l'entreprise ne soit pas limité à des postes répétitifs mais ait des missions intéressantes qui mobiliseraient leur intelligence et l'ensemble de leurs capacités. Ce qui était extrêmement rare à l'époque, surtout dans le secteur du bâtiment. »

« Je m'y sentais bien, même si je trouvais incongru que dans les années 60 on en soit encore à travailler le samedi matin pour les femmes. L'évolution se serait certainement faite sans moi, mais je fus la première à oser demander que l'on ne travaille, par roulement, qu'un samedi sur deux et bientôt on ne travaillera plus du tout le samedi"¹⁰⁰. »

« En l'état de mes connaissances de l'époque, la Scop UTO ne présente pour moi aucune différence notable avec une SA traditionnelle, et pendant mon premier séjour de deux ans et demi dans l'entreprise, jamais je n'observerai le moindre signe de cet esprit coopératif qui, des années plus tard, y règnera et me passionnera. Mais voilà qu'au sein d'UTO s'annonce la création d'un pool de dactylographie dans lequel je me retrouverais inévitablement. L'idée ne me plaît pas du tout et je démissionne fin 1962 pour m'occuper de ma fille née en 1961. En 1964, je deviens secrétaire dans le Département "Importation de matériel sanitaire" de la SMAG, filiale de Péchiney. »

"Le travail commercial en petite équipe est intéressant et prometteur avec l'Angleterre, la Suède et surtout l'Allemagne. C'est pourquoi je demande et obtiens un congé sans solde de six semaines pour suivre une formation intensive d'allemand à Besançon."¹⁰¹ Quand je reviens à Paris pour prendre mon poste, mon directeur est parti et l'ambiance n'est plus la même. Je démissionne en mai 1966.

« A la SMAG, mes fonctions m'amènent à animer des stands professionnels tels BATIMAT et à plusieurs reprises, j'accueille les dirigeants d'UTO, André Colné, son PDG et Claude

¹⁰⁰ Témoignage de Mme Y. Amiot-Thau Trong ancienne cadre de direction d'UTB in « *Les Scop, nous en sommes fiers !* » 42 témoignages : un patrimoine d'expériences. Club des Anciens Coopérateurs 2012. P 27 à 34.

¹⁰¹ *Ibid.*

Bordier¹⁰². En novembre 1966, je suis à la recherche d'un appartement et j'appelle l'UTO pour me renseigner davantage sur un immeuble neuf où l'entreprise vient de terminer des travaux de plomberie. André Colné me demande alors de passer le voir à l'UTO dont le siège social se situe désormais rue de Buzenval (Paris 20^{ème}). L'entreprise compte alors une centaine de salariés. Les dirigeants m'informent de leur souhait de me voir réintégrer l'entreprise mais dans l'immédiat, m'expliquent-ils, il n'existe pas de poste disponible intéressant pour moi. J'accepte cependant la proposition. Peu de temps après, en 1968, je deviens secrétaire de la Direction mais mes responsabilités évoluent rapidement vers une assistance polyvalente centrée sur la prospection commerciale de nouveaux clients¹⁰³.

« C'est dans ces années-là que les chantiers de second œuvre ont changé de taille avec des ensembles de 200 à 300 logements nécessitant des techniques de préfabrication. Au sein de l'entreprise, on observa une croissance du nombre d'associés. Il n'existait pas encore de Service Commercial à ce moment là. Claude Bordier m'a alors chargé de réfléchir à ce qui pourrait être fait pour remédier à cette lacune. Notre carnet de commandes ne dépendait que « du bouche à oreille ». Nous sommes convenus avec Claude Bordier d'entamer une nouvelle démarche de recherche de clientèle.

En ce qui concerne les achats, ce qui se passait jusqu'alors, n'était ni rationnel, ni économique : pour chacun des chantiers entrepris, tous les matériaux nécessaires étaient achetés par le "commis" (directeur responsable de l'exécution du chantier). Nous avons donc pensé qu'il serait mieux de négocier pour l'ensemble des achats de matériaux. Ainsi, dans la foulée, un nouveau service fut créé dont j'ai été nommée responsable et, ce, pendant 15 ans. Ce fut ma première vraie mission dans l'entreprise. »

« Je suis devenue associée en 1971 et ai suivi des formations coopératives au Château de La Souche à Monthléry (91). Ce nouveau statut salariée/associée me passionnait : c'était nouveau pour moi, intelligent et motivant. En 1972, l'UTO devient UTB. Pratique exceptionnelle à l'époque pour une société anonyme, l'entreprise avait associé quelques salariés. Ces derniers viennent conforter les 17 sociétaires de la Scop d'alors. Ma première "lutte coopérative" sera d'essayer de garder et d'établir un vote égalitaire entre les associés. La plaidoirie de la toute nouvelle associée que j'étais ne fut pas entendue ce jour-là mais, à ma grande satisfaction, cette règle d'inégalité disparaîtra de nos statuts l'année suivante. La loi supprimera cette fantaisie en 1978 ! »

« En 1974, André Colné quitte l'entreprise et Claude Bordier la restructure comme il l'entend. Ce qui me vaut d'être désignée pour une autre mission : assurer l'interface entre l'entreprise et le mouvement Scop. L'UTB faisait partie des grandes Scop en France et, Claude Bordier me dit un jour : *"La Scop, c'est important, mais moi, je dois d'abord défendre l'entreprise. J'aimerais*

¹⁰² André Colné et Claude Bordier, fils des fondateurs de la Scop Eugène Colné et André Bordier en 1933.

¹⁰³ « *Les Scop, nous en sommes fiers !* »

bien que quelqu'un représente l'UTB dans le mouvement coopératif. Ce sera vous"¹⁰⁴. Je devins donc au sein d'UTB, la Madame Scop et au sein du mouvement Scop, la représentante d'UTB. »

« Par la suite, j'ai assumé une fonction d'animatrice coopérative en particulier pour les nouveaux associés. Pour que la vie coopérative et participative en interne devienne une réalité, des réunions mensuelles de sociétaires furent désormais organisées. »

"Boostée par des formations CNOF¹⁰⁵ et CEGOS, avec la centralisation des achats UTB, vers 1975, je vais prendre une autre responsabilité : les fournisseurs. Et dans les années 1980, je vais conforter mon autorité professionnelle en suivant la 3^{ème} session de formation de cadres-dirigeants coopératifs dite Scop/IFG."¹⁰⁶ Rappelons-nous que vers la fin des années 70, le *Conseil national de la Coopération* rassemblait une cinquantaine d'élus, tous masculins. Pas une seule femme ! Cependant, deux femmes furent effectivement élues, ce qui porta le *Conseil national* à 52 personnes : 50 hommes et 2 femmes ! Raymonde Renard, PDG de "*La Fraternelle*" de Lisieux, et moi-même. Nous faisons alors figure de passionnariés. Ce qui n'était pas entendu comme flatteur par nos collègues masculins. Certes, Raymonde Renard et moi-même, étions de tempérament combatif, mais toujours positives et à l'origine d'idées nouvelles, de solutions pour résoudre les problèmes qui ne manquaient pas de se poser. »

« C'est Antoine Antoni¹⁰⁷, secrétaire général de la *Confédération générale des Scop* qui sollicite le Président Claude Bordier pour qu'il s'implique dans les instances du mouvement Scop. Considérant que son premier devoir est de faire progresser l'entreprise dont il a la charge, ce dernier propose que je devienne l'interface entre les deux entités. »

"A l'occasion d'une vaste réorganisation en 1984 - UTB est désormais installée à Montreuil (93) - un nouveau responsable de Service Travaux obtient l'embauche d'une de ses collègues « achetense », censée être plus chevronnée que moi... Destabilisée par ce mauvais coup, l'un de mes collègues, Chef de Groupe, Jean-Claude Jourdan me choisit alors comme assistante jusqu'en 1988, date à laquelle je me vois confier la responsabilité du Service Contentieux en remplacement du titulaire qui a quitté l'entreprise !" ¹⁰⁸

« Trois ans plus tard, avec Jacques Piva et Jean-Marc Vaillant, nous avons été les moteurs d'une démarche de certification ISO9001. En 1994, le siège de l'UTB est alors à Pantin et l'entreprise dépasse 350 salariés. »

¹⁰⁴ « *Le bonheur est dans la SCOP. Un patrimoine d'expériences pour demain* ». Éditions : « *Les Petits Matins* » Club des Anciens Coopérateurs. 2020

¹⁰⁵ CNOF -Comité National de l'Organisation Française. Association Française du Management.

¹⁰⁶ IFG

¹⁰⁷ Antoine Antoni né en 1917. Secrétaire général de la Confédération des Scop jusqu'à sa retraite en 1980 ; fondateur du Groupement national de la Coopération devenu Coop FR, dont il assure la présidence de 1979 à 1984 ; fondateur du groupe parlementaire de la coopération à l'Assemblée Nationale en 1976 ; un des inspirateurs de la création des GRCMA, ancêtres des CRESS. [<https://maitron.fr/spip.php?article10155>], notice Antoni Antoine par François Espagne, version mise en ligne le 10 octobre 2008, dernière modification le 10 octobre 2008.

¹⁰⁸ Témoignage de Mme Yvette Amiot Than Trong in « *Les Scop, nous en sommes fiers ! 42 témoignages : un patrimoine d'expériences* ». Club des Anciens Coopérateurs. 2012. P 27 à 34.

"La polyvalence d'Yvette dans l'équipe de direction et son rôle de référent coopératif ne sont pas inutiles lors du passage de relais de la direction de Claude Bordier à Charles-Henri Montaut, jeune diplômé des Mines de Nancy et de l'une des premières « business schools » européennes, le MBA de HEC, qui va apporter une nouvelle vision du management tout en se faisant reconnaître pour sa compétence et sa franchise par tous au sein de l'entreprise."¹⁰⁹

« En 1989, Claude Bordier prépare sa succession. Le duo, après le recrutement de Charles-Henri Montaut, est harmonieux, l'un Président, l'autre Directeur, jusqu'au passage de relais en 1996. »

« Au sein du mouvement Scop, j'ai été membre du *Conseil national de la Coopération* avec Raymonde Renard, membre de la *Commission d'arbitrage*, Présidente de la *Fédération parisienne du BTP*, Vice-Présidente de la *Fédération nationale des Scop du BTP*, membre du Comité exécutif de la *Confédération générale des Scop* et co-fondatrice du *Club des anciens coopérateurs*.

« J'ai pris ma retraite fin 2001 mais suis restée associée après être administratrice de 1984 à 2003. Je me souviens que dès la fin des années 90, je répétais à l'envi qu'il fallait réfléchir et travailler à la place et au rôle des femmes dans les coopératives et les scops avant que cela ne devienne, d'une manière ou d'une autre, obligatoire. Les idées ne manquaient pas, mais ce sujet n'était jamais inscrit à l'ordre du jour !

« C'est le parcours professionnel et coopératif d'une autodidacte curieuse, passionnée, indépendante, plutôt bien réussi qui a bénéficié de l'ascenseur social. Je suis fière de n'avoir jamais été, dans mon travail, en position de soumission et heureuse d'avoir partagé en "famille coopérative" cette aventure entrepreneuriale. En tout, j'ai travaillé 36 ans dans cette entreprise et ça a été le bonheur de ma vie. »

Raymonde Renard et la Fraternelle de Lisieux (Interview à Dives-sur-mer (14) le 27 mai 2022)

« Vous cherchez le patron ? Vous l'avez devant vous ! »

« En avril 1965, j'arrive à Lisieux (Calvados) dans le bocage normand. J'ai 20 ans. Il me faut trouver du travail et je me rends à l'ANPE. Quel bonheur que le plein emploi ! Trois propositions me sont aussitôt faites et sur les conseils de la Directrice, je choisis : *La Fraternelle*. Elle me précise que c'est une entreprise différente des autres de par son statut de Scop (Société coopérative ouvrière de production) et que j'y serai "bien" sachant que je postule au poste de secrétaire-comptable et n'ai aucune compétence dans ce domaine. D'après ce qu'elle m'en dit, je pense que je pourrais apprendre, ça ne me paraît pas insurmontable.

Apprentissage du milieu coopératif et premiers pas

¹⁰⁹ *Ibid.*

Reçue par le PDG, René Cadoret, à qui j'explique que je n'ai aucune expérience professionnelle, il me dit "On va vous apprendre, si vous êtes motivée". Monsieur Cadoret, métreur de son métier, a pris la direction de *La Fraternelle* en 1956 jusqu'en 1970. "C'est un catholique généreux qui a structuré le développement de la Scop et l'entreprise à son image"¹¹⁰. Lors de l'entretien d'embauche, il souligne que *La Fraternelle* est une entreprise de menuiserie. Il me fait visiter les ateliers. L'entreprise est installée dans les vieux locaux d'une usine de tissage. Tout y est très vieux et pas très gai. Il n'insiste pas sur l'aspect coopératif. A la fin de l'entretien, il m'invite à venir passer huit jours à *La Fraternelle* pour faire connaissance du lieu et des gens qui y travaillent ; si tout se passe bien, je serai embauchée et une formation faite par le comptable extérieur, est déjà prévue. Pendant une semaine, je suis très autonome ; je vais tous les matins prendre le café à l'atelier avec les menuisiers qui, eux, m'expliquent que *La Fraternelle* a été créée en 1946 par des syndicalistes, militants politiques revenus d'Allemagne. La nuit, ils fabriquaient les ouvrages vendus au collège technique de Lisieux et, ensuite, à l'aide d'une charrette à bras, livraient ladite menuiserie et en assuraient la pose sur les chantiers. Je suis fascinée par leur courage... Le premier Président de la Scop jusqu'en 1956, Jean Lédevin, est lui-même menuisier à l'atelier, et prend le temps de m'expliquer ce qu'est une Scop ; lui aussi, me dit : "Je vais te former"¹¹¹. M. Cadoret est ravi de me voir si à l'aise avec les menuisiers et décide de m'embaucher, c'était le 2 mai 1965. Double formation : sur le plan comptable et sur le plan politique. Le terreau devait être fertile car j'ai tout intégré. Je me suis mise à lire beaucoup et j'ai même passé le CAP d'aide-comptable avec le CNED¹¹² ! »

« Je participe à toutes les réunions, à toutes les assemblées générales tant externes, qu'internes. Je suis la seule femme. Au fil du temps, je prends pleinement connaissance des statuts très spécifiques des Scop : propriété collective, démocratie interne : une personne – une voix, capital détenu par les salariés, décisions à la majorité et tous les quatre ans, élection du Président-e. »

« *La Fraternelle* poursuit son développement et rejoint le Groupement d'Achats UNICIM créé par Yves Régis (créateur de la Scop *Rochebrune* à Montreuil et devenu Président de la *Confédération Générale des Scop*)¹¹³. J'ai appris énormément à fréquenter tous les participants des autres Scop. Dans ce cadre-là aussi, je suis toujours la seule femme à toutes ces réunions. J'accepte la Présidence de l'*Union Sociale* dont l'objet est d'apporter des aides ponctuelles, l'accès à des centres de vacances, etc. à tous les coopérateurs au niveau national. Avec les administratrices et administrateurs de l'époque, nous avons créé l'allocation "Etudes supérieures".

¹¹⁰ « *Le Bonheur est dans la SCOP : un patrimoine d'expériences pour demain* ». Éditions Les Petits Matins. 2016. Club des Anciens Coopérateurs.

¹¹¹ Jean Lédevin : 1^{er} PDG de la Scop de 1946 à 1960.

¹¹² CNED (Centre National d'enseignement à distance), établissement public créé en 1939 et dépendant du ministère de l'Éducation Nationale.

¹¹³ Yves Régis (1920- 1996) : Issu du mouvement communautaire (Communauté de travail autogestionnaire de Boimondeau), fondateur de la Scop Chantiers Rochebrune à Montreuil et Président de la CG Scop de 1974 à 1987.

« Lorsqu'en 1971, René Cadoret décide de prendre sa retraite, à l'âge de 65 ans, il me propose de le remplacer... Je décline pourtant sa proposition car je ne me voyais pas assumer toutes les responsabilités et les charges que cela supposait n'ayant pas, selon moi, les connaissances nécessaires. J'ai alors 28 ans, une fille de 3 ans, et je suis pleinement satisfaite de la vie que je mène. Avec l'aide de *la Confédération des Scop* et, après de nombreuses recherches et divers entretiens, à *La Fraternelle*, nous avons décidé de retenir la candidature de Jean Delmon. Ce dernier est conducteur de travaux, titulaire d'un brevet de technicien bois, et connaît parfaitement les Scop puisqu'il œuvrait précédemment dans une très grosse Scop de Saint Brioux : *La CMA*. Son frère était maire communiste de Sarlat, donc parfaitement "compatible". Monsieur Delmon a contribué au développement de *La Fraternelle* et en a diversifié les activités : fabrication de menuiseries bois pour des confrères en région parisienne, vente de cuisines équipées, de métiers à tisser... »

« Parallèlement, nous avons, avec l'aide de l'ANPE de Lisieux, participer à la création d'autres Scop à Lisieux ; dès qu'une entreprise déposait le bilan, nous organisions aussitôt une réunion avec l'ANPE pour mettre sur pied sa reprise en Scop. C'est ainsi qu'ont été créées : *La Copa*, *La Scam*, *SNE*, *Composet*, et une autre cinquième Scop de maçonnerie qui a disparu très vite. Pour fédérer tous les salariés et mieux nous connaître, nous avons mis sur pied une association de loisirs *AMISCOP* animée par des volontaires de toutes ces Scop, lesquelles ont organisé de très nombreuses manifestations sportives, dansantes, etc. Un véritable succès !

« Dans cette période-là, j'entre au *Conseil national des Scop*¹¹⁴. Nous n'y sommes que deux femmes... Yvette Amiot Than Trong¹¹⁵ et moi-même. »

« Avec Jean Delmon, nous avons toujours bien bossé ensemble et en symbiose quant à nos idées. Ayant pris de nombreuses responsabilités au niveau régional, il est de ce fait moins présent dans la Scop. Toutes ses absences, plus la conjoncture, etc. ont commencé à être préjudiciables à *La Fraternelle*. Le climat interne devient tendu et on ne fait plus de résultats. C'est ainsi qu'en février ou mars 1983, il m'annonce qu'il quitte la région et part travailler dans une autre Scop située près de sa région natale du Périgord. Après la même annonce faite au conseil d'administration auquel je ne participais pas, il me félicite en m'annonçant que je viens d'être élue PDG alors que je n'ai même pas postulé... Je suis stupéfaite et nullement intéressée par ce poste. Ma fille traverse alors ce qu'il est convenu d'appeler "l'âge ingrat" et envisager un tel poste dans cette période est impensable. Un groupe de menuisiers vient me solliciter car on ne trouve aucun candidat dans des délais aussi courts, Jean Delmon quittant ses fonctions le 31 juillet 1983. Après de nombreuses discussions et réflexions familiales, mon époux finalement me dit : "*Vas-y, les gars te font confiance*". Et j'y suis allée. »

Nécessité d'un plan de redressement et d'une forte mobilisation des salariés

« J'ai bâti un plan de redressement **orienté** autour de trois axes : une aide financière à négocier auprès de nos deux banques, une mobilisation interne de tous les coopérateurs en travaillant chacun deux heures bénévolement chaque jour et un grand programme de formation

¹¹⁴ Organe de direction politique du mouvement Scop, remplacé aujourd'hui par la Direction nationale.

¹¹⁵ Cf Chapitre « Les Institutionnelles » / Sous Chapitre : « Les Scopeuses ».

pour restructurer l'entreprise. Ce plan est approuvé et signé par tous les associés/travailleurs de l'entreprise et mis en application immédiatement. L'effectif est alors d'une trentaine de personnes. Ensuite, je suis allée présenter ce plan aux banques ; vous imaginez, en 1983, une femme, âgée de trente-huit ans, devenue PDG de *La Fraternelle*, entreprise du BTP ! Le premier directeur de banque qui me reçoit - et il ne sera pas le seul - ne me fait pas confiance. C'est évident. Une semaine après, alors que j'étais sur un chantier, la secrétaire m'informe que toute l'échéance vient d'être rejetée. Le lendemain, à la 1ère heure, je fais irruption dans son bureau et, devant son staff, je le traite de tous les noms d'oiseaux qui me passent par la tête. Il se plaint au Directeur de la Banque de France lequel me demande ma version des faits ; je confirme être allée lui présenter mon plan de redressement et avoir eu son accord verbal. C'est donc lui le responsable de cette situation. Après un rendez-vous accordé et une petite leçon de morale, le Directeur de la Banque de France me conseille d'aller voir un autre banquier. Ce que je fais illico et ce dernier me dit : "*Faites les chèques sur ma banque et je couvre le découvert. Vous viendrez toutes les semaines m'informer de la tenue de vos objectifs et engagements*". Ouf, le boulet était passé très près. Le parcours du combattant démarre pour moi et il a duré très, très longtemps. Une chance, j'avais de l'énergie à revendre. »

« Deuxième axe du plan de développement : la mobilisation des coopérateurs. Si les salariés n'y avaient pas adhéré, le combat aurait été perdu d'avance. On ne gagne pas seul-e ! Ce n'est pas par hasard si l'entreprise se nomme *La Fraternelle* et s'il s'agit d'une coopérative où la solidarité est une des valeurs phares. Les coopérateurs se sont tous mobilisés pour la survie de leur entreprise. On a fait bloc et nous avons réussi au prix de beaucoup d'énergie, de temps passé dans l'entreprise, de confiance mutuelle, de conviction et de très nombreuses réunions d'information. Dans un second temps, j'ai procédé à des recrutements de jeunes futurs coopérateurs, ce qui a permis d'insuffler un nouvel élan et encore plus de dynamisme partagé. »

« Troisième axe : la formation. On ne peut demander aux gens et, *à fortiori*, dans le cas qui nous occupe à des salariés-associés de s'impliquer sans leur en donner les moyens et sans leur rendre accessibles les connaissances nécessaires. C'est logique et ça relève du bon sens ! C'est vrai que de nos jours, le bon sens ne nous gouverne plus ! J'ai donc mis en œuvre de nombreuses formations professionnelles, formations à de nouvelles techniques, à de nouveaux produits, formations commerciales mais aussi formations sur le savoir-être, savoir se comporter, savoir vivre et bien évidemment sur le fonctionnement spécifique d'une Scop et sur le mouvement Scop lui-même. »

« Quand, à la fin de ma carrière, quinze salariés-associés sur un effectif d'une cinquantaine surent lire un bilan comptable et purent l'expliquer à leurs collègues, j'étais fière et heureuse de tous les efforts accomplis pour en arriver là. »

« Le budget de formation représentait 5 % du budget annuel de l'entreprise. Nous avons eu la chance de bénéficier de deux excellents formateurs qui ont transmis leurs savoirs tout au long de mes années passées à *La Fraternelle*. »

Energie, tempérament, endurance

« Je reviens sur le démarrage de ma prise de fonction qui n'a pas été de tout repos. Je n'étais quasiment jamais allée sur les chantiers, ne faisait pas les devis, ne faisait pas le commercial ; j'avais seulement l'avantage d'avoir déjeuné et participé à toutes les discussions qui se passaient

avec les clients, les architectes ou autres qui venaient dans l'entreprise. Mais j'étais loin d'être opérationnelle. Les cinq premières années étaient des journées de 12 heures de galère car il a fallu remonter les comptes, s'imposer dans ce monde d'hommes. J'avais la tête dans le guidon et ne voyais plus rien à côté : je vivais pour et par *La Fraternelle*. Un sacerdoce ! »

« Il faut faire ses preuves en qualité de cheffe d'entreprise, de ses capacités et de ses compétences, de son autorité, ce que l'on ne demande pas aux hommes. Après avoir été invitée au repas du Beaujolais nouveau par le Directeur des travaux du Conseil régional, où j'étais toujours la seule femme parmi tous les patrons du BTP avec l'étiquette Scop dans le dos, les portes se sont enfin ouvertes. D'être reconnue, c'est plus doux à vivre et on commence à prendre son travail avec un peu plus de recul et de satisfaction même si c'est toujours aussi prenant. »

« Au niveau entreprise, avec l'aide de l'architecte de Lisieux, Georges Duval, nous avons pris le virage des monuments historiques et avons réalisé de très nombreux chantiers très techniques et très valorisants pour les menuisiers et pour l'entreprise : de la "belle ouvrage". Notre rayon d'action était la Basse-Normandie et la Région Parisienne. »

« Au niveau contexte politique, Yvette Roudy est élue députée du Calvados de 1986 à 1993, puis de 1997 à 2001 et Maire de Lisieux de 1989 à 2001. Dès l'arrivée de la gauche au pouvoir et de "la vague rose", elle est nommée Ministre des Droits de la Femme de 1981 à 1986. Il est indéniable que *La Fraternelle* a bénéficié de ce changement de contexte à fois pour l'entreprise et aussi, peut-être, parce que j'étais une femme dirigeante. L'air du temps ! »

« Contactée par TF1 pour participer à l'émission *Vis ma vie*, j'ai, bien entendu, décliné l'invitation ; idem par les magazines *Elle* et *Biba*, ne sachant pas gérer mon image, j'estimais qu'avec les 90 % des marchés publics confiés à *La Fraternelle* reposant sur le travail des hommes, je ne voulais pas mettre en avant le fait d'être une femme au détriment du professionnalisme ! Ai-je eu tort ? Ai-je eu raison ?

« En 1998, la semaine précédant l'examen par le Parlement du projet de loi sur la parité entre les sexes, paraît dans *Les Echos* une enquête publiée le 11 décembre : "*Lisieux, cité des Femmes. La ville laboratoire de la Parité*". Non seulement Yvette Roudy règne sur le département et la ville "mais aujourd'hui, ce sont aussi le commissaire de police, le sous-préfet, le commandant de la gendarmerie qui, comme en l'eût dit en des temps plus machistes, portent jupon. Outre ce carré de dames qui lui vaut une notoriété croissante, la ville compte encore pléthore de figures féminines de premier plan...dans le monde politique...à la tête du Conseil Général, à la présidence de l'Université et du Rectorat d'Académie, à la direction de l'Inspection départementale du travail..."¹¹⁶.

« Lorsque j'étais en activité, il n'y avait que peu de femmes dans le mouvement Scop. Trois ou cinq peut-être. On se voyait peu. Cela pouvait s'expliquer par les types de métiers exercés très majoritairement, et par tradition, par des hommes. Aujourd'hui, ce n'est plus tout à fait le reflet de ce qui se passe sur le terrain ; de nombreuses femmes exercent des métiers d'hommes, dans l'industrie, dans le bâtiment, elles sont sur les chantiers et puis, les Scop se sont diversifiées

¹¹⁶ Enquête : [<https://www.lesechos.fr/1998/12/lisieux-cite-des-femmes-la-ville-laboratoire-de-la-parite-1048077>]

dans de nombreux autres secteurs d'activités comme la communication, le conseil, l'environnement, l'insertion...il me semble qu'il manque des débats de fond au sein du mouvement Scop, la question de l'égalité professionnelle femmes-hommes en est un, même si de réelles avancées ont été très récemment faites. »

« J'aurais souhaité que ce soit une femme qui prenne la relève après moi. Les trois ou quatre femmes que j'avais pressenties m'ont finalement donné leurs arguments pour, toutes, in fine, renoncer à de nouvelles responsabilités : la famille, le mari, les enfants, les distances, le triple temps que toute femme doit gérer en 24 H chrono : personnel, familial, professionnel. Je ne pense pas que de nos jours, je rencontrerai autant d'obstacles, certes vécus, mais mis en avant par les femmes elles-mêmes : il faudra bien un jour extirper de leurs mentalités, les aprioris, les stéréotypes que la société leur a si bien inculqués et qu'elles ont fini par intégrer comme leurs propres pensées et sentiments ! Les femmes aujourd'hui s'impliquent davantage que dans ma génération. Par contre, ce qui est certain et qui ne devrait pas tellement changer, c'est que les hommes ne tiennent pas à ce que les femmes prennent trop de pouvoir et surtout partagent le leur. »

« Je n'avais jamais imaginé être obligée de régler certaines questions de comportements sexistes et machistes de la part des salariés (parmi d'autres problèmes) comme un cas de harcèlement sexuel où j'ai dû nommer un référent "protecteur" pour la jeune fille qui le subissait. »

« C'est vrai qu'il faut avoir à la fois des convictions et des ambitions pour soi mais aussi pour les autres. Nous sommes dans des entreprises collectives et participatives, ne l'oublions pas. Et le pouvoir se prend et se partage. Le pouvoir pour qui et pourquoi ? »

« Ce qui reste de toute cette expérience, c'est ma fierté d'avoir transmis à mon successeur une entreprise très saine financièrement, avec un carnet de commandes très bien garni et une équipe motivée et compétente professionnellement. »

« Pour ne pas quitter ce mouvement qui m'a tant apporté, avec vingt-sept copains, nous avons créé en 1998, *le Club des Anciens Coopérateurs* (CAC) dont l'objet est de : permettre de conserver des liens entre anciens coopérateurs, aider les Scop qui auraient besoin de notre expérience, consigner et écrire les expériences coopératives. A ce jour, nous sommes 216 adhérents. »

« Me reste une frustration : ne pas avoir eu le temps de vivre normalement, comme par exemple, prendre le temps de lire. Quel bonheur que la lecture ! Aujourd'hui, finis les pressions de tous ordres, les emplois du temps surchargés, les rythmes infernaux, le stress permanent, la gestion des relations humaines. Lire, me promener, ne rien faire si l'envie m'en prends, voyager...Enfin Libre ! »

Annie Le Ny, née en 1948 et *La Laborieuse* de Morlaix

(Interview à Morlaix (29) le 27 avril 2022)

« Je suis née le 6 avril 1948 à Landivisiau, petite ville près de Morlaix, dans une modeste famille d'ouvriers. Mon père était magasinier chez un grossiste quincaillier et ma mère était vendeuse chez des commerçants et femme de ménage chez des particuliers. J'ai une sœur de 3 ans ma cadette. Nous avons reçu toutes les deux une éducation assez stricte, mais nos parents ont toujours tout fait pour que leurs filles réussissent dans leur scolarité et leur vie professionnelle afin qu'elles obtiennent un niveau social supérieur aux leurs. J'ai épousé Christian en 1969 et l'ai rejoint à Morlaix où il habitait et travaillait. Dès mon arrivée à Morlaix, j'ai trouvé un nouvel emploi. Nous avons eu deux enfants puis deux petits-enfants. J'étais autodidacte et avais occupé divers postes de travail dans différentes entreprises sans me poser trop de questions : il fallait travailler pour gagner sa vie. Lorsqu'en 1983, j'ai soudain éprouvé le besoin d'un véritable changement. »

« *La Laborieuse* de Morlaix »

La Laborieuse est née le 5 janvier 1905 : c'est une entreprise générale de travaux de peinture, de vitrerie, de miroiterie, de dorure, de décoration sous forme de société coopérative de production. Après Lyon et Grenoble, Morlaix est, à cette époque, la ville qui compte le plus de coopératives en France. Le climat social mouvementé est marqué par des grèves et des manifestations ouvrières. **Pierre Corlé**, ouvrier peintre, gagné par l'idée coopérative, rassemble huit membres du syndicat professionnel pour fonder *La Laborieuse*, sise 29 rue du Mur qui fut le siège de l'entreprise jusqu'en 1927. Sur les 8 associés, 2 sont employés. Le capital versé est de 2700 francs, soit 54 parts de 50 francs réparties entre les 9 sociétaires. **Pierre Corlé** est élu Directeur.

La Laborieuse de nos jours : c'est une femme : **Corinne Le Coz**, recrutée en 2006 sur un poste technique et, qui, depuis 2021, dirige la coopérative SARL. Il existe à l'évidence beaucoup d'amicale complicité entre **Corinne et Annie**. Corinne a repris tous les mandats d'Annie et on imagine bien l'ainée des deux femmes transmettant à la plus jeune, mille et un savoirs et quelques astuces dues à l'expérience. Quand on rentre dans une Scop, on y rentre par rapport à un métier. On n'est pas embauché(e) au départ pour diriger. Aujourd'hui, la Scop compte 9 ouvriers dont 3 femmes récemment recrutées et un apprenti. **Corinne** gère tout ce qui est administratif, ainsi qu'une partie des devis et du suivi des chantiers. Les clients sont à 70% des particuliers et, pour les 30% restant, ce sont des architectes pour l'essentiel. Le chiffre d'affaires de la coopérative est pour 2021 de 900 000 euros. Les principaux métiers exercés : peintres ; ravaumeurs ; soliers. Ces métiers d'hommes au départ sont progressivement repris par des femmes...

Extrait de l'interview d'Annie Le Ny dans les locaux de *La Laborieuse*. 27/04/2022

Découverte d'un milieu professionnel, du mouvement coopératif et de son histoire

« J'ai retenu l'offre d'un poste salarié émanant d'une entreprise à l'enseigne un peu désuète : *La Laborieuse*, entreprise comptant à l'époque 20 salariés. La description du poste proposé concernait d'une part le secrétariat et l'aide à la réalisation de métrés et d'autre part, la comptabilité de l'entreprise. J'ignorais totalement où je mettais les pieds, ne sachant ni ce

qu'était une Scop, ni ce qu'était le mouvement coopératif, encore moins ce que pouvait être l'économie sociale. »

« Une entreprise, c'est une entreprise ! A mon arrivée, *La Laborieuse* comptait 17 ouvriers, 16 hommes et une femme, **Marie-Claude Le Roux**. Employée à temps complet, elle était responsable du magasin qui gérait l'encadrement à façon, la vente de cadres et de fournitures pour artistes peintres. L'atelier d'encadrement occupait un encadreur à temps complet. Je fus ainsi la deuxième femme dans l'entreprise. »

« Très vite, je découvris que ce n'était pas une entreprise tout à fait comme les autres. *La Laborieuse* avait une histoire qui s'inscrivait dans un mouvement historique et fonctionnait avec des règles spécifiques qui complétaient les règles de droit commun s'appliquant à toutes les entreprises. Ma curiosité fut éveillée et je me lançais dans la découverte plus approfondie de la nature de cette entreprise et de son fonctionnement. D'abord en autodidacte, je compulsais tous les documents que je pouvais trouver sur place pour m'informer et comprendre ce qu'était une Scop. Puis je fus aidée par le dirigeant élu, métreur de métier, qui m'avait recrutée, M. Berrou. Homme très positif, il se trouva toujours présent à mes côtés pour m'encourager à bien connaître l'histoire du mouvement coopératif, à aller de l'avant, à vaincre les obstacles rencontrés dans mon parcours mais aussi mes propres inhibitions et réticences. C'est ainsi qu'en 1996, j'ai demandé à participer à une formation sur l'histoire de la Coopération. Mes rencontres au sein du mouvement coopératif m'ont incitée à progresser et à toujours en savoir davantage. Les statuts ne se révélaient pas très explicites concernant le rôle des dirigeants élus, ni du sociétariat ; par contre, on était encouragé à devenir sociétaire. Au bout de trois ans dans l'entreprise, j'ai posé ma candidature d'associée et fus élue par l'Assemblée générale en mars 1986. »

« Par ailleurs, je découvrais peu à peu la géographie de l'organisation du mouvement Scop, de son maillage territorial. Ainsi par exemple, il existait des Groupes d'Animation Locale organisés par *l'Union régionale des Scop* et animés par le Délégué régional du secteur. Tout un chacun pouvait y participer afin de préparer le Congrès national suivant. Ce que je fis. Dans ces années lointaines, nous entretenions entre nous des contacts professionnels basés sur la confiance, élément primordial à mes yeux. On se rendait mutuellement des services. On s'entre-aidait. On ne parlait pas alors de solidarité entre femmes et encore moins d'égalité femmes-hommes, même s'il était clair à nos yeux que nous n'étions pas traitées de la même manière et au même tarif ! »

« Puis, en 1989, ma candidature a été présentée à *l'Union régionale des Scop* pour faire partie de son conseil d'administration. Je fus élue suppléante. Là, je dois dire avoir été soutenue et "poussée" à présenter ma candidature par M. Berrou, celui-là même qui m'avait embauchée et qui m'expliquait les spécificités des Scop. Dans cette fonction, j'étais quelquefois frustrée de n'avoir pas toutes les informations nécessaires à ma compréhension des questions débattues en réunion ; en effet, les suppléants n'étaient pas systématiquement conviés à participer à toutes les réunions. »

L'exercice d'un mandat n'est pas chose évidente

« En 1993, je suis devenue titulaire. Sur les vingt membres du Conseil d'administration de *l'Union régionale*, j'étais la seule femme. Nous avions une réunion tous les deux mois à Rennes. Je

dois avouer que le fait d'être la seule femme dans ce conseil d'administration représentait une vraie difficulté pour moi au début du mandat. Le moins que je puisse dire, c'est que je n'étais vraiment pas à mon aise. Entre deux Congrès régionaux, il fallait bien assurer son mandat pendant quatre ans. A cette époque, la grande majorité des postes de dirigeants, comme celle des salariés, étaient tenus par des hommes de 50 ans et souvent, beaucoup plus. La raison majeure en était que ces métiers sont encore traditionnellement masculins : métiers du bâtiment ; métiers de l'industrie ; etc. La donne change de nos jours de ce point de vue aussi. »

« En 1997, j'ai été élue au Conseil d'administration de *la Confédération Générale des Scop*, au niveau national donc. J'ai rempli mon mandat mais ne me suis pas représentée. C'était sans doute un peu trop "lourd" pour moi. En fait, je m'investissais déjà beaucoup au niveau régional qui me semblait davantage à ma portée et j'avais du mal à m'investir pleinement aux deux niveaux, régional et national. J'étais peu présente au niveau national. Pourtant, j'ai participé à une commission que je n'avais pas vraiment choisie et dont le président me semblait très dirigiste. Là encore, je me sentais mal à l'aise, pas "vraiment à ma place" ! Les réunions se tenaient tôt le matin ; j'arrivais systématiquement en retard du fait des horaires de train que je devais prendre pour m'y rendre. »

« Plus tard, les 17 et 18 mars 2022, quand, au Couvent des Jacobins de Rennes, assistant au 37^{ème} Congrès national des Scop et des Scic, j'ai été frappée de constater le nombre de jeunes coopérateurs, des trentenaires, hommes et femmes. Ce renouvellement générationnel, ce rajeunissement du mouvement m'a fait très plaisir car cela signifie progrès, dynamisme et durabilité. Mais comme toujours quand il s'agit de femmes et de jeunes (femmes et hommes), ce sont là des "chantiers" qui exigent une infinie patience. Quand je vois ma fille, je mesure combien elle doit se battre pour être appréciée et reconnue. Car il faut s'imposer calmement tout en faisant preuve de conscience professionnelle. D'ailleurs, les femmes sont en général plus consciencieuses que les hommes dans leur travail. On nous a toujours imposé les inégalités salariales entre hommes et femmes. La question évolue mais n'est pas résolue. La faible présence de femmes dans les conseils d'administrations et les congrès a été maintes fois évoquée et regrettée. Mais d'un autre côté, trouver des volontaires chez les femmes est également très difficile par manque de temps : gérer la maison, la famille, le couple, les enfants et le "boulot", ça fait beaucoup sans compter les trajets pour se rendre aux réunions et les horaires de celles-ci sont souvent dissuasifs. Nous avons essayé au niveau régional de faire venir des femmes mais elles semblaient préférer aller dans les Groupes d'Animation Locale. »

« A part le milieu coopératif, devenu mon milieu, je connais encore mal l'économie sociale. Je suis devenue membre *du Club des Anciens Coopérateurs* dont je suis trésorière notamment pour rester en lien avec des ancien.nes collègues et des ami-es. Ainsi, j'ai fait ce que vous faites vous-même en train de m'interviewer, rassembler des archives et procéder à des interviews pour reconstituer et écrire l'histoire des Scop de l'Ouest. »

Quelques éléments de contexte. Extraits du livre de François Kerfourn et Régis Tillay, préface de Jean-François Draperi : « La démocratie nous réussit. Les Scop de l'Ouest de 1884 à nos jours ». *Club des Anciens Coopérateurs* (CAC).

Chapitre I. « Un terreau artisanal favorable à l'émergence des coopératives : de 1892 à 1914, on assiste à l'éclosion de 15 coopératives. Le terrain est favorable en raison de la présence de nombreux corps de métiers... Il existe à Morlaix un prolétariat important qui connaît le chômage, la misère et les taudis. Plusieurs facteurs expliquent la motivation à s'engager dans la voie coopérative : le désir d'émancipation des travailleurs, les avancées sociales portées par la coopérative et l'attraction pour certaines valeurs humanistes... Face à l'intransigeance des employeurs morlaisiens, les ouvriers réagissent. C'est ainsi que 7 coopératives naissent parce que les patrons refusaient de faire des concessions. 6 d'entre elles sont créées directement après une grève... autres facteurs : le dynamisme du port ; la présence de « cacous » (lépreux) dans le quartier de la Madeleine ; la réussite de la 1^{ère} coopérative de production, celle des Tonneliers... »

Chapitre II. « Dès 1894, les premières associations ouvrières se créent à Morlaix et les Chambres syndicales apparaissent. Entre 1891 et 1904, 11 syndicats ouvriers se créent dans cette ville, dont ceux des Tonneliers en 1892, du Bâtiment en 1893, des Menuisiers en 1894, des Tanneurs en 1897, des Cordiers en 1900 et des Peintres en 1904. Ils sont à l'origine d'un grand nombre de coopératives de consommation et de production. Mais Morlaix est également un foyer socialiste favorable à la coopération et animé par Yves-Marie Guyader (1857-1930) et Yves Le Febvre (1874-1959), co-fondateur de la Fédération socialiste de Bretagne et proche de Jean-Jaurès qu'il a connu à Paris lors de ses études de droit. »

Marie-Christine Pons, née en 1953

(Interview par vision conférence le 11 mai 2022)

Ouvrir la démocratie coopérative aux femmes.

« Je suis née en 1953 à Gaillac dans le Tarn au sein d'une famille d'agriculteurs : les coopératives de la commune faisaient partie de notre quotidien. Mes parents vendaient alors leurs produits en vente directe (vin et fruits : poires, pommes, cerises, et pêches) sur les marchés et adhéraient à plusieurs coopératives agricoles. Ainsi, dès mon plus jeune âge, je fus sensibilisée à ce modèle d'entreprise et à cette forme d'entreprendre autrement. D'autant qu'à l'adolescence, je participai aux travaux de la ferme familiale. Ce qui fait que, sans modèle autre que celui de mes parents, sans études spécifiques, sans effort particulier, je suis rentrée de plein pied dans le monde de l'entreprise et de la Coopération. En 1973, tout en travaillant, je termine mes études à la Faculté de Toulouse où j'obtiens mon Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) consacré à la psychosociologie et à l'ergonomie. Je suis alors recrutée dans plusieurs Universités de Toulouse pour "enseigner les systèmes de management, le management de groupe, et la communication".

« N'ayant aucune intention ou envie d'aller à Paris, je choisis de "*Vivre et travailler au pays*" ! Ce slogan du mouvement autogestionnaire, cédétiste en particulier, des années post 68, fut annonciateur de nouvelles conceptions du développement économique, aujourd'hui toujours d'actualité. Je venais d'adhérer au PSU. C'était cohérent. Créer une structure, oui, l'idée était bien celle-là, mais quel statut juridique adopter ? Nous avons convenu qu'il fallait chercher au-delà du modèle associatif que nous connaissions déjà et que nous pensions inapproprié à notre projet. Au départ, notre petit groupe, embryon d'une équipe pluridisciplinaire, se composait d'un syndicaliste CFDT, d'un médecin, d'un ingénieur, de deux psychologues du travail et moi-même. Six fondateurs-trices pour une Scop d'ergonomie en 1980 ! Finalement, créer un *Groupe d'Etudes et de Réalisations pour l'Amélioration des Conditions de Travail* (GERACT), spécialisé en ergonomie, sous forme d'une société coopérative ouvrière de production fut notre choix et ça nous allait bien. Jusque-là, j'avais travaillé au service de la formation professionnelle permanente de l'Education Nationale, mais je n'envisageais ni de poursuivre mon métier de professeur, ni de devenir prof de fac, ni de le faire au sein d'une association universitaire d'ergonomie ou autre association¹¹⁷. »

« Mai 1981, la modeste histoire de notre projet participe de la grande Histoire qui vient de naître. La gauche accède au gouvernement du pays, l'espoir est immense : les citoyen.nes ont le pouvoir de changer les choses, tout au moins de les orienter différemment. Mon idéal serait-il soudain accessible ? J'y crois. Juin 1981, dans cet état d'esprit et pleine d'enthousiasme, je participe à Vichy au 1^{er} *Congrès national de la Confédération générale des Scop*. Là, j'entends le ministre d'Etat, ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie sociale, Michel Rocard, qui annonce un programme de soutien aux Scop, notamment pour leur développement et les formations à entreprendre pour atteindre cet objectif ; il évoque la participation et l'autogestion au sein des entreprises et ajoute : "*Nous sommes les seuls à faire entrer la démocratie dans l'usine, et sur les chantiers.*"¹¹⁸ Tout comme l'ensemble du mouvement Scop réuni à Vichy, j'écoute aussi Roy Cuzack, coopérateur à Grasse, qui préconise l'égalité dans les Scop et la mobilité dans les équipes dirigeantes. L'espoir semble permis. En 1983, je suis élue gérante de la Scop GERACT qui compte désormais 12 salariés associés. Simultanément, je poursuis des études économiques nécessaires à mes nouvelles responsabilités ; à travers ces études et mes échanges en France, notamment au sein du réseau coopératif, et à l'étranger, j'approfondis ma connaissance des coopératives, leurs modalités spécifiques de gouvernance, mais aussi leurs points faibles et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Le réseau des Scop commence à se structurer en Midi-Pyrénées et certains partagent mon idéal, mes analyses ; ensemble, nous organisons une fête inter-Scop. Ce qui fait réagir le Secrétaire général de la CG Scop, François Espagne, qui nous voit comme "*Les coopérateurs de l'Ecole buissonnière*", et le Président de l'UR Scop "*qui convoque et menace de nous radier*"¹¹⁹.

¹¹⁷ « *Le Bonheur est dans la Scop. Un patrimoine d'expériences pour demain* ». Editions « Les Petits Matins » 2016. Club des Anciens Coopérateurs.

¹¹⁸ « *Le bonheur est dans la Scop. Patrimoine d'expériences pour demain* » Éditions Les Petits Matins 2016. Club des Anciens Coopérateurs.

¹¹⁹ *Ibid.*

« Mon investissement dans le mouvement coopératif ne m'a nullement empêché d'avoir un parcours de militante politique et associative et, si, j'avais eu des modèles, ils seraient féminins et appartiendraient plutôt à la sphère politique : Louise Michel, Emma la Rouge¹²⁰, Simone Veil, Gisèle Halimi. Pour moi, ce qu'elles ont eu en commun, c'est leur ténacité vis-à-vis d'idéaux qu'elles ont défendus au travers d'incessants combats, face à une adversité toujours renouvelée. Je relève également, qu'elles ont choisi "d'entrer dans le concret" ; c'est cette démarche-là qui m'intéresse le plus, hier comme aujourd'hui. »

« En effet, le fil rouge de mon parcours professionnel et militant est bien d'être en recherche permanente pour être ainsi à même de construire et de proposer des réponses concrètes, pratiques sur les territoires dans le respect des valeurs fondatrices de la coopération et de l'ESS ; je me suis retrouvée par exemple promotrice de la formule CAE (Coopérative d'Activités et d'Emploi) dès son origine. Je fais partie de ces dinosaures qui considèrent les statuts de nos structures comme importants. En outre, je reste attentive aux statuts que développent aujourd'hui les jeunes coopérateurs lorsqu'ils fondent des entreprises ; il ne faudrait pas en effet céder devant l'individualisme forcené de notre société et brader notre patrimoine collectif intégrant nos valeurs et spécificités fondamentales. Depuis quelques années, le message de l'ESS vers l'extérieur se brouille davantage, au moyen de dénominations contraires à notre secteur. Ce n'est pas neutre. De même qu'il existe un minimum syndical, de même, un minimum statutaire reste à préserver. »

« En dix ans, la Scop GERACT a évolué, bien évidemment, et s'est consacrée davantage à la gestion et aux problématiques de gouvernance. J'ai fait le constat que, moi aussi, j'avais changé et éprouvai désormais le besoin de mettre toute mon énergie dans la création d'un nouveau projet. Ce sera la création de *La Maison de l'Initiative* en 1990. Depuis quelques années déjà, je militais dans une association dont l'action était centrée sur l'entrepreneuriat au féminin, *InitiElles*. J'y ai rencontré de nombreuses femmes engagées qui mettaient en commun leurs compétences, leurs expériences, leurs initiatives pour faire reconnaître cette idée neuve d'entrepreneuriat au féminin ; elles entendaient la développer concrètement au niveau local. Parmi ces militantes, les responsables d'InitiElles : **Catherine Decorse**¹²¹, **Monique Dufresne**¹²², **Josette Duffour**¹²³, Jean-Luc Bastos. Nos partenaires locaux ont souhaité que

¹²⁰ Emma Goldman, dite Emma La Rouge (1869-1940). Intellectuelle, anarchiste russe, radicale, libertaire et féministe. A écrit : « *Vivre ma vie : une anarchiste au temps des révolutions* ». Éditions L'Echappée, novembre 2018.

¹²¹ Catherine Decorse – Association « La Porte Ouverte » installée à Toulouse depuis 43 ans pratique l'écoute attentive de ceux qui ont besoin de parler.

[<https://www.ladepeche.fr/2019/11/13/40-ans-decouste-pour-lassociation-toulousaine-la-porte-ouverte,8539292.php>]

¹²² Monique Dufresne – « La Maison de l'initiative » au statut de Scop s'est transformée en Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) en 1999. Directrice générale de la Maison de l'Initiative. En 2006, ouverte aux femmes et aux hommes. En 2014, elle change de statut et devient SCOP-SA avec 145 salariés et 62 associés.

[<https://www.entreprises.coop/monique-dufresne>]

l'action entreprise par l'association perdure et nous ont alors sollicités pour fonder une structure indépendante sur un nouveau projet d'accompagnement des femmes au sein des quartiers de la politique de la ville. Je fus désignée volontaire pour en être la dirigeante élue. »

« Je quitte le GERACT en 1994, et crée, avec Catherine, Monique et Initielles, *La Maison de l'Initiative*. Le GERACT soutient le projet sur le plan logistique. La gouvernance est partagée entre nous quatre : nous sommes à la fois : fondatrices, salariées et associées. La nouvelle coopérative s'installe dans un quartier populaire de Toulouse et ouvre d'abord un centre de formation pour des femmes au chômage et en insertion. L'objectif majeur pour nous est d'aider ces femmes à développer leur projet économique même s'il est de dimension modeste. Nous nous sommes données comme autres missions d'accompagner ces femmes vers leur autonomie économique et réalisons des études sur le développement local. Lorsqu'un peu plus tard *La Maison de l'Initiative* devient en 1999, une Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE), nous leur proposons, grâce à ce statut, de devenir des entrepreneures salariées, c'est-à-dire qu'elles ont la possibilité de créer leur activité économique tout en conservant leurs droits sociaux. Avant de monter le dossier de création de la CAE pour la région Midi-Pyrénées, je me rends à Lyon pour interroger longuement les responsables de la première CAE. *La Maison de l'Initiative* devient, une fois créée, la deuxième CAE de France (cf. article sur Elisabeth Bost et la 1^{ère} CAE : CAP Services à Lyon en 1995). Aujourd'hui, il en existe 155, hébergeant 11 500 entrepreneur-es, 6 000 salariés, 3 500 étant associé-es¹²⁴.

« L'entrepreneuriat au féminin en général et pour des femmes au chômage en particulier, fut à l'époque une idée très innovante et le statut de coopérative d'activités et d'emploi, alors aux débuts de son expérimentation, fut également une grande innovation venant bousculer pas mal d'idées reçues, de méthodes toutes faites/toutes prêtes. Que l'on soit porteuse du projet ou accompagnatrice, il fallait une grande témérité pour se lancer dans cette voie. De nombreuses femmes l'empruntèrent et se découvrirent elles-mêmes au cours de l'expérience. La création d'activités économiques fut ainsi heureusement complétée par un développement personnel et psychologique de la "porteuse de projet". Je retiendrai de l'expérience cet aspect positif laissant de côté le raisonnement absurde de certains milieux administratifs et autres : peut-on, en même temps, vouloir soutenir l'innovation, expérimenter et s'attendre à ce que des textes de loi et des réglementations aient déjà prévu cette même innovation, cette même expérimentation ? » En ce qui concerne la CAE, les ministères et toutes les autorités concernées à tous les échelons, s'y sont d'abord opposés au motif que c'était illégal au regard de la législation du travail en vigueur. Donc, pas de soutien financier pour entreprendre sous ce nouveau statut. Des mois et des mois

¹²³ Josette Duffour – Egalité F/H dans le travail. Déléguée syndicale puis Secrétaire générale de l'UD.CFDT Haute-Garonne. Membre de l'UR Scop. Création d'InitiElles en 1985. Voyage au Québec. Création en 2003 de la Scop EGALITERE.

<https://www.letelegramme.fr/ar/viewarticle1024.php?aaaammij=200710058>

¹²⁴ « *Le Bonheur est dans la Scop. Un patrimoine d'expériences pour demain* » Éditions : « Les Petits Matins » 2016. Club des Anciens Coopérateurs. Site internet CG Scop : 4 406 Scop et 1 359 Scic dont 4045 Scop et 361 filiales. Les Scop et les Scic représentent 81 968 emplois et 8,4 milliards de chiffre d'affaires net total. Croissance de 11% entre 2021 et 2022.

d'explications seront nécessaires pour que ce nouveau statut soit compris, validé puis expérimenté. »

« Sur le plan politique et féministe, je fais partie des "déçues" de la sororité. Je sais, ce concept peut prêter à sourire ; en tous cas, il n'a pas été compris. Dans ma génération, le nombre de femmes dirigeantes était très, très minoritaire. Il n'existait pas de "supplément" de solidarité quand il s'agissait de femmes et la solidarité entre femmes était loin d'être systématique. Par ailleurs, les femmes elles-mêmes n'étaient pas porteuses de cette question dans les instances nationales ou fédératives. A telle enseigne qu'à un moment, on a voulu créer une Commission Femmes au sein du mouvement Scop, notamment pour lancer des études statistiques sur ce sujet. Nous avons alors essuyé quelques menaces y compris physiques ! Pendant longtemps, nous avons subi les mêmes pressions et les mêmes refus au niveau national comme au niveau local ! Quand je me "bagarrais" sur la question de l'autonomie économique pour les femmes (question essentielle s'il en est), ou bien à propos de la liberté de disposer nous-mêmes femmes de notre propre corps parce qu'il nous appartient, j'étais repérée puis stigmatisée comme féministe et, là, c'était l'excuse pour ne pas entendre mes arguments. La loi dans de nombreux domaines (accès au travail ; autonomie financière ; égalité professionnelle ; parité ; loi de 2014 sur l'ESS, etc.) a permis des évolutions positives. Mais la question de la Coopération, de la solidarité active, de l'entraide entre femmes au sein d'un groupe, d'une entreprise, d'un mouvement, d'un parti, d'une ville, d'un village, reste de mon point de vue à réfléchir et à travailler. S'il s'agit de calquer son comportement sur celui des hommes, on n'avancera pas. S'il s'agit de créer un entre soi féminin comme les hommes savent si bien le faire, cela ne servira pas la cause. Si certaines femmes considèrent que c'est évident (égalité femmes/hommes), elles sont dans l'erreur, c'est tout sauf simple. La question que je me pose à cet égard est celle-ci : l'ESS a su mettre en place une solidarité effective entre structures d'un même mouvement (coopératif, mutualiste, associatif) lorsqu'un problème se posait à l'une d'entre elles et c'est extraordinaire parce que ça marche ; alors, pourquoi ne serait-elle pas capable de penser et de mettre en place la solidarité, le partage, l'action commune, le pouvoir entre femmes et hommes ? »

« Les jeunes femmes d'aujourd'hui se défendent mieux et parfois plus âprement que naguère. Elles profitent des acquis remportés par les générations de pionnières qui les ont précédées. De nouveaux mouvements féministes aujourd'hui luttent contre les violences faites aux femmes. Cela a considérablement fait bouger les lignes et bien au-delà de la question des violences elles-mêmes. Nous avons toutes vécues des anecdotes illustrant des stéréotypes de genre, des situations ubuesques et des propos inhérents au paternalisme et au machisme de notre environnement professionnel et sociétal. Les obstacles habituels réservés aux femmes ont la vie dure ! Ainsi, je me souviens que lors d'un changement de locaux à mettre en œuvre, je pars à la recherche de financements. Je vais voir plusieurs banques. Je réussis à obtenir un prêt auprès de l'une d'elles. Réunion à la coopérative pour annoncer la bonne nouvelle dont je ne suis pas peu fière. Eh bien, ce n'est pas à moi à qui l'on s'adresse pour connaître les détails de l'opération mais à un "second couteau" de sexe masculin ! Significatif mais banal ! »

« Elue au *Conseil national des Scop* puis, élue Présidente de l'*Union régionale des Scop de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon* en 2000, je m'investis pleinement dans le mouvement Scop. En 2015, "elle sera encore la seule femme à avoir exercé cette responsabilité dans le réseau Scop Français"¹²⁵

"Deux grandes volontés ont animé mon mandat : ouvrir la démocratie au sein du Mouvement coopératif en faisant davantage accéder les femmes aux instances de gouvernance et essaimer les coopératives d'activités et d'emploi ainsi que les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) au caractère novateur qui font bouger les lignes et les pensées."

« Seules deux autres femmes ont accédé à cette responsabilité : Laurence Ruffin¹²⁶, PDG de la Scop Alma, qui sera présidente de l'*UR Scop Auvergne-Rhône-Alpes* de 2016 à 2019 et Séverine Saint-Martin, Gérante de la Scop *Fondespière*, qui sera, elle, Présidente de l'*UR Scop Occitanie-Méditerranée*. "Comment se fait-il que dans un Mouvement aussi démocratique, les femmes accèdent si peu aux postes électifs ?" On peut et on doit s'interroger ! Encore et encore.

« Après une mission bénévole en Inde, je décide d'entamer une nouvelle aventure : je suis candidate aux régionales de 2010 sur la liste "Europe, Ecologie, Les Verts". J'ai pour mandat de m'occuper de l'ESS et de son développement sur la Région, tâche qui me permet de mettre une fois de plus mon expérience et mes compétences au service d'engagements politiques. Ce mandat d'élue régionale s'est terminé en 2015. Elue, je quitte la *Scop-SA de la Maison de l'Initiative*. »

« J'ai eu beaucoup de chance dans ma vie ayant toujours été entourée par des gens qui partageaient les mêmes valeurs que moi, celles de l'ESS. Ainsi, je ne me suis jamais sentie seule ou isolée pour gagner les combats qui nous importaient. Avoir été la 1^{ère} Présidente d'une *Union régionale de Scop* reste ma grande fierté et, considérant où en sont les Scic et les CAE, j'ai le sentiment de ne pas m'être "bagarrée" pour rien ! »

Scic, Société coopérative d'intérêt collectif

La société coopérative d'intérêt collectif est une entreprise coopérative constituée sous forme de SARL, SAS ou SA à capital variable qui, selon la loi de 2001 qui a institué les Scic, a pour objet « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale ». La Scic doit obligatoirement intégrer trois types d'associés : salariés ou en l'absence producteurs de biens ou de services ; bénéficiaires (clients, fournisseurs, habitants...) ; personne physique ou morale (sociétés, associations, artisans, bénévoles, agriculteurs, collectivités territoriales...).

¹²⁵ « *Le Bonheur est dans la Scop. Un patrimoine d'expériences pour demain* ». Éditions Les Petits Matins 2016. Club des Anciens Coopérateurs.

¹²⁶ Cf. interview Laurence Ruffin

Laurence Ruffin, née en 1978 (Interview dans les locaux de la Scop ALMA à St Martin d'Hères (38) le 8 juin 2022)

« Je suis née en 1978 à Amiens au sein d'une famille d'origine rurale, plutôt intellectuelle, de deux enfants, mon frère François et moi. Mon père, Jean-Claude, cadre supérieur au sein de l'entreprise Bonduelle et ma mère, Martine, mère au foyer, m'ont élevée dans un esprit d'ouverture, d'exigence et de solidarité.

Après des études secondaires au Lycée La Providence à Amiens et des études supérieures, Classe Préparatoire à Louis-le-Grand à Paris (1996-1997), puis Diplôme de l'ESSEC Business School, obtenu en 2000, précédé de celui de l'Università Commerciale di Luigi Bocconi en 1999, je débute ma vie professionnelle dans le conseil en stratégie chez A.T. Kearney à Paris (2000-2001). Je suis ensuite chargée d'études chez Renault Italia (2002 à 2003) à Rome. Une famille, un cursus que l'on pourrait qualifier de classique ou de traditionnel. Ma génération de femmes a largement investi les grandes écoles depuis déjà plusieurs décennies. Et mes parents n'ont eu de cesse de me pousser pour être parmi les meilleurs, pour être libre de mes choix et pour me sentir l'égale des garçons (à commencer par mes cousins et mon frère car je suis la seule fille dans la famille).

Pendant toutes ces études, je n'avais pas la moindre idée qu'il puisse exister une économie sociale et solidaire.

Réflexions autour de la possibilité d'autres chemins de vie professionnelle

« A un certain moment, je me suis interrogée sur le choix que j'avais fait. Pourquoi travailler pour un cabinet de conseil, certes stimulant intellectuellement, mais qui vise l'optimisation de la rentabilité à court terme notamment pour les entreprises du CAC 40 etc. ? A partir de là, je me suis retrouvée face à moi-même et face à un paradoxe : la fracture entre ma vie personnelle et ma vie professionnelle était criante et ne reflétait nullement les valeurs auxquelles j'étais vraiment attachée depuis toujours. Approfondissant mes réflexions, je me suis livrée à l'exercice suivant : aligner sur papier mes valeurs de vie et rechercher comment mettre du sens dans ma vie professionnelle. La conclusion à laquelle j'ai abouti était celle-ci : j'aimais travailler dans l'économie mais celle qui intègre et vise les projets à long terme, prenant en compte les personnes, la qualité de l'emploi, une plus juste répartition de la valeur créée, etc.

Pour être cohérente avec moi-même et en adéquation avec mes valeurs personnelles, il me fallait donc changer de vie professionnelle. Du temps et une certaine maturation me furent nécessaires pour arriver à prendre cette décision. Participant à cette évolution, deux rencontres ont joué leur rôle dans la découverte de l'ESS et ma recherche de vraies valeurs dans la vie professionnelle. Celle avec Guy Babolat¹²⁷ et celle avec Philippe Frémeaux¹²⁸. Nul doute, nos

¹²⁷ Guy Babolat : Délégué régional UDES (Union des Employeurs de l'ESS) Auvergne-Rhône-Alpes. Dirigeant de la Scop de Haute-Savoie : « Bourgeois ». Président de l'Union régionale des Scop Rhône-Alpes. Vice-Président du mouvement Scop. Président de la Chambre régionale de l'ESS en Rhône-Alpes de 2000 à 2008.

entretiens très positifs autour de "l'entreprendre autrement" m'ont aidée et confortée dans ce nouveau choix à mettre en œuvre. »

« Entretemps, je suis partie au Mali en 2003 (mission d'accompagnement d'enfants organisée par la Guilde dans un village proche de la frontière), puis au Sénégal en 2007 (mission dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée entre l'Amicale des Municipalités du Mandé-Amuma et Arlysère sur le développement de projet coopératif de micro-crédit). Là encore, cette expérience a largement contribué à me rapprocher du monde coopératif ; elle m'a aussi permis de prendre conscience de la plus-value du coopératif en ce qu'il transforme un agent économique et social en acteur ! »

L'ESS comme transformateur économique et social

« En rentrant d'Afrique, je mets en œuvre ma décision de changer complètement d'orientation : j'intègre, en juillet 2009, *l'Union régionale des Scop de Rhône-Alpes* comme responsable du développement et accompagnatrice de projets, soit de création de Scop *ex-nihilo*, soit de reprises d'entreprises en difficulté, ou de transmissions saines aux salariés sous forme de Scop. En Isère, dans ces années-là, il n'y avait pas encore beaucoup de ces structures coopératives. Durant six années, j'eus ainsi la chance de pouvoir accomplir un travail génial, passionnant : celui d'accompagner des personnes dans la création de leur propre entreprise coopérative. A cette occasion, j'ai pu constater que ce travail d'accompagnement aide également les personnes concernées à "s'éveiller" et "grandir", et même à changer parfois de manière radicale. L'ESS comme transformateur économique et social ! Ma responsabilité : piloter l'innovation qu'était TRANSMEA, un outil financier d'accompagnement qui existe toujours et dont j'ai été Présidente.

Lorsque je suis arrivée dans le mouvement coopératif, j'ai dû passer par une case départ incontournable : l'apprentissage du milieu, de ses spécificités, de ses codes, de sa culture, au-delà même de celle qui régit les Scop. Marquée par mon cursus, j'ai dû prendre sans doute un peu plus de précautions que d'autres en matière d'apprentissage culturel. »

« En revanche, en tant que responsable du développement de *l'UR Scop*, j'espère avoir apporté à l'ESS l'efficacité de certaines méthodes apprises au cours de mon parcours économique, la nécessité de travailler et d'accroître le rayonnement coopératif, l'investissement dans les dimensions environnementales et de transition écologique, enfin le renforcement des liens entre Scop "historiques" et nouvelles générations coopératives à travers la formule Scic (société coopérative d'intérêt collectif).

¹²⁸ Philippe Frémeaux (1949-2020), PDG et journaliste au sein de la Scop à l'origine du magazine mensuel : « Alternatives Economiques », créé en 1980 par Denis Clerc.

TRANSMEA / URScop Rhône-Alpes.

Laurence Ruffin en a été Présidente de juin 2016 à juin 2019.

Née d'une double volonté à la fois politique et économique, TRANSMEA est le fruit d'une alliance entre le Mouvement coopératif représenté par *l'Union régionale des Scop Rhône-Alpes*, seul opérateur en matière de reprises d'entreprises par les salariés et véritable accompagnateur de dirigeants et qui s'est doté d'outils financiers tels SEP (Scop Entreprises Participations) et SOCODEN (Société coopérative de Développement et d'Entraide) lui permettant d'aider aux financements des coopératives adhérentes (450 000 euros) : avec le concours de SPOT, Société de capital-risque nationale des Scop (1,8 million d'euros) ; la région Rhône-Alpes a investi 1 million d'euros pour assurer la réussite de cet outil ; la Caisse des dépôts et consignations est intervenue pour le même montant ; le Crédit coopératif (450 000 euros), premier partenaire bancaire des Scop à s'être impliqué dans Transmea, apporte des compléments financiers en prêt bancaire moyen et long terme et accompagnements à court terme ; la Macif Rhône-Alpes (600 000 euros), mutuelle d'assurance de l'ESS, s'associe à de nombreuses actions sociales et sociétales sur le terrain ; la NEF, Société coopérative de finances solidaires dans le mouvement des banques éthiques et alternatives, se devait de participer à cette innovation dans le domaine du capital de transmission (200 000 euros). TRANSMEA concept unique en France et en Europe, s'est positionnée dès sa création en 2007 comme la seule société de capital-risque dédiée à la reprise d'entreprise par les salariés. Cela permet notamment de créer de l'emploi, d'assurer la pérennité d'une entreprise, de faciliter la transmission d'entreprise, de démontrer qu'il est possible de maintenir la transmission et le savoir-faire en France.

(Communiqué de presse- Lyon, 21 septembre 2012. Mail : depeches@depeches.fr)

Source : [[https ://www.lagazettedescommunes.com/11675/rhone-alpes-la-region-et-les-scop-lancent-une-societe-de-capital-risque/](https://www.lagazettedescommunes.com/11675/rhone-alpes-la-region-et-les-scop-lancent-une-societe-de-capital-risque/)]

J'ai contribué à apporter certaines méthodes : les méthodes du "bien faire", une attention professionnelle particulière, le souci d'efficacité, tout en associant le maximum de personnes et les faire évoluer en trouvant les bons compromis. J'ai également mis l'accent sur la nécessité du développement et du rayonnement de l'idée coopérative, bien-delà des "frontières" coopératives : pratiquer la vertu coopérative sans pour autant rester fermé à tout ce qui n'est pas coopératif ! En effet, je suis en général pour « la mixité » d'une part et d'autre part, il me semble que pour faire mouvement, nous devons tous et toutes être les porte-drapeaux du Mouvement coopératif et fiers d'essaimer ce modèle au-delà de notre propre secteur. Cela fait partie de notre mission de contribuer activement et de manière attractive à une vision économique différente. Car nombreux sont encore ceux et celles qui ne connaissent pas du tout les Scop et l'ESS ou alors assez mal, à travers clichés, *a priori* et critiques négatives.

La tâche est immense, même si depuis les dernières décennies, des progrès ont été enregistrés en termes de connaissance et de reconnaissance de l'ESS. »

Se revendiquer entreprise citoyenne nécessite aussi de prendre en compte les questions d'environnement.

« Ainsi, sur la transition écologique, j'ai moi-même contribué à l'intégration de l'enjeu environnemental pour l'exemplarité de l'ESS. Des marges d'action, de nouveaux terrains restent à gagner sur la mutualisation des moyens, le partage des résultats, l'émancipation... La réussite d'une entreprise, ce n'est pas uniquement sa performance économique et financière (ce qui est tout de même le cas pour notre Scop très performante), depuis 3 ans, à Alma, nous suivons également des indicateurs complémentaires autour de 4 axes : le partage du pouvoir et des décisions, le partage de la valeur créée, le bien-être et la qualité de vie au travail (l'épanouissement et l'émancipation des individus), et la contribution sociale et environnementale de l'entreprise qui nous aide à mesurer notre impact territorial et environnemental et d'en faire un moteur d'amélioration interne. Un groupe de travail en interne a travaillé sur ces indicateurs complémentaires, qui depuis sont mis à jour à chaque début d'année. »

« Je suis souvent interrogée sur les entreprises à mission créée par la loi PACTE de 2019 par rapport aux Scop. Rapprochement ? Ressemblance ? Nature très différente ? Si l'entreprise à mission peut effectivement aller dans le sens d'un pas en avant pour un changement du monde économique dominant, *"elle reste encore très loin de ce que nous pratiquons déjà dans les coopératives. Certes, elle se donne une mission qui est autre que le seul profit des actionnaires mais elle ne change pas du tout la gouvernance des entreprises. Et c'est précisément ce qui fait notre différence... plutôt que de créer une mission ou une raison d'être qui risquent de n'être que des vernis pour l'engagement des entreprises, nous prônons plutôt l'extension des idées coopératives... les coopératives sont plus avancées que les entreprises à mission qui ne remettent pas en cause la place des actionnaires sur la citoyenneté économique..."*¹²⁹.

« Le regard porté sur la place des femmes dans le mouvement Scop est en train d'évoluer dans le bon sens. Les discussions au sein du Mouvement sur ce sujet sont relativement récentes mais vives et "serrées". Ainsi, dans les débats préparatoires à la tenue de notre Congrès de 2022 qui a rassemblé 1100 personnes, nous avons traité de l'égalité et de la parité. Que la parité prime sur l'égalité nous a semblé prioritaire. Nous avons donc décidé un changement statutaire pour toutes les Unions régionales des Scop : elles appliqueraient désormais le pourcentage de 40% dans les conseils d'administration en augmentant le nombre des élu-es de 3 à 4 à envoyer à notre Conseil national. C'est devenu un sujet central et nos débats ont clairement fait progresser cette problématique. Si le principe des 40% d'hommes ou de femmes pour constituer le conseil d'administration de chaque UR Scop a été posé et voté, il reste à travailler la même question au niveau des salarié-es/associé-es dans chacune de nos entreprises coopératives. Là, ce sera plus difficile que pour les dirigeant-es élu-es car le nombre d'associées femmes est inférieur au nombre d'associés hommes. Aujourd'hui, le Bureau national de la CG Scop est à parité complète, plus un : Jacques Landriot, notre Président national. L'appropriation du sujet par des personnes opposées à l'idée même de parité ou indifférentes à celle-ci se fait progressivement. A la condition d'être exigeants par rapport à l'application des statuts et textes de loi en vigueur sur le sujet. J'ai pour ma part trouvé que la Loi Copé-Zimmerman a été de ce point de vue

¹²⁹ Extrait d'un article dans le journal « La Croix » du 28/03/2022 « *Les entreprises à mission font-elles de l'ombre aux coopératives ?* ». Réponse de Laurence Ruffin lors de l'interview.

efficace puisqu'en dix ans, elle a permis d'opérer un changement au sein des entreprises et une plus grande place accordée aux femmes salariées¹³⁰. »

La loi du 27 janvier 2011 dite Loi Copé-Zimmermann relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et des conseils de surveillance et à l'égalité professionnelle imposait un quota minimal de 40% de femmes dans ces conseils. Selon le Rapport d'information sur le bilan de l'application de cette loi, dix ans après son adoption, la Délégation aux droits des femmes et à l'Egalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat souligne : « Le constat est unanime : les quotas ont fait voler en éclat l'inertie en matière de parité économique qui prévalait dans les instances de gouvernance... Cette féminisation a transformé la gouvernance des entreprises et est devenue un enjeu de bonne gestion économique et financière... Les femmes restent encore trop peu nombreuses au sein des comités exécutifs et de direction et dans l'ensemble des postes à responsabilités... La Délégation aux droits des femmes du Sénat en 2021 faisait huit recommandations afin de développer les obligations de mixité ... » - 8 juillet 2021.

« Pour ma génération, cette question de la place des femmes est jugée « normale », ce qui n'était pas le cas dans les générations précédentes où cela faisait pour le moins "désordre" de la poser. Le sujet en lui-même ne faisait pas débat puisqu'on respectait "l'ordre des choses" : la hiérarchie, toujours et partout masculine dans son intégralité ! Cette problématique me paraît comparable à celle de l'écologie. Prendre position sur tous les sujets et en particulier sur des sujets aussi cruciaux me semble capital. Il existe des droits fondamentaux à 100% partagés et l'on se doit d'avoir une position sur les évolutions sociétales. Cela participe de la démocratie dans l'entreprise et facilite l'intégration de ces évolutions dans nos vies, nos façons de penser comme nos pratiques. En 2021, nous avons, avec la CG Scop, fait réaliser un film pour promouvoir la parité au sein des conseils d'administration ; c'était un film interne. Cependant, comme on le sait, tout ce qui s'apparente à une nouveauté a du mal à s'imposer : les jeunes, l'écologie, le numérique, les femmes (même s'il s'agit d'un très vieux sujet) : il est difficile de convaincre et faire prendre en compte, notamment par les instances dirigeantes, ces thématiques, parties intégrantes du changement de culture. Et pourtant nous sommes bien positionnés côté gouvernance au niveau des Scop ! »

« L'art et la pratique du débat font partie de l'ADN des Scop. Il nous faut donc veiller à ce que des débats puissent se tenir et se maintenir de manière vivante et vivace au sein du Mouvement Scop et dans ses entreprises. Pour moi, c'est essentiel. Dans la Scop ALMA, dont je suis la PDG depuis 2009, on commence par donner les éléments d'un débat à lancer au sein d'un groupe d'Almatiens : par exemple, deux sujets sont abordés lors d'un déjeuner à l'extérieur de la Scop : "Quelles nouvelles pratiques coopératives ? A quoi sert un conseil d'administration ?" D'abord, il y a un partage en commun des informations et des questions pour ouvrir la discussion puis la répartition des personnes en petits groupes afin que chacun puisse s'exprimer selon des codes de bonne communication produits par ALMA. Une

¹³⁰ [<https://www.la-croix.com/Economie/entreprises--mission-font-elles-lombre-cooperatives-2022-03-28-1201207382>]

restitution orale qui facilite l'élaboration d'un petit texte et une restitution écrite sont mises au point. Ce n'est pas tant le vote qui est important mais la qualité du débat préalable au vote. Autre exemple : comment aborde-t-on la question de la transparence ? Comment travaille-t-on cette question, les dispositions qu'il est possible de partager et les autres, celles qui ne pourront être partagées ? Nous avons créé des indicateurs autour de l'idée de l'adhésion à la SCOP afin de mesurer *"comment moi salarié-associé d'une SCOP, je peux arriver à maintenir mes valeurs dans un monde qui désormais bouge et change sans cesse ?"* (période de la COVID 19). Ce qui revient à s'interroger ensemble sur les difficultés économiques traversées par la SCOP sans perdre l'idée coopérative qui nous caractérise et nous réunit. C'est ainsi que nous avons élaboré très tôt une Charte du Télétravail pour déterminer les bonnes conditions de mise en place du télétravail dans l'entreprise tout en gardant la culture coopérative basée sur le lien social. Nos réflexions se situent à deux niveaux : celui du salarié-e et celui de l'associé-e ; un dialogue s'instaure par la suite entre les deux niveaux. Lorsqu'un sujet est mis en discussion, l'organisation du processus prend certes du temps, mais c'est toujours **positif pour** chacun et pour tous. Et la mise en place est en général rapide car la décision est comprise, partagée et portée. La méthode est souple, transparente et participe au bien-être des personnes participantes, salarié-es ou associé-es¹³¹ »

« En grossissant, on a mis en place les SCOPETTES (petites équipes) qui permettent de rapprocher les personnes des décisions autour d'une activité et qui engendre réactivité et implication¹³². »

« Vice-Présidente de la CG Scop depuis mars 2022, je suis également Présidente du Conseil de surveillance de la Scic "French Tech in the Alps" depuis janvier 2020 et cofondatrice de "COOP Venture" depuis janvier 2021. Il s'agit d'un accélérateur pour financer autrement les start-ups du numérique et favoriser leur ancrage territorial. »

« Pour impulser et porter, pour garder la précieuse cohérence que j'ai trouvée, pour conserver mon envie et mon énergie, je ménage des espaces de respirations, ce que mes voyages à vélo me permettent. »

La Scop ALMA et les AMALTIENS

Depuis sa création par des chercheurs de l'Université, il y a 41 ans, ALMA est une Scop.

1760 coéquipiers travaillent dans le Groupe. La Scop existe sur 5 sites : Grenoble, Nantes, Lyon, Paris, Tarbes. Elle possède 6 filiales à l'étranger : Italie, Allemagne, Brésil, USA, Chine, Singapour.

Sur le Plan économique : son chiffre d'affaires consolidé pour 2022 est de 19,7 millions d'euros. Elle présente 23,3 millions d'euros de fonds propres. 26% de son chiffre d'affaires est investi en Recherche & Développement.

Ses activités se situent dans 4 secteurs informatiques :

¹³¹ [<https://blog.alma.fr/alma-scop-et-scopettes>]

- Les logiciels CFAO (Edition de logiciels CFAO pour la découpe, la tôlerie, la robotique).
- Les Logiciels Santé (Edition de logiciels pour la pharmacie hospitalière et la pharmacie de ville)
- Systèmes et réseaux (Intégration, hébergement, et maintenance d'infrastructures informatiques).
- Solutions Collaboratives (Développement d'applications collaboratives et de partage d'information).

Sa gouvernance est celle des Sociétés Coopératives et Participatives (Scop) et donc détenue à 100% par ses 95 salariés-associés qui participent à sa gouvernance collective.

Sur le plan social :

- 100% de CDI et rémunération liée à la réussite de la Scop
- Fourchette des salaires écrasée (Ecart de revenus min/max de 2,4)
- Index d'égalité F/H : 94/100
- Qualité de vie au travail
- Pratiques originales en matière d'organisation et de participation des salariés.

En 2010, pour mieux refléter la diversité des Scop, présentes dans tous les secteurs d'activité, et pour ne pas faire référence à la lutte des classes, le mouvement Scop adopte l'appellation « société coopérative et participative » (anciennement société coopérative ouvrière de production).